



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan lumière de la capitale de 2017 à 2027



Canada

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT



Si je vous demandais d’imaginer l’une des plus grandes villes du monde, la première image qui vous viendrait à l’esprit serait probablement une scène nocturne : architecture urbaine, particularités des rues et du paysage — la topographie, l’eau, la flore et peut-être même la neige — révélées dans un jeu évocateur de lumière, de noirceur et d’effets de clair-obscur. La ville bien éclairée est agréable et rassurante; elle oriente les résidents et les visiteurs vers les points d’intérêt, dans le relief, les voies publiques et les sentiers.

Ce plan lumière novateur du secteur du cœur de la région de la capitale du Canada est l’un des 17 projets marquants du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, et il deviendra un legs du 150e anniversaire du Canada. Au fil de la prochaine décennie, ce plan contribuera à transformer le secteur du cœur de la capitale la nuit en un endroit mémorable au caractère distinctif, tourné vers un avenir durable, et qui offre des destinations et des expériences uniques.

Le Plan lumière de la capitale s’appuie sur un mouvement international émergent en exposant un cadre de mise en valeur des paysages nocturnes. Son concept d’illumination et ses lignes directrices harmoniseront le design actuel et le remplacement des systèmes d’éclairage, avec pour but de faire du cœur de la capitale un secteur exemplaire en matière d’esthétique visuelle et d’intendance environnementale.

Ce document est le point culminant d’un effort de planification conjoint. Je tiens à souligner la contribution de la Ville d’Ottawa, de la Ville de Gatineau, des partenaires fédéraux et des intervenants des secteurs public et privé qui ont participé à ce projet. De plus, je remercie sincèrement les centaines de Canadiens qui nous ont fait part de leurs commentaires et de leurs idées sur la façon d’illuminer au mieux la capitale de notre pays, et dont les précieux commentaires ont aidé à peaufiner l’orientation et les lignes directrices de ce plan. Les commentaires et les suggestions du Comité consultatif de l’urbanisme, du design et de l’immobilier ainsi que le conseil d’administration ont aidé à renforcer le plan. Enfin, je tiens à reconnaître le travail des planificateurs dévoués de la CCN et des spécialistes externes qui ont contribué à ce document.

Par ce plan, la CCN s’engage à s’établir chef de file dans le domaine de l’illumination urbaine et à faire équipe avec d’autres pour appuyer la stratégie nocturne globale de l’une des capitales les plus septentrionales du monde.

Je salue l’intérêt que vous portez à ce plan, et j’ai hâte de travailler avec vous à la transformation de la capitale du Canada en un modèle d’illumination urbaine du 21e siècle.

Le premier dirigeant,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Mark Kristmanson, Ph. D.



REMERCIEMENTS

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Conseil d'administration

Comité de la haute direction

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Directrice de projet

Lucie Bureau

Gestionnaires de projet

Sophie Acheson Christopher Hoyt

Équipe de projet

Mathieu Brisson Geneviève Mercier
Richard Daigneault Heather Thomson
Madeleine Demers Steven Sdraulig
Ronald Drummond Stéphanie Séguin
Stanley Leinwand

Équipe de communication

Émilie Girard-Ruel Dominique LeBlanc
Dominique Jolicoeur

Comité directeur

Frédéric Carrier Luc Groulx
Yoland Charette Bill Leonard
Marc Corriveau Jocelyne Moncion
Daniel Feeny Katie Paris
Luc Fournier Christie Spence
Nicholas Galletti

CONSULTANTS

Direction de projet et direction lumière

Judith Balland, Lumipraxis Stratégie Lumière

Gestionnaire de projet

Jonathan Loschmann, WSP

Consultant externe lumière

Alain Guilhot, Alain Guilhot Lumière

Architecte paysagiste

Gérald Lajeunesse

Architecte du patrimoine

Georges Drolet, EVOQ Architecture

Technicien en éclairage

Gilles Paquette, Éclairage Gap Lighting

Graphisme

Sébastien Meunier, Monsoda

CONSEILLERS TECHNIQUES

Martin Conboy, Martin Conboy Lighting Design
Andrew Mackinnon, Gabriel Mackinnon Lighting Design
Bruce Meiklejohn, LightInForm Design

PARTENAIRES

Anouk Hoedeman, Ailes en sûreté Ottawa
Courtney Miller, Ambassade des États-Unis
Jennifer Drew, BEÉFP
Andrew Waldron, Brookfield Global
Integrated Solutions
David McCuaig, Centre national des Arts
Andrew Wisnowski, Centre national des
Arts
Lisette Comeau, Chambre des communes
Maureen Kent, Cour suprême du Canada
Jennifer Jackson, EnviroCentre
Silvano Cava, Fairmont Château Laurier
Deneen Perrin, Fairmont Château Laurier
Natalie Bull, Fiducie nationale du Canada
Altaf Bhulji, Fondation Aga Khan Canada
Roger Marsh, Hydro Ottawa
Mark Schell, Hydro Ottawa

Martin Malette, Musée canadien de
l'histoire / Musée canadien de la guerre
Mark O'Neill, Musée canadien de l'histoire
/ Musée canadien de la guerre
Meg Beckel, Musée canadien de la nature
Martin Leclerc, Musée canadien de la
nature
Michelle Robitaille, Musée des beaux-arts
du Canada
John Festarini, Parcs Canada
Susan Millar, Parcs Canada
Francine Lefebvre, Patrimoine canadien
Marc Pagé, Patrimoine canadien
Robert Dick, Royal Astronomical Society
Julie Hewson, Sénat du Canada
Meredith Brown, Sentinelle Outaouais
Miriam MacNeil, SPAC
David Malkin, SPAC

Kristina Leaning, SPAC Direction de la
conservation du patrimoine
John Zvonar, SPAC Direction de la
conservation du patrimoine
Catherine Fréchette, Tourisme Ottawa
Manuela Texeira, Tourisme Outaouais
David Atkinson, Ville d'Ottawa
Christopher Moise, Ville d'Ottawa
Mathieu Boissinot, Ville de Gatineau
Yvon Dallaire, Ville de Gatineau
Réjean Martineau, Ville de Gatineau
Anh Richez, Ville de Gatineau
Stefan Psenak, Vision Centre-Ville
Kevin McHale, ZAC de la rue Sparks
Katherine Solomon, ZAC du marché By

1	Introduction	1
	1.1 CONTEXTE	1
	1.2 OBJECTIFS	1
	1.3 SECTEUR À L'ÉTUDE	3
	1.4 PORTÉE	3
	1.5 PHASES D'ÉLABORATION	3
	1.6 STRUCTURE	4
	1.7 COMMENT UTILISER LE PLAN	4
2	Situation actuelle	7
	2.1 PRINCIPAUX CONSTATS	7
	2.2 CONTEXTE DE PLANIFICATION	8
3	Vision et principes	13
	3.1 VISION	13
	3.2 PRINCIPES	14
4	Lignes directrices générales	17
	4.1 DÉMARCHE DE MISE EN LUMIÈRE	17
	4.2 DESIGN URBAIN	18
	4.3 ÉCLAIRAGE DURABLE	20
	4.4 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	24
5	Concept d'illumination	27
	5.1 ZONES D'ILLUMINATION	29
	5.2 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS	33
	5.3 ILLUSTRATIONS DU CONCEPT D'ILLUMINATION	50

6	Lignes directrices par usage	57
	6.1 ÉDIFICES	58
	6.2 LIEUX PATRIMONIAUX	60
	6.3 MONUMENTS COMMÉMORATIFS	60
	6.4 ART PUBLIC	63
	6.5 PROJETS SPÉCIAUX	65
	6.6 VOIES PUBLIQUES	67
	6.7 ENSEIGNES LUMINEUSES	68
7	Les secteurs	71
	SECTEUR 1 – PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE	75
	SECTEUR 2 – PARC JACQUES-CARTIER ET PROMENADE SUSSEX NORD	81
	SECTEUR 3 – PLAINES LEBRETON ET PONT DES CHAUDIÈRES	83
	SECTEUR 4 – RIVIÈRE NORD ET RIDEAU HALL	85
	SECTEUR 5 – MARCHÉ BY ET BASSE-VILLE	87
	SECTEUR 6 – QUARTIER D’ART ET D’INNOVATION D’OTTAWA ET HÔTEL DE VILLE	89
	SECTEUR 7 – QUARTIER DES AFFAIRES ET RUE SPARKS	93
	SECTEUR 8 – PORTAGE	95
	SECTEUR 9 – QUARTIER D’ART ET D’INNOVATION DE GATINEAU ET SUD DE L’ÎLE DE HULL	97
	SECTEUR 10 – HANSON-TAYLOR-WRIGHT	99
	SECTEUR 11 – MAISONNEUVE	101
8	Mise en œuvre	103
	8.1 PROJETS PRIORITAIRES	103
	8.2 OUTILS DE TRAVAIL	104
	8.3 PROTOCOLE DE DESIGN	104
	8.4 EXAMEN DES DEMANDES	105
	8.5 APPLICATION DU PLAN	105
	8.6 GOUVERNANCE ET PARTENARIAT	106
	8.7 COMMUNICATION	106
	8.8 SUIVI ET ÉVALUATION	106
	Glossaire	107





CHAPITRE 1

INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Le Plan lumière de la capitale constitue l'énoncé principal du gouvernement fédéral sur la mise en lumière du cœur de la région de la capitale nationale encadrée par *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*.

Par sa capacité à développer l'attrait nocturne, la mise en lumière constitue une forme de stratégie urbaine qui donne l'occasion de renforcer l'identité et le positionnement de la région de la capitale nationale. L'illumination urbaine est associée à une notion de sécurité et de confort visuel, mais elle répond également à une notion de notoriété et d'attractivité des villes. Les technologies d'éclairage évoluent et notre capacité de mettre en lumière l'architecture et les éléments du cadre bâti s'améliore. Des concepts d'illumination sophistiqués sont aussi de plus en plus utilisés pour des activités spéciales. En même temps, nos connaissances sur l'incidence de la lumière sur l'environnement naturel et la santé humaine s'accroissent.

La richesse et la beauté des paysages de la région de la capitale nationale contribuent à l'identité forte et unique de notre nation et devraient être mises en valeur de jour comme de nuit.

« Je crois que le beau n'est pas une substance en soi, mais rien qu'un dessin d'ombres, qu'un jeu de clair-obscur produit par la juxtaposition de substances diverses. De même qu'une pierre phosphorescente qui, placée dans l'obscurité émet un rayonnement, perd, exposée au plein jour, toute sa fascination de joyau précieux, de même le beau perd son existence si l'on supprime les effets d'ombre. » Éloge de l'ombre, J. Tanizaki

FIGURE 1.1
Secteur à l'étude



— Limites du secteur à l'étude

1.2 OBJECTIFS

Le Plan lumière est la première stratégie d'éclairage et de mise en valeur du paysage nocturne de l'ensemble du cœur de la capitale. Il est axé sur l'avenir, avec pour horizon l'année 2027.

Plus précisément, il sert à atteindre les objectifs suivants :

- Embellir le paysage nocturne de la capitale.
- Enrichir l'expérience que vivent les résidents et les visiteurs.
- Promouvoir des pratiques de mise en lumière responsables sur le plan environnemental.
- Appuyer les stratégies de planification, de conservation du patrimoine et de design urbain actuelles.
- Consolider les liens et la collaboration entre les partenaires fédéraux, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et les autres parties prenantes des secteurs public et privé.

Le Plan lumière porte un regard macroscopique sur le territoire et propose un cadre et des lignes directrices de mise en lumière. Des recommandations plus détaillées concernant certains secteurs ou thèmes précis devront être élaborées, telles que celles émises dans le cadre du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* (SPAC, 2015) ou de la *Politique sur l'éclairage de la voie publique* (Ville d'Ottawa, 2016). Le rôle du Plan lumière est d'orienter ces futures analyses détaillées et d'assurer la cohérence de l'ensemble.

1.3 SECTEUR À L'ÉTUDE

Situé de part et d'autre de la rivière des Outaouais, le secteur à l'étude couvre un territoire réparti dans deux municipalités — Ottawa et Gatineau — et dans les provinces du Québec et de l'Ontario, lesquelles ont leur gouvernement respectif et leurs orientations propres. Ce secteur correspond aux limites du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* (CCN, 2005) à quelques exceptions près, dont l'inclusion du Musée canadien de la nature. La rivière des Outaouais constitue une composante physique importante puisque sa superficie correspond environ au tiers du secteur à l'étude.

1.4 PORTÉE

Le mandat de la CCN est établi en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, qui lui confère la responsabilité de planifier, d'aménager et d'embellir la capitale et, en

particulier, les terrains fédéraux.

Afin de présenter un cadre commun de mise en lumière du cœur de la capitale, le Plan lumière inclut dans son secteur à l'étude des terrains qui ne relèvent pas de l'autorité fédérale. La CCN n'a pas pour mandat de mettre en œuvre les recommandations du Plan lumière dans l'ensemble du secteur à l'étude. Ce plan occupe donc une position particulière puisqu'il sert d'outil initiateur de consensus.

Compte tenu de l'esprit de collaboration requis pour créer l'identité nocturne globale de la capitale, la CCN encourage les partenaires municipaux à utiliser le Plan lumière pour orienter la mise en lumière du territoire qui relève d'eux. L'élaboration de ce plan représente un engagement commun des différentes parties prenantes qui doit se poursuivre dans la phase de mise en œuvre afin d'assurer un réel succès.

1.5 PHASES D'ÉLABORATION

Le Plan lumière a été élaboré suivant une méthodologie en trois phases. Cet exercice s'est déroulé avec la participation d'un large éventail de partenaires fédéraux, de la Ville d'Ottawa, de la Ville de Gatineau et des parties prenantes des secteurs public et privé. Le public a également participé au processus dans le cadre de plusieurs activités, comme des séances de discussion, des ateliers de travail et des marches nocturnes.

Phase 1 – Analyse

Cette première phase d'observation a permis de connaître en détail les conditions d'éclairage existantes dans le secteur du cœur de la capitale. Elle a aussi identifié les pratiques exemplaires ailleurs dans le monde. Ces renseignements figurent dans le *Rapport Phase 1 – Analyse* (Lumipraxis stratégie lumière et MMM Group, 2016).

Phase 2 – Vision et principes

Une vision et des principes préliminaires ont été élaborés à partir des renseignements recueillis à la phase 1.

Phase 3 – Élaboration du plan

Des lignes directrices et un concept d'illumination pour la mise en lumière du cœur de la capitale ont été élaborés suivant la vision et les principes.

1.6 STRUCTURE

La structure du Plan lumière vise à créer une ressource facile d'utilisation pour les intervenants du domaine de la lumière dans la capitale. Il comprend les chapitres suivants:

- Chapitre 1 : Introduction
- Chapitre 2 : Situation actuelle
- Chapitre 3 : Vision et principes
- Chapitre 4 : Lignes directrices générales
- Chapitre 5 : Concept d'illumination
- Chapitre 6 : Lignes directrices par usage
- Chapitre 7 : Les secteurs
- Chapitre 8 : Mise en œuvre

1.7 COMMENT UTILISER LE PLAN

En tant qu'outil d'aménagement et de design, le Plan lumière a pour objet d'orienter les projets de mise en lumière. Dépendamment des utilisateurs, il sert de guide à ce qui suit :

- la gestion de l'éclairage existant;
- l'établissement des projets de mise en lumière prioritaires des 10 prochaines années;
- la conception de nouvelles mises en lumière;
- l'évaluation de projets de mise en lumière par les autorités fédérales et municipales.

Il est essentiel que chaque intervenant tienne compte de l'orientation du Plan lumière et s'interroge sur la pertinence avec laquelle son projet particulier saura s'insérer dans la vision globale. Ce plan n'est pas un cadre réglementaire; les lignes directrices ont pour but de guider le processus d'élaboration de projets de mise en lumière plutôt que de prescrire des solutions précises. Chaque projet est unique et sa mise en lumière doit être envisagée au cas par cas selon sa nature, son emplacement, le contexte environnant et ses objectifs.

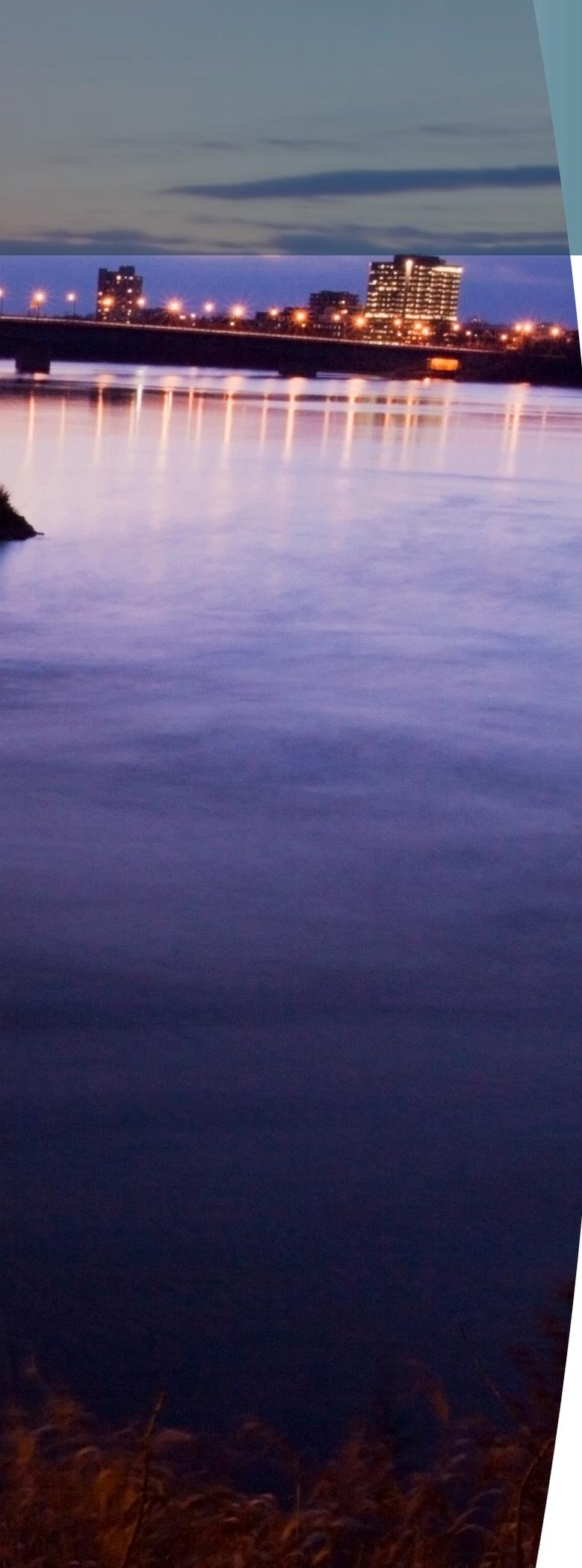


Des marches nocturnes ont permis au public de fournir leurs commentaires sur le contexte nocturne actuel.





PLAN LUMIÈRE DE LA CAPITALE DE 2017 À 2027

A nighttime photograph of a city skyline reflected in a body of water. The lights from buildings and streetlights are visible, creating a shimmering reflection on the water's surface. The sky is dark with some light clouds.

CHAPITRE 2

SITUATION ACTUELLE

2.1 PRINCIPAUX CONSTATS

L'analyse du cadre nocturne du cœur de la capitale a constitué la première phase de l'élaboration du Plan lumière. Les principaux constats suivants en découlent :

1. Absence de stratégie nocturne globale

Il n'existe pas de stratégie nocturne globale pour le cœur de la capitale. Les mises en lumière demeurent des projets isolés et particuliers, sans fil conducteur rendant cohérents des récits et des intentions.

2. Peu de lisibilité et de points de repère

L'image nocturne de la capitale est peu lisible, tant par l'absence de primauté accordée aux symboles nationaux et emblématiques que par le peu d'orientation spatiale et de repères visuels.

3. Peu de destinations où vivre une expérience

Les besoins fonctionnels dominent l'éclairage extérieur; l'expérience humaine est secondaire. L'expérience vécue dans le secteur à l'étude mériterait d'être améliorée par la création d'ambiances particulières et de scénographies nocturnes grâce à une mise en lumière judicieusement conçue.

4. Parc d'éclairage public vieillissant

Le parc d'éclairage public est vieillissant, et ne répond pas toujours aux pratiques exemplaires en environnement.

5. Dominance de l'éclairage des voies de circulation automobile

L'éclairage des voies de circulation automobile domine souvent, au détriment du confort des piétons et de la mise en valeur des composantes architecturales.

6. Confusion en matière d'éclairage public

L'éclairage public entre souvent en conflit avec les façades et les paysages urbains. La grande variété de modèles et de types de luminaires que l'on voit dans la capitale peut créer la confusion quant à la lecture du territoire et ne facilite pas l'entretien.

7. Absence d'outils de coordination communs aux différents intervenants

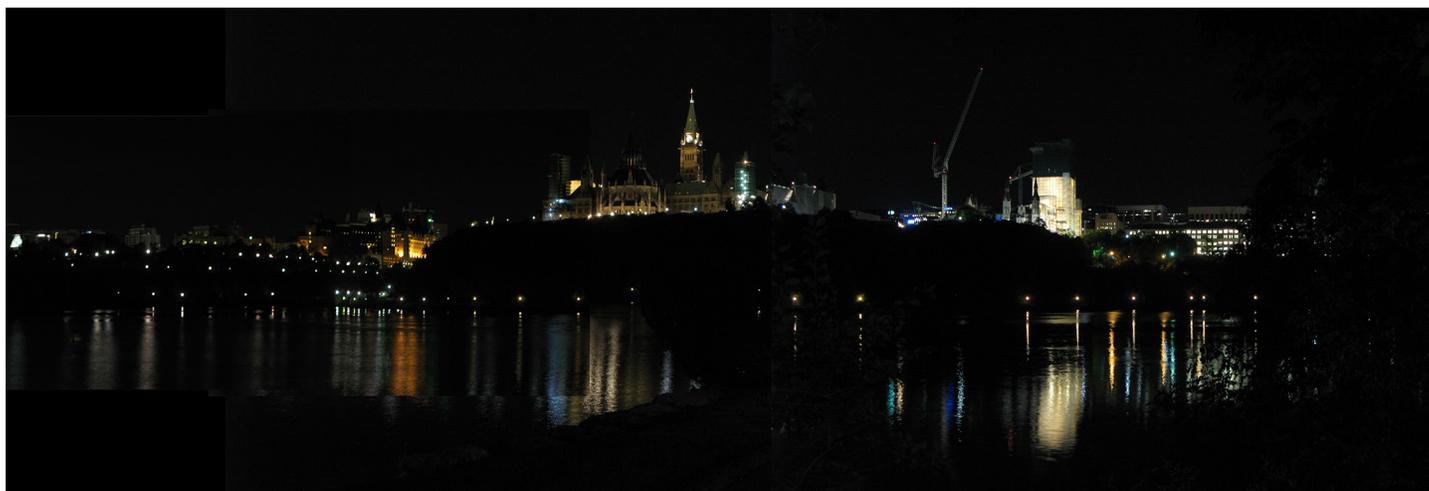
La CCN, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et les autres intervenants clés des secteurs public et privé engagés dans l'aménagement du cœur de la capitale ne disposent pas d'outils communs pour encourager la coordination de la mise en lumière, et ce, malgré l'importance de promouvoir une collaboration étroite afin de créer l'identité nocturne particulière à la capitale.

2.2 CONTEXTE DE PLANIFICATION

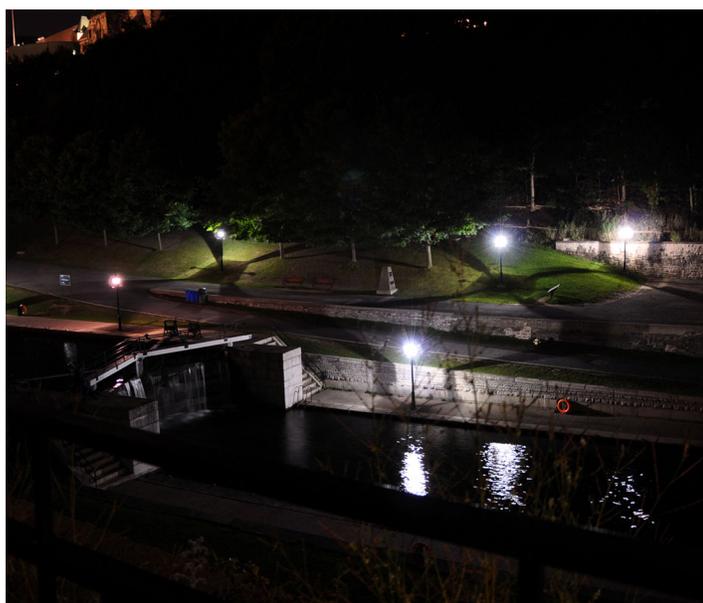
Cette section donne un aperçu du contexte de planification du Plan lumière. Compte tenu du secteur à l'étude, ce contexte est à la fois fédéral et municipal. Les plans sont mentionnés ci-dessous selon leur auteur principal.

Les plans d'aménagement existants ont été utilisés pour leur valeur :

- **de référence**, afin d'établir la cohérence avec le cadre de planification de la capitale;
- **d'inspiration**, afin d'introduire un prolongement possible vers des principes spécifiques au contexte nocturne;
- **de recommandation**, certains des plans incluant des recommandations liées à l'éclairage.



Les symboles nationaux importants du paysage central de la capitale manquent actuellement de visibilité dans le contexte nocturne.



Des sites importants manquent actuellement de visibilité. L'éclairage public produit souvent un éblouissement important.



Le pont Alexandra, un repère visuel important de jour, n'est pas mis en valeur la nuit.

2.2.1 LA CCN

Les plans de la CCN sont interreliés et se classent par ordre de préséance. Le Plan lumière est un document de mise en œuvre; il est relié au thème particulier de la lumière. Il s'appuie sur les visions et les politiques du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* (CCN, 2017) et du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* (CCN, 2005).

Le plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN, 2017)

Ce plan trace l'avenir des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale entre le 150^e anniversaire du Canada en 2017 et son bicentenaire en 2067. Il propose la vision suivante : « La capitale du Canada constitue un symbole de l'histoire et de la diversité de notre pays. Elle reflète fidèlement nos valeurs démocratiques et notre engagement à bâtir un avenir florissant et durable. » Cette vision est centrée sur trois thèmes :

- Une capitale accueillante et riche de sens.
- Une capitale pittoresque et naturelle.
- Une capitale dynamique et branchée.

Il s'agit du plus récent plan d'aménagement du territoire de la CCN. Il a orienté l'élaboration du Plan lumière pour que l'expérience nocturne proposée appuie le cadre de planification établi pour la capitale jusqu'en 2067. Le Plan lumière est l'un des projets marquants du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*.

Plan de secteur du cœur de la capitale (CCN, 2005)

Ce plan définit le cadre d'aménagement et oriente l'aménagement, la programmation, la conservation du patrimoine bâti et naturel, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et du design urbain sur les terrains fédéraux du cœur de la capitale à l'horizon de 2025.

Le *Plan de secteur du cœur de la capitale* prône une vision harmonieuse de l'ensemble du secteur du cœur de la capitale. Il a servi de guide pour que le Plan lumière s'inscrive dans la continuité de ces idéaux. Il établit la nécessité d'un plan stratégique d'illumination du cœur de la capitale et inclut des énoncés de politiques d'éclairage générales qui ont grandement influencé l'élaboration du Plan lumière.

2.2.2 SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) joue un rôle important dans l'aménagement de la capitale en sa qualité de gestionnaire de biens immobiliers du gouvernement du Canada au cœur de la capitale, dont des édifices importants et des ponts. SPAC concentre ses activités de planification autour de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire avec, pour guides, plusieurs plans d'aménagement.

Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la cité parlementaire (SPAC, 2015)

Ce plan est un document de référence exhaustif établissant la vision à long terme de l'illumination nocturne et la mise en valeur de l'emplacement, du paysage et de l'architecture de la Cité parlementaire. Il propose une vision qui permettra d'enrichir et de rehausser l'expérience nocturne de la primauté historique, environnementale et symbolique du lieu, mettant en valeur le positionnement de la Cité parlementaire au cœur de la capitale nationale, et affirmant ses liens avec les villes d'Ottawa et de Gatineau.

Bien que la portée du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* se limite au secteur de la Cité parlementaire, les recommandations qui y sont détaillées ont influencé les orientations pour l'ensemble du secteur à l'étude du Plan lumière.

2.2.3 VILLE D’OTTAWA ET VILLE DE GATINEAU

Une partie importante du secteur à l’étude relève des municipalités. Chaque municipalité évolue dans un contexte de planification particulier qui oriente l’aménagement de son territoire et sa croissance future.

Plan officiel de la Ville d’Ottawa (Ville d’Ottawa, 2003)

Le *Plan officiel de la Ville d’Ottawa* contient plusieurs références à l’éclairage, plus particulièrement par rapport à la sécurisation des lieux publics et à l’esthétique qui donne un caractère distinct ou unifié à des lieux particuliers. En matière de design urbain, les politiques du Plan officiel sont de haut niveau; elles n’incluent pas d’orientations liées à l’utilisation et à la coordination de mises en lumière servant à créer des ambiances particulières en différents lieux. Par contre, pour veiller à ce que les objectifs généraux de design du Plan officiel soient atteints, l’emplacement, les dimensions, la couleur et le type d’éclairage extérieur d’immeubles sont des éléments qui font l’objet d’une évaluation dans le cadre de l’approbation de plans d’implantation.

Programme particulier d’urbanisme du centre-ville de Gatineau (Ville de Gatineau, 2009)

Du côté de Gatineau, le programme particulier d’urbanisme du centre-ville de Gatineau (PPU), partie intégrante du plan d’urbanisme de la Ville, donne les orientations, les objectifs et les moyens de mettre en œuvre la vision d’aménagement et de développement du centre-ville. Il présente aussi différents concepts qui traduisent cette vision. Sans nécessairement donner des orientations précises sur l’éclairage et la mise en lumière, le PPU favorise, pour le cœur du centre-ville, la revitalisation urbaine en faisant place à des projets distinctifs à l’architecture innovante qui permet de marier patrimoine et modernité. Le PPU favorise l’aménagement de nouveaux lieux de rassemblement et la mise en place d’un réseau d’espaces publics reliés par des parcours piétonniers agréables et conviviaux. Finalement, le PPU cherche à donner au centre-ville une signature distinctive et à marquer les entrées de ville et les carrefours stratégiques, ce qui inclut par le fait même de porter une attention particulière à la mise en lumière.

Ces plans ont fourni les renseignements détaillés nécessaires à une meilleure compréhension des enjeux et des besoins du secteur à l’étude et de son aménagement prévu.





CHAPITRE 3

VISION ET PRINCIPES

3.1 VISION

La vision sert à fixer l'objectif à long terme de l'illumination de la capitale, c'est-à-dire l'état futur souhaité. La vision du Plan lumière en exprime les fondements, crée un contexte favorable pour orienter la prise de décisions futures et établit l'identité nocturne qui sera concrétisée à long terme.

La capitale du Canada est un lieu qui contribue à la fierté de la population canadienne et qui représente les valeurs démocratiques qui ont fondé cette nation. Son histoire, sa culture, sa beauté et ses paysages naturels participent à son rayonnement national et international. Le secteur à l'étude est caractérisé par une composition urbanistique, architecturale et paysagère minutieusement conçue, où la forme et la fonction du territoire se complètent avec cohérence. Toutefois, à la tombée de la nuit, la majorité de ces renseignements s'estompent ou disparaissent, laissant place à un nouveau visage : certains lieux se révèlent, tandis que d'autres s'estompent; les frontières disparaissent; les rythmes et les ambiances changent. Le contexte nocturne offre une occasion formidable de façonner une autre dimension de la capitale à faire découvrir.

La vision du Plan lumière est exprimée comme suit :

La capitale nocturne offre des expériences mémorables, met en valeur son caractère distinctif et contribue à un avenir durable.

3.2 PRINCIPES

Les six principes du Plan lumière constituent le fondement de la planification et du design de la mise en lumière du cœur de la capitale. Les principes représentent une approche axée sur le développement durable, cherchant à atteindre un équilibre entre les composantes environnementales, sociales et économiques de la lumière.

PRINCIPE 1

Adopter des pratiques de gestion environnementale responsables

On reconnaît aujourd’hui les effets indésirables de l’éclairage artificiel sur l’environnement. En particulier, l’exposition à la lumière artificielle peut provoquer une variété d’effets néfastes sur la faune et la flore. L’éclairage est aussi une source majeure de consommation énergétique; grâce à des mesures de conservation et d’efficacité énergétique, les émissions de gaz à effet de serre associées à l’illumination peuvent être réduites de façon significative.

Le Plan lumière cherche à promouvoir l’utilisation de pratiques de gestion environnementale responsables afin de limiter les effets indésirables de l’éclairage sur l’environnement, tout en révélant la beauté du paysage et du patrimoine bâti de la capitale.

PRINCIPE 2

Révéler la beauté du paysage central de la capitale

Le vaste paysage orienté vers la rivière, qui comprend les principaux édifices d’importance symbolique, et qui est ceinturé par l’anneau central du boulevard de la Confédération et les bordures bâties des villes, s’appelle dans ce plan le « paysage central de la capitale ».

La lecture de la trame urbaine du cœur de la capitale est basée en grande partie sur la primauté des symboles nationaux à l’intérieur du paysage central de la capitale. Ce secteur est marqué par la présence d’édifices et de structures iconiques et de caractéristiques physiques remarquables qui suscitent le même sentiment de fierté et d’appartenance chez les résidents de la capitale et les visiteurs. Ces composantes sont d’une grande valeur culturelle, symbolique, esthétique et économique.

Le Plan lumière cherche à consolider la notion de paysage



Le paysage central de la capitale.

central de la capitale dans le contexte nocturne pour ainsi révéler la primauté et la cohérence visuelle des symboles nationaux la nuit, protéger la silhouette du cœur de la capitale comme élément d’accueil par excellence et mettre en valeur les paysages culturels importants.

PRINCIPE 3

Mettre en valeur le boulevard de la Confédération

Le boulevard de la Confédération relie les centres-villes d’Ottawa et de Gatineau en une seule composition urbaine. Il ceinture le paysage central de la capitale. Parcours d’honneur et voie de la découverte de la capitale, il relie de nombreux lieux et symboles d’importance nationale, tels que la colline du Parlement, la Cour suprême du Canada, le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l’UNESCO, des musées, des lieux patrimoniaux, des ambassades, des monuments, des parcs, des sentiers et de magnifiques paysages naturels.

Le Plan lumière vise à mettre en valeur le rôle du boulevard de la Confédération en tant qu’élément nocturne structurant en renforçant sa signature unique, en révélant une continuité visuelle et en privilégiant de meilleures connexions entre les deux rives.



Le boulevard de la Confédération.

PRINCIPE 4 Consolider les multiples identités du cœur de la capitale

Le cœur de la capitale se caractérise par de multiples identités. Il constitue un assemblage unique d'éléments symboliques et fonctionnels, tels que les institutions fédérales situées le long du boulevard de la Confédération, reflétant l'importance nationale de la capitale. Son caractère se reflète particulièrement dans la composition spectaculaire créée par les édifices du Parlement de style néogothique et leur emplacement au sommet de l'escarpement de la colline du Parlement qui surplombe la rivière des Outaouais.

Le cœur de la capitale est aussi le centre de la vie culturelle, sociale et économique de la région. C'est le centre urbain de deux villes importantes, où des dizaines de milliers de personnes y vivent et y travaillent. On y trouve des commerces, des restaurants, des lieux de spectacle et d'animation, des institutions culturelles et des quartiers résidentiels qui contribuent au dynamisme et à la prospérité de la région.

Enfin, le cœur de la capitale est pourvu d'importants milieux naturels. L'eau est l'une des composantes dominantes du cœur de la capitale, où coulent la rivière des Outaouais et ses deux tributaires — les rivières Rideau et Gatineau —, le ruisseau de la Brasserie et l'historique canal Rideau. L'établissement humain dans la région de la capitale nationale est directement lié à ces cours

d'eau, utilisés d'abord par les Autochtones, puis à des fins industrielles axées sur les ressources forestières qui sont à la source de l'essor économique de la région. Des corridors verts longent ces cours d'eau : l'escarpement de la colline du Parlement, les abords de la rivière des Outaouais, le parc Jacques-Cartier et nombre d'autres parcs urbains plus petits.

Ces identités évoluent dans le même espace urbain. Le Plan lumière cherche à reconnaître, à respecter et à consolider ces identités et à mettre en valeur la richesse de la diversité du cœur de la capitale.

PRINCIPE 5 Équilibrer le rôle de la lumière et celui de l'obscurité

L'éclairage urbain ne devrait pas être uniforme ni continu dans l'espace et le temps. Le Plan lumière cherche à évoquer une façon de penser la lumière où la noirceur est considérée comme une réelle occasion de créativité, un outil parmi tant d'autres pour créer des environnements urbains uniques et intéressants, où des lieux sombres contrastent avec des lieux illuminés, participant ensemble à la magie et au mystère de la capitale.

PRINCIPE 6 Collaborer et coordonner pour appuyer l'image nocturne globale

La réussite du Plan lumière repose en grande partie sur la participation de toutes les parties prenantes et à leur adhésion aux recommandations émises. Réunir acteurs clés, décideurs et usagers autour d'une même image nocturne de la capitale est nécessaire pour assurer sa mise en œuvre et sa pérennité. Une bonne coordination de la lumière permet d'éviter toute notion de concurrence lumineuse et de promouvoir un état d'esprit où la lumière est un outil d'aménagement et de design urbains à grande échelle. Cela entraînera un meilleur équilibre dans la composition spatiale nocturne.



PLAN LUMIÈRE DE LA CAPITALE DE 2017 À 2027

CHAPITRE 4

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Les lignes directrices de ce chapitre sont applicables à tous les projets de mise en lumière dans le secteur à l'étude, peu importe leur emplacement et leur type. Elles sont divisées en quatre catégories :

- **démarche de mise en lumière**
- **design urbain**
- **éclairage durable**
- **santé, sécurité et accessibilité universelle**

4.1 DÉMARCHE DE MISE EN LUMIÈRE

Toute mise en lumière doit s'inscrire dans une volonté de justesse, de respect et d'humilité. Pour ce faire, il est indispensable que chaque acteur de la lumière s'interroge sur la manière dont chaque projet saura enrichir la vision globale du Plan lumière. Les questions suivantes ont pour but d'orienter les nouveaux projets d'éclairage vers cette approche.

Éclairer quoi?

La première question est de savoir s'il faut mettre un lieu en lumière. Cette décision doit tenir compte de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- La contribution de la mise en lumière à la sécurité ou au confort visuel.
- La valeur patrimoniale, historique, culturelle, architecturale ou sociale du lieu. La mise en lumière doit contribuer à embellir la capitale et à susciter un sentiment de fierté et d'appartenance chez les résidents et les visiteurs.
- La valeur de communication de la mise en lumière. Toute mise en lumière est porteuse de sens. Ainsi, le choix des lieux à illuminer doit soutenir les orientations stratégiques d'aménagement et l'image de la capitale.
- Les sensibilités environnementales du lieu.

Le Plan lumière, et en particulier le concept d'illumination (voir le chapitre 5), devrait être utilisé comme point de départ afin d'orienter le choix des lieux à éclairer.

Éclairer pour qui?

- Qui sont les usagers du lieu? Ce lieu doit-il être visible de près ou de loin? À quel moment doit-il être visible? Quel type d'environnement sera créé et comment sera-t-il utilisé?

Éclairer comment?

- Le contexte du lieu devrait être évalué. Où se trouve-t-il? Quel est son lien avec l'histoire de la capitale? Quelle est son échelle? Comment interagit-il avec l'espace public? Quel est le contexte lumineux environnant? Quelles sont les caractéristiques de son environnement naturel?
- Les caractéristiques architecturales et paysagères du lieu devraient être bien saisies. A-t-il une désignation patrimoniale? Fait-il partie d'un paysage culturel? À quelle époque appartient-il? Quels sont ses principaux détails architecturaux ou paysagers qui devraient être soulignés? Comment ses matériaux réagissent-ils à la lumière?
- Il importe de comprendre le fonctionnement du lieu. Discuter avec le propriétaire ou le gestionnaire du lieu permettra de comprendre ses usages et le flux de visiteurs et d'obtenir de précieux renseignements sur le lieu et les points d'intérêt particuliers

4.2 DESIGN URBAIN

Les mises en lumière peuvent renforcer l'identité de la capitale et contribuer à créer une scénographie nocturne mémorable. Pour ce faire, il est indispensable d'appuyer des projets qui répondent aux standards élevés de design urbain du cœur de la capitale.

Les lignes directrices sur le design urbain sont divisées selon les thèmes suivants :

- **caractère**
- **compatibilité**
- **couleur et effets lumineux**

4.2.1 CARACTÈRE

Le caractère et l'esthétique des luminaires ont un effet direct sur l'expérience diurne et nocturne. De plus, la valeur patrimoniale de luminaires existants est un élément important à considérer pour toute activité d'entretien ou de remplacement.

Lignes directrices

- Sélectionner des luminaires appropriés selon chaque usage et le contexte du site.
- Considérer le rôle esthétique des dispositifs d'éclairage durant le jour. Dans les cas où ceux-ci n'ont pas de rôle esthétique, minimiser leur incidence visuelle durant le jour (incluant les sources de lumière ainsi que tout élément connexe, comme les fils et les conduits).
- Envisager la possibilité d'intégrer les luminaires dans des éléments existants, tels que du mobilier urbain, des plantes ou des murs végétaux.
- Privilégier l'échelle humaine dans le choix et l'emplacement des appareils d'éclairage.
- Tenir compte de la valeur patrimoniale des luminaires existants et de leur appartenance à une stratégie générale de design pour un édifice, un lieu ou un secteur précis. En particulier :
 - Conserver le caractère des luminaires qui ont une valeur patrimoniale, dont leur apparence et leur emplacement, lorsque possible, quand vient le temps de les entretenir ou de les remplacer.
 - Si cela est possible, utiliser des luminaires qui conservent des caractéristiques physiques similaires à celles des luminaires qui ont une valeur patrimoniale, mais qui offrent un meilleur rendement.



Les luminaires du boulevard de la Confédération ont un rôle esthétique important durant le jour.

4.2.2 COMPATIBILITÉ

Il est important de tenir compte du contexte physique de chaque objet de mise en lumière afin d'assurer la compatibilité avec le lieu et ses alentours.

Lignes directrices

- S'assurer de la compatibilité et de l'harmonie de toute mise en lumière avec le contexte du site et de ses alentours, dont :
 - les mises en lumière adjacentes;
 - les éléments symboliques;
 - la valeur patrimoniale et le caractère établi des bâtiments et des paysages;
 - l'architecture et le cadre bâti;
 - les autres utilisations du sol.

- S'assurer que toute mise en lumière ne surclasse ni ne dévalorise les vues lointaines du paysage central de la capitale, en particulier depuis les points d'observation clés identifiés dans le rapport de la CCN intitulé *La protection des vues dans la capitale du Canada* (2007), le caractère symbolique du boulevard de la Confédération et de son cadre bâti, et le caractère patrimonial du lieu ou des lieux environnants, en particulier les lieux historiques nationaux et le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Privilégier l'utilisation de luminaires dont la couleur et la finition s'intègrent dans le contexte adjacent, incluant les luminaires et le mobilier urbain existants.
- Assurer un équilibre visuel en évitant toute surenchère ou concurrence visuelle.
- Tenir compte de l'éclairage ambiant, en particulier de l'éclairage public existant et de celui des édifices des alentours.
- Décourager la projection de contenus commerciaux.

4.2.3 COULEUR ET EFFETS LUMINEUX

Les nouvelles technologies en matière de lumière offrent aujourd'hui une vaste gamme de possibilités de variation de couleur, d'éclairage mobile et de projections. Cependant, ces effets lumineux spéciaux ne doivent pas mener à une surenchère visuelle dans l'environnement nocturne.

Lignes directrices

- De manière générale, préférer l'usage des tons de blanc plutôt que des tons de couleur afin de respecter l'expression architecturale et les matériaux des composantes du cadre bâti.
- Réserver l'utilisation de la couleur et d'effets lumineux aux applications suivantes :
 - dans les quartiers d'art et d'innovation (voir la section 5.2.3);
 - dans les cœurs de vie nocturne et le long de la rue Sparks (voir la section 5.2.3), sous forme d'expressions subtiles et de tons doux qui mettent en valeur des composantes limitées et bien définies (p. ex. des entrées commerciales, des détails architecturaux, etc.);
 - illumination d'éléments architecturaux restreints et bien définis sur des édifices à vocation artistique, tels que des musées et des édifices voués à l'art et au spectacle;



Concepteur lumière : Martin Conboy Lighting Design

L'utilisation subtile de lumière rouge dans la lanterne du Musée des beaux-arts du Canada est un bon exemple d'une utilisation appropriée de couleur pour des éléments architecturaux limités et bien définis sur des édifices à vocation artistique tels que des musées et édifices d'art et de spectacles.

- illuminations temporaires qui marquent des festivals, des activités publiques spéciales ou des célébrations officielles;
- illuminations temporaires qui ont pour but de mettre en valeur des points d'intérêt historique ou symbolique importants.
- L'utilisation de la couleur et d'effets lumineux pour des mises en lumière permanentes ne doit pas surclasser ni dévaloriser les vues lointaines du paysage central de la capitale, en particulier depuis les points d'observation clés identifiés dans le rapport de la CCN intitulé *La protection des vues dans la capitale du Canada* (2007), le caractère symbolique du boulevard de la Confédération et de son cadre bâti, et le caractère patrimonial du lieu ou des lieux environnants, en particulier les lieux historiques nationaux et le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- S'assurer que la couleur et les effets lumineux de mises en lumière permanentes :
 - restent dans des tons doux (où l'ajout de lumière blanche atténue la couleur), sauf dans les quartiers

d'art et d'innovation où des tons saturés (utilisation de la couleur pure) peuvent convenir;

- privilégient, de manière générale, les teintes plus chaudes en avant-plan et les teintes plus froides en arrière-plan;
- demeurent subordonnés à la lecture de l'ensemble du secteur;
- évitent tout effet clignotant ou stroboscopique;
- ne servent pas à la commercialisation ni au marketing;
- s'intègrent dans un concept artistique.
- Coordonner et harmoniser l'utilisation de la couleur et des effets lumineux dans un même ensemble urbain ou architectural.

4.3 ÉCLAIRAGE DURABLE

Le respect de la nature et des êtres vivants contribuera à rendre plus durables les villes de l'avenir. Malgré les bienfaits de l'éclairage sur l'esthétique et les activités sociales, il peut avoir des effets néfastes sur notre santé et notre environnement. Le principal défi consiste à maximiser les avantages de l'éclairage tout en limitant ses effets néfastes.

Les lignes directrices sur l'éclairage durable sont divisées selon les thèmes suivants :

- **efficacité et durée de vie**
- **orientation et design**
- **horaire d'illumination**
- **entretien et disposition**

4.3.1 EFFICACITÉ ET DURÉE DE VIE

L'éclairage urbain est une source majeure de consommation d'énergie. L'efficacité énergétique et la durée de vie sont deux paramètres importants à considérer dans le choix de systèmes d'éclairage.

Lignes directrices

- Privilégier les technologies d'éclairage qui offrent une faible consommation d'énergie et une vie utile maximale (p. ex. la technologie de diode électroluminescente [DEL]).
- Établir un objectif de rendement énergétique pour tout projet d'éclairage.

- Évaluer le rendement énergétique en fin de projet pour faire le bilan des gains énergétiques et économiques et des difficultés techniques vécues.
- Raisonner en coût global, au-delà de l'investissement initial. Tenir compte notamment du rendement des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent et des coûts d'exploitation, d'entretien et de recyclage.
- Privilégier le matériel qui permet de contrôler les temps d'allumage ou d'extinction et l'intensité de l'éclairage et qui peut recevoir les technologies de contrôle à distance ou de télégestion.

4.3.2 ORIENTATION ET DESIGN

Un projet de mise en lumière de qualité ne se résume pas à l'utilisation d'un matériel au rendement supérieur et peu énergivore. Il doit tenir compte de l'orientation de la lumière et être adapté aux sensibilités environnementales de chaque lieu.

Lignes directrices

- Éviter les débordements de lumière, particulièrement vers le ciel, en concentrant les faisceaux lumineux sur les éléments à éclairer et en utilisant les éléments suivants :
 - des éléments architecturaux, tels qu'un élément opaque approprié (p. ex. un écran, un débordement de toit, un mur);
 - des éléments paysagers, tels que des barrières végétales plantées d'espèces indigènes à feuillage dense et persistant.
- Pour l'éclairage public, privilégier le toit couvercle opaque, le chapeau opaque ou tout autre dispositif d'occultation limitant les flux lumineux qui émanent de sous des angles supérieurs à 80 degrés, et opter préférentiellement pour du matériel entièrement défilé. Éviter l'utilisation de nouveaux luminaires qui ne répondent pas à ce critère, sauf dans les cas où des considérations patrimoniales le justifient. Envisager de modifier les luminaires existants (p. ex. à l'aide de filtres, de réflecteurs, etc.) qui ne répondent pas à ce critère (p. ex. les luminaires de type « globe »).
- S'assurer que l'utilisation de projecteurs au sol tient compte du risque d'éblouissement des piétons et du fait que l'hiver les fragilise.
- Confirmer la présence de toute espèce en péril, d'habitat essentiel ou de site écologiquement sensible pouvant subir des effets environnementaux néfastes causés par la proposition d'éclairage et adapter l'approche de mise en lumière en fonction des sensibilités environnementales du lieu. En particulier :
 - Restreindre l'illumination des habitats naturels et des zones écologiquement sensibles.
 - Respecter les mesures d'atténuation applicables pour ne pas perturber la flore et la faune nocturne.
 - Restreindre l'installation de matériel d'éclairage aux endroits où des effets environnementaux néfastes ne peuvent être atténués.
- Diminuer l'intensité des sources de lumière lorsqu'un cours d'eau ou de la neige peuvent réfléchir la lumière.
- Adopter des pratiques d'éclairage favorables aux oiseaux (tenir compte, notamment, des déplacements migratoires), telles que l'ajustement des niveaux d'éclairage (voir le tableau 1).

Télégestion

Si cette technologie est encore peu répandue en raison de son coût élevé, la télégestion est une solution d'avenir pour les villes branchées et intelligentes. Elle offre :

- le pilotage à distance sur ordinateur permettant de modifier les scénarios d'éclairage, y compris ceux d'abaissement des niveaux d'éclairage;
- le retour immédiat de renseignements sur l'état de fonctionnement du parc d'éclairage;
- la simplification de l'entretien;
- l'une des options les plus efficaces de réduction de consommation d'énergie;
- l'interaction possible entre l'éclairage et différentes technologies (son, Wi-Fi, etc.).

4.3.3 HORAIRE D'ILLUMINATION

La possibilité d'adapter les niveaux d'éclairage représente l'une des options les plus pertinentes en matière de développement durable. Elle offre une souplesse de fonctionnement qui permet de passer des installations statiques fonctionnant par « tout ou rien » à des réalisations dynamiques ne distribuant que la lumière nécessaire à chaque moment de la nuit en fonction du rythme d'activité.

Le Plan lumière propose plusieurs catégories de fonctionnement potentiel. Les recommandations à ce sujet sont à titre indicatif; les niveaux d'abaissement retenus devront se faire au cas par cas pour chaque projet, dans un esprit de concertation entre les différentes parties prenantes et au moyen d'essais préliminaires.

Lignes directrices

- Considérer de modifier la durée de fonctionnement et l'abaissement des niveaux lumineux selon les paramètres proposés au tableau 1. Pour que l'abaissement de l'éclairage reste imperceptible, la diminution des niveaux d'éclairage suggérée devrait être progressive et continue pendant des segments de cinq à dix minutes.
- Faire de la sécurité la priorité dans tout projet d'abaissement des niveaux d'éclairage.
- Considérer l'utilisation d'éclairage à commande ou à détection, particulièrement dans les espaces peu fréquentés où la circulation est lente, comme les sentiers récréatifs, les parcs, les cours intérieures et les stationnements.

4.3.4 ENTRETIEN ET DISPOSITION

Maintenir en excellent état la gamme d'installations d'éclairage tout au long de leur vie utile nécessite un entretien régulier, un suivi du rendement et l'application des leçons tirées de l'installation. Cela permet de maintenir leur efficacité énergétique, de prolonger la durée de leur vie utile et de réduire les coûts de remplacement. On devrait recycler le matériel d'éclairage en fin de vie ou en disposer de façon à ce qu'il ne pose aucun danger pour la santé humaine et l'environnement.

Lignes directrices

- Documenter les projets de mise en lumière complétés et élaborer un plan d'entretien qui prend en compte l'intention de design originale.
- Privilégier le matériel robuste, adapté aux conditions climatiques et à l'épreuve du vandalisme.
- Privilégier un emplacement et du matériel faciles à entretenir (accès facile à la lampe, conditions de travail sécuritaires et standardisation du matériel utilisé).
- Choisir des solutions selon une évaluation de la vétusté actuelle ou future des installations :
 - Explorer des options de remplacement des installations les plus désuètes ou inadaptées.
 - Privilégier des options d'adaptation pour les installations les plus récentes qui ne répondent pas aux normes en vigueur.
- Optimiser la gestion des installations en facilitant la mise en place de solutions techniques, telles que la création d'une base de données, la télégestion ou un système central permettant de diagnostiquer et de contrôler l'éclairage à distance. En attendant, tenir des cahiers d'entretien à jour.
- Surveiller régulièrement les installations et remplacer dans un court délai les lampes défectueuses, en priorisant les endroits publics très fréquentés.
- Élaborer des plans de gestion des déchets afin de disposer écologiquement de tout matériel aux endroits appropriés et de se conformer aux règlements applicables.

Tableau 1 – Paramètres de couvre-feu

Mode	Description et usages potentiels	Paramètres recommandés
Éclairage fonctionnel permanent	Éclairage fonctionnel nécessitant un allumage toute la nuit (p. ex. voies publiques, sentiers principaux, places publiques, services de santé et de sécurité, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Allumage à la tombée de la nuit. • Réduction de la puissance de 50 % de minuit à 5 h.
Éclairage de réseau de transport public	Éclairage associé aux réseaux de transport public (stations et infrastructures reliées).	<ul style="list-style-type: none"> • Allumage à la tombée de la nuit. • Réduction de la puissance de 50 % aux heures creuses. • Extinction complète après les heures de service du transport public.
Éclairage de mise en lumière	Mise en lumière dont la fonction est d’embellir le paysage nocturne (p. ex. les édifices, les monuments commémoratifs, les œuvres d’art public, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Allumage à la tombée de la nuit. • Abaissement de la puissance et diminution de la quantité de lumière, voire extinction totale, débutant entre minuit et 2 h (selon l’usage et l’emplacement). <p>Au cas par cas pour les éléments les plus importants de la scénographie nocturne ciblés dans le concept d’illumination (<i>voir le chapitre 5</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allumage à la tombée de la nuit. • Mise en lumière en « mode nuit » à partir de minuit (le « mode nuit » induit un design lumière précis abaissant les niveaux d’éclairage par gradation ou extinction partielle).
Éclairage zone d’ombre	Éclairage particulier aux terrains ciblés comme zones sombres (<i>voir la section 5.2.1</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Allumage à la tombée de la nuit. • Abaissement de la puissance et diminution de la quantité de lumière, voire extinction totale, à 22 h.
Éclairage saisonnier	Le climat nordique de la région de la capitale nationale a des incidences sur l’éclairage. La neige présente durant plusieurs mois a une incidence sur la quantité de lumière requise en raison de son effet réfléchissant, mais aussi parce qu’elle modifie l’utilisation des terrains.	<ul style="list-style-type: none"> • Abaisser les niveaux d’éclairage pour tenir compte de la réflexion de la neige. Abaissement à établir en fonction des essais réalisés sur place. • Modifier ou éteindre l’éclairage des zones non déneigées inaccessibles au public en veillant à préserver les conditions sécuritaires, à ne pas créer de trous noirs dans les parcours urbains et à maintenir la mise en lumière de repères visuels.
Éclairage intérieur de bureaux	Nombre d’œuvres d’architecture contemporaine sont largement fenêtrées. Plusieurs édifices sont équipés de matériel qui permet de réduire ou d’éteindre l’éclairage intérieur (gestion centralisée, système de commande et de contrôle, système de détection, etc.). Les autres sont encouragés à considérer cette possibilité au moment de renouveler leur éclairage intérieur. En plus de réduire la consommation d’énergie, diminuer l’éclairage intérieur de bureaux peut réduire les collisions d’oiseaux de manière significative.	<ul style="list-style-type: none"> • Extinction de l’éclairage non nécessaire dans les bureaux, particulièrement durant la saison migratoire des oiseaux.

4.4 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

La lumière est essentielle à l'humain, car elle influe positivement tant sur le fonctionnement de l'organisme humain que sur son état psychologique. Cela dit, l'éclairage artificiel peut aussi avoir des effets indésirables. En plus des risques d'éblouissement, les recherches scientifiques mettent en évidence l'influence de la lumière sur les humains, notamment sur la régulation de l'horloge biologique et des rythmes circadiens (jour/nuit).

En matière de sécurité, la lumière doit tenir compte non seulement des niveaux d'éclairage, mais aussi de l'ambiance, de la cohérence spatiale, de la visibilité, du confort visuel, de l'uniformité et de l'éblouissement. Une ville dite sécuritaire se démarquera davantage par ses ambiances et la qualité de son éclairage que par la quantité d'éclairage. De plus, toute intervention d'éclairage doit tenir compte de l'accessibilité universelle. Par exemple, les gens ayant un problème de vision ont des besoins et des sensibilités différentes en matière d'éclairage, et l'emplacement de lampadaires ne doit pas empêcher le mouvement de personnes utilisant des aides au déplacement.

Température de couleur

Mesurée en kelvins (K), la température de couleur indique la teinte de la lumière blanche telle que l'œil humain la perçoit. Un aspect jaunâtre est considéré comme blanc chaud tandis qu'un aspect bleuâtre est considéré comme blanc froid. Plus la température de couleur est élevée, plus la teinte est « froide ».

Au cours de la dernière décennie, plusieurs villes ont remplacé leur éclairage urbain par des lampes DEL blanches aux températures de couleur plus élevées (4 000 K ou plus). Les DEL offrent plusieurs avantages par rapport aux autres technologies d'éclairage, dont leur efficacité énergétique, leur intensité réglable et leur longue durée de vie. Le choix de la température de couleur était souvent motivé par l'efficacité énergétique supérieure des DEL de 4 000 K par rapport à celles de 3 000 K, bien que les progrès technologiques récents aient considérablement réduit cet écart.

À la suite de ces projets de remplacement, des préoccupations ont été soulevées quant à la luminosité de la lumière blanche, son incidence sur le caractère des quartiers et ses effets néfastes potentiels sur l'environnement et la santé. L'enjeu est complexe; d'autres caractéristiques de l'éclairage doivent également être considérées au delà de la température de couleur, y compris les niveaux d'éclairage, l'intensité de l'éclairage et les débordements de lumière.

En plus de favoriser un éclairage plus chaud, y compris pour l'éclairage des voies publiques, les espaces verts et les cours d'eau, le Plan lumière de la capitale vise à réduire l'effet néfaste de l'éclairage artificiel :

- en encourageant le choix méticuleux des sites à éclairer;
- en promouvant des couvre-feux;
- en privilégiant la qualité de l'éclairage par rapport à sa quantité;
- en privilégiant l'utilisation d'appareils d'éclairage public entièrement défilés;
- en désignant « zones sombres » les endroits les plus sensibles du point de vue environnemental;
- en privilégiant les technologies d'éclairage à haute efficacité énergétique.

Lignes directrices

- Respecter les normes, les codes, règlements, lignes directrices et pratiques exemplaires de design applicables à l'accessibilité universelle.
- Considérer l'impact de l'éclairage sur la sécurité réelle et perçue. En particulier :
 - Privilégier la création d'ambiances piétonnes par un éclairage doux, homogène et à échelle humaine.
 - Porter une attention particulière aux zones dites de conflit (p. ex. points de passage, carrefours, sorties d'école).
 - Veiller à ce que les installations d'éclairage ne créent ni de source de lumière intense ou d'aveuglement, ni de réflexions créant de la confusion, ni d'effet dynamique qui puissent nuire à la sécurité ou au confort des usagers.
- Indiquer par un éclairage particulier les stations de vélos en libre-service, les principales stations de transport en commun et les accès aux sentiers polyvalents.
- Privilégier les lignes directrices du Plan lumière par rapport à la température de couleur, en particulier pour les voies publiques (voir la section 6.6).

Tons de blanc



BLANC CHAUD

BLANC NEUTRE

BLANC FROID



Crédit photo : Tourisme Ottawa

Concepteur lumière : Phil Gabriel



CHAPITRE 5

CONCEPT D'ILLUMINATION

Le concept d'illumination établit les grandes lignes de la scénographie nocturne globale proposée pour le secteur à l'étude. Il est présenté en deux parties :

- **zones d'illumination**
- **éléments structurants**

Le concept d'illumination établit des lignes directrices pour des emplacements précis et des composantes physiques clés afin d'appuyer leur rôle dans la scénographie nocturne proposée. En plus de donner une orientation aux projets particuliers de mise en lumière, il sert à cibler stratégiquement des projets de mise en lumière prioritaires qui pourraient être entrepris au cours des dix prochaines années.



FIGURE 5.1
Les zones d'illumination



Avant-Plan

- Intérieur de l'anneau du boulevard
- Extérieur de l'anneau du boulevard

Arrière-Plan

- Arrière-plan proche
- Arrière-plan lointain

Note : Les limites de chaque zone sont conceptuelles compte tenu de l'échelle du secteur à l'étude et de sa nature évolutive.

5.1 ZONES D'ILLUMINATION

L'identification de zones d'illumination permet de poser un regard global sur le secteur à l'étude. Les zones d'illumination sont centrées sur l'éclairage architectural et ont pour objet:

- de renforcer, grâce à la lumière, la visibilité du paysage central de la capitale par la création d'un avant-plan et d'un arrière-plan nocturnes;
- de dessiner une silhouette compréhensible depuis le lointain;
- de relier avec cohérence une grande diversité de formes urbaines et architecturales des deux côtés de la rivière des Outaouais;
- d'encourager la répartition harmonieuse de la lumière entre les deux rives.

Cœur géographique et historique de la région de la capitale nationale, la rivière des Outaouais a constitué le point de départ de l'observation du secteur à l'étude pour établir les zones d'illumination qui suivent (*voir la figure 5.1*) :

- **L'avant-plan**, qui est composé par l'ensemble du paysage central de la capitale. Il inclut les zones intérieure et extérieure de l'anneau du boulevard de la Confédération.
- **L'arrière-plan**, caractérisé par une mixité de types d'édifices et de styles architecturaux. L'« arrière-plan proche » relie les fonctions fédérales et municipales et invite les gens à découvrir les lieux de vie nocturne. L'« arrière-plan lointain » amorce un retour progressif vers l'obscurité.

Pour chaque zone, le tableau 2 :

- guide le choix des édifices à illuminer;
- établit des orientations de mise en lumière pour les édifices par zone, incluant un ton de lumière dominant.

Les zones sont définies en fonction des caractéristiques urbanistiques actuelles et des projets de densification à venir. Les orientations par zone ne sont pas prescriptives; leur objectif est d'orienter les nouvelles mises en lumière d'édifices et d'inciter à justifier toute mise en lumière qui s'éloignerait des orientations retenues et dont la visibilité pourrait compromettre, par exemple, la lecture souhaitée de l'avant-plan et de l'arrière-plan.

Lignes directrices

- Suivre les orientations indiquées au tableau 2 afin d'orienter les mises en lumière d'édifices selon leur emplacement dans les zones ciblées.
- Élaborer des plans directeurs d'éclairage extérieur détaillés pour les projets d'aménagement urbain d'envergure ayant une forte influence visuelle dans la composition de l'avant-plan et de l'arrière-plan. Par exemple, les lieux existants ou en mutation, comme les plaines LeBreton, les îles Albert et des Chaudières, et l'ensemble des édifices en hauteur du complexe du Portage jouent un rôle prépondérant dans le respect et la continuité de l'avant-plan et de l'arrière-plan.

Tableau 2 – Orientations pour les zones d’illumination

ZONE	ÉDIFICES À PRIVILÉGIER POUR DES MISES EN LUMIÈRE ARCHITECTURALES	ORIENTATIONS DE MISE EN LUMIÈRE
Avant-plan		
INTÉRIEUR DE L’ANNEAU DU BOULEVARD	<ul style="list-style-type: none"> • Édifice du Centre et Bibliothèque du Parlement • Édifice de l’Est • Édifice de l’Ouest • Édifice de la Confédération • Édifice de la Justice • Cour suprême du Canada • Édifice de Bibliothèque et Archives Canada • Musée canadien de l’histoire • Fairmont Château Laurier 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider la lecture des symboles nationaux et la valeur patrimoniale des paysages culturels. • Privilégier une illumination architecturale d’exception qui souligne la valeur intrinsèque de chaque édifice et facilite la lecture des détails architecturaux. • Renforcer la hiérarchie relative des édifices. En particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l’intérieur de l’anneau du boulevard de la Confédération, donner la primauté visuelle à la colline du Parlement et la Cour suprême du Canada. ▪ Privilégier une expression lumière plus douce pour les édifices qui longent l’extérieur de l’anneau du boulevard de la Confédération. • Explorer les possibilités de mettre en valeur les toits de cuivre selon une approche commune. • Tons dominants : Privilégier les tons d’ambre et de blanc chaud (d’environ 2 200 K à 3 200 K). • Suivre les recommandations sur l’extinction de l’éclairage intérieur des bureaux (voir la section 4.3.3).
EXTÉRIEUR DE L’ANNEAU DU BOULEVARD	<ul style="list-style-type: none"> • Édifices qui abritent de grandes institutions publiques ou qui sont le théâtre d’activités. • Édifices qui incarnent des valeurs symboliques, historiques ou culturelles. • Édifices dont la qualité architecturale est exceptionnelle. • Édifices soumis à une désignation patrimoniale. • Édifices ou portions d’édifices ayant une influence majeure sur la continuité visuelle du boulevard de la Confédération (p. ex. les façades le long de la rue Wellington, de la promenade Sussex et de l’avenue Mackenzie à Ottawa, et de la rue Laurier à Gatineau). 	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les possibilités de mettre en valeur les toits de cuivre selon une approche commune. • Tons dominants : Privilégier les tons d’ambre et de blanc chaud (d’environ 2 200 K à 3 200 K). • Suivre les recommandations sur l’extinction de l’éclairage intérieur des bureaux (voir la section 4.3.3).
Arrière-plan		
ARRIÈRE-PLAN PROCHE	<ul style="list-style-type: none"> • Édifices qui abritent de grandes institutions publiques ou qui sont le théâtre d’activités. • Édifices qui incarnent des valeurs symboliques, historiques ou culturelles. • Édifices dont la qualité architecturale est exceptionnelle. • Édifices soumis à une désignation patrimoniale. • Édifices ou portions d’édifices ayant une influence majeure sur la continuité visuelle du boulevard de la Confédération (p. ex. les façades le long de la portion nord de la promenade Sussex). 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier un traitement lumière moins systématique qu’à l’avant-plan, mais suffisant pour faire ressortir la trame urbaine et les destinations d’expériences nocturnes. • Éviter la concurrence visuelle avec les édifices à l’avant-plan, entre autre en limitant les mises en lumière en hauteur. • Créer des liens visuels vers les lieux de vie nocturne (voir la section 5.2.3). • Tons dominants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier les tons d’ambre et de blanc chaud (d’environ 2 200 K à 3 200 K) pour les édifices historiques. ▪ Privilégier les tons de blanc neutre (d’environ 3 500 K à 4 000 K) à blanc froid (4 200 K ou plus, pour des usages ponctuels et la mise en valeur de détails) pour les édifices contemporains, afin de renforcer la distinction avec les édifices de l’avant-plan. • Suivre les recommandations sur l’extinction de l’éclairage intérieur des bureaux (voir la section 4.3.3).
ARRIÈRE-PLAN LOINTAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Édifices qui abritent de grandes institutions publiques ou qui sont le théâtre d’activités. • Édifices qui incarnent des valeurs symboliques, historiques ou culturelles. • Édifices dont la qualité architecturale est exceptionnelle. • Édifices soumis à une désignation patrimoniale. • Édifices ou portions d’édifices ayant une influence majeure sur la continuité visuelle du boulevard de la Confédération (p. ex. les façades le long de la portion nord de la promenade Sussex). 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le retour à l’obscurité et l’abaissement des illuminations. • Limiter les mises en lumière en hauteur, afin de ne pas concurrencer visuellement avec les édifices de l’avant-plan. • Suivre les recommandations sur l’extinction de l’éclairage intérieur des bureaux (voir la section 4.3.3).

Note : Les recommandations sur les tons dominants visent à faire une distinction visuelle entre l’avant-plan et l’arrière-plan nocturnes. Ces orientations ne s’appliquent donc qu’à la partie des édifices que l’on peut voir au loin. Dans certains cas, les matériaux d’un édifice particulier ne seront pas nécessairement typiques à sa zone. La nature et la couleur des matériaux demeurent alors le critère principal pour déterminer la mise en lumière qui convient.



Gordon Harrison
Interior Design & Architecture



creative high-fashion
haute couture creative

497

497
CLOSED
Teruko
Hours
11:00 - 6:00
Closed Sunday

FIGURE 5.2

Ensemble des éléments structurants



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

Note : Ce plan constitue une représentation schématique des éléments structurants du concept d'illumination. Il n'est pas représentatif de la visibilité aérienne ou du type d'éclairage.

5.2 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Cette deuxième composante du concept d'illumination cible certains territoires et éléments physiques clés qui méritent une approche lumière particulière, et que l'on appelle « éléments structurants ». En voici les catégories :

Zones sombres

- la trame bleue
- la trame verte

Repères nocturnes

- le boulevard de la Confédération
- les carrefours clés
- les sites remarquables
- les édifices

Lieux de vie nocturne

- les quartiers d'art et d'innovation
- les cœurs de vie nocturne
- la rue Sparks

Territoires en mutation

- le secteur des Chaudières et l'île Albert
- les plaines LeBreton

La figure 5.2 donne un aperçu de tous les éléments structurants pour mieux comprendre les liens entre ceux-ci. Les sections suivantes (de 5.2.1 à 5.2.4) fournissent des lignes directrices générales pour chaque catégorie d'élément structurant, tandis que des lignes directrices particulières à certains lieux précis sont identifiées dans les secteurs (*voir le chapitre 7*).

FIGURE 5.3
Zones sombres



Zones sombres

-  **Trame bleue**
-  **Trame verte**

5.2.1 ZONES SOMBRES

Les paysages naturels et les cours d'eau du cœur de la capitale ont une grande importance environnementale.

Bien que l'éclairage puisse améliorer l'expérience que vivent les usagers et promouvoir la fréquentation de ces espaces publics la nuit, la faune et la flore qui s'y trouvent sont sensibles à la lumière. L'exposition à la lumière artificielle dans les habitats naturels peut provoquer une variété d'effets néfastes chez certaines espèces. Par exemple, les insectes sont attirés par les rayons ultraviolets, les oiseaux migrateurs peuvent être désorientés, les systèmes photosynthétiques des végétaux peuvent être activés et les rythmes biologiques du sommeil et les cycles saisonniers des vertébrés peuvent être perturbés. On doit trouver le juste milieu entre deux nécessités : véhiculer l'image d'une capitale attrayante et dynamique et préserver l'obscurité de la nuit.

Les catégories suivantes de zones sombres sont ciblées :

- **la trame bleue**
- **la trame verte**

Les objectifs de mise en lumière des zones sombres sont les suivants :

- Réduire les effets néfastes de l'éclairage artificiel sur la faune, la flore et le ciel étoilé.
- Contribuer à la mise en valeur des composantes urbaines de la scénographie nocturne en créant un contraste grâce à des zones sombres.

On doit exercer une prudence particulière quand on a recours à la lumière dans les zones sombres et tenir compte des utilisations nocturnes prévues et de la protection de l'intégrité des paysages naturels.

5.2.1.1 TRAME BLEUE

La trame bleue est constituée des cours d'eau principaux, dont la rivière des Outaouais, la rivière Rideau, la rivière Gatineau, le canal Rideau et le ruisseau de la Brasserie. Ils jouent un rôle primordial dans le respect des écosystèmes et des rythmes de la faune en tant que couloir de circulation. Des reptiles, des amphibiens, des poissons et d'autres animaux vivent dans ces cours d'eau. La trame bleue inclut les terrains en rive sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau.

Lignes directrices

- Maintenir les niveaux d'éclairage au minimum nécessaire au confort et à la sécurité des usagers, à l'exception des « sites remarquables » ciblés dans le concept

d'illumination et, au cas par cas, de certains lieux qui soutiennent le tourisme fluvial (p. ex. les croisières).

- Aux endroits éclairés :
 - Porter une attention particulière à l'orientation des appareils d'éclairage :
 - ♦ Privilégier l'utilisation d'éclairage public entièrement défilé.
 - ♦ Ne pas diriger la lumière vers l'eau en raison des reflets.
 - ♦ Ne pas diriger la lumière vers les habitats naturels.
 - Privilégier l'utilisation de détecteurs de mouvement et de la lumière passive (contraste des tons et des matériaux, utilisation de réflecteurs, etc.).
 - Privilégier l'utilisation de tons ambrés ou de blanc chaud jusqu'à 3 000 K.
 - Privilégier une faible intensité d'éclairage.
 - Favoriser l'usage de matériel qui émet le moins possible de lumière aux longueurs d'ondes bleue et ultraviolette.
 - Utiliser le mode de couvre-feu « éclairage zone d'ombre » (voir les paramètres au tableau 1).

5.2.1.2 TRAME VERTE

La trame verte est constituée du réseau de terrains riverains et de parcs, incluant le parc Jacques-Cartier, le parc Major's Hill, le parc de la Confédération et le Jardin des provinces et des territoires. Malgré le caractère urbain du secteur à l'étude, ces endroits abritent un large éventail d'animaux et d'oiseaux qui dépendent de cet habitat. Ces espaces verts sont aussi des points d'arrêt lors des migrations annuelles.

Lignes directrices

- Maintenir les niveaux d'éclairage au minimum nécessaire au confort et à la sécurité des usagers. Cela dit, au cas par cas, utiliser la lumière pour mettre en valeur des composantes importantes du cadre bâti et des repères visuels, et appuyer la tenue d'activités et le tourisme fluvial (par. ex. les croisières).
- Mettre en lumière les composantes du cadre bâti et les points de repère importants pour les mettre en valeur et aider à l'orientation (p. ex. édifices, œuvres d'art, monuments commémoratifs, intersections importantes, fontaines, etc.).
- Privilégier des concepts d'éclairage fins et subtils pour préserver les ambiances intimistes et la pénombre.
- Concentrer l'éclairage public sur les accès et les sentiers principaux les plus fréquentés et sécuritaires.

- Privilégier l'utilisation d'éclairage public entièrement défilé.
- Privilégier l'utilisation de tons ambrés ou de blanc chaud jusqu'à 3 000 K.
- Prioriser la trame verte pour la modification des luminaires de type « globe » afin de diminuer les débordements inutiles de flux lumineux. On devrait aussi considérer le remplacement éventuel de ces luminaires, sauf dans les cas où leur utilisation se justifie par des considérations d'ordre patrimonial.
- Favoriser l'usage de matériel qui émet le moins possible de lumière aux longueurs d'ondes bleue et ultraviolette.
- Privilégier les modes de couvre-feu suivants (*voir les paramètres au tableau 1*) :
 - pour les sentiers, les accès principaux et les endroits où l'on prévoit un usage 24 h sur 24 : mode « éclairage fonctionnel permanent »;
 - pour les autres sentiers : mode « éclairage de mise en lumière »;
 - pour les composantes du cadre bâti illuminées : mode « éclairage zone d'ombre ».
- Se référer aux secteurs (*voir le chapitre 7*) pour connaître les lignes directrices particulières à des lieux précis de la trame verte.

L'importance écologique de la trame bleue

Du point de vue écologique, la présence de deux zones désignées clés et d'habitats essentiels souligne l'importance de mettre en œuvre des approches sensibles de mise en lumière dans la trame bleue.

- **Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)** : Les ZICO sont des sites qui abritent des groupes d'oiseaux bien précis : espèces menacées, vaste population d'oiseaux ou espèces ayant une aire de répartition réduite. Lorsqu'une espèce occupe une zone en nombre suffisant pendant au moins une saison (en hiver, lors des migrations ou durant la saison de reproduction), elle est considérée comme une espèce « déclencheuse », et la zone reçoit la désignation ZICO. La rivière des Outaouais abrite plus de 300 espèces d'oiseaux dont près de la moitié sont des oiseaux migrateurs. Elle est l'une des voies migratoires les plus importantes du continent pour la sauvagine et une aire de repos essentielle à plusieurs espèces aviaires. La ZICO Lac Deschênes-Rivière-des-Outaouais couvre la partie sud-ouest du secteur à l'étude. La période de nidification des oiseaux migrateurs a lieu généralement du début avril à la fin août.
- **Aires naturelles désignées** : Le secteur à l'étude est à proximité de quatre habitats naturels valorisés de la CCN. Les habitats naturels valorisés comprennent le lac Leamy, le parc de Rockcliffe, le lac des Fées ainsi que les îles du pont Champlain et l'île Lemieux. Ces aires naturelles soutiennent les habitats essentiels vulnérables de certaines espèces et sont importantes pour la protection de la biodiversité régionale. La CCN priorise la protection de ces habitats naturels.
- **Habitats essentiels** : Plus de 200 espèces en péril ont été répertoriées sur les terrains de la CCN, dont un certain nombre dans le secteur à l'étude. Le terme « espèce en péril » fait référence aux espèces végétales ou animales qui jouissent d'un statut spécial accordé par les gouvernements fédéral et provinciaux. Il englobe également les espèces répertoriées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et celles qui figurent sur les listes provinciales des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. La CCN assure la protection des habitats essentiels des espèces en péril sur ses terrains selon les mesures définies dans les programmes de rétablissement des ministères fédéraux et provinciaux. La CCN priorise la protection de ces habitats essentiels en minimisant les effets de la pollution lumineuse dans les zones écologiquement sensibles.



FIGURE 5.4
Repères nocturnes



Repères nocturnes

-  **Boulevard de la Confédération**
-  **Carrefours clés**

-  **Sites remarquables**
-  **Édifices**

5.2.2 REPÈRES NOCTURNES

Les repères jouent un rôle important dans le contexte nocturne. Selon leur type et leur emplacement, ils peuvent permettre l'orientation spatiale, contribuer à une meilleure compréhension du territoire et constituer des destinations d'expériences nocturnes.

Les repères nocturnes suivants sont identifiés :

- **boulevard de la Confédération**
- **carrefours clés**
- **sites remarquables**
- **édifices**

Les objectifs de mise en lumière des repères nocturnes sont les suivants :

- Faciliter l'orientation dans la trame urbaine nocturne.
- Mettre en valeur, en vision rapprochée ou lointaine, certains lieux et édifices importants.
- Doter le boulevard de la Confédération d'une signature forte et distinctive reconnaissable de jour comme de nuit, des deux côtés de la rivière.
- Renforcer les points d'entrée du boulevard de la Confédération.

5.2.2.1 BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Parcours d'honneur et voie de la découverte de la capitale, le boulevard de la Confédération joue un rôle prépondérant dans le paysage et la dynamique du cœur de la capitale.

Long de 7,5 kilomètres, il comprend trois segments :

- L'anneau central : il traverse la rivière des Outaouais pour relier les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau.
- La partie nord-est : elle suit la promenade Sussex à Ottawa et traverse le secteur international de la capitale en direction de Rideau Hall.
- La partie sud : cette voie longe la rue Elgin depuis l'avenue Laurier, à Ottawa, et mène au Monument commémoratif de guerre du Canada.

Le mobilier urbain a été conçu spécialement pour le boulevard de la Confédération au milieu des années 1990. L'une de ses caractéristiques principales est le lampadaire à verrine sphérique (de type globe) dont l'enfilade lumineuse bien visible depuis les rues et les trottoirs adjacents crée ce que l'on appelle « le collier de perles ». L'éclairage du boulevard de la Confédération est généralement constitué de lampadaires bas destinés aux piétons, et de lampadaires élevés destinés à illuminer la chaussée.

On peut considérer que le boulevard de la Confédération comporte deux identités. Il est à la fois :



La multiplication de l'utilisation de luminaires de type « globe » a dissipé la signature du « collier de perle » du boulevard de la Confédération.

- un parcours symbolique, riche de destinations et d'expériences variées;
- un axe de circulation majeur. Cette voie publique appartient principalement à la Ville d'Ottawa et à la Ville de Gatineau. Son éclairage se fait en concertation avec les municipalités afin d'en assurer la conformité avec leurs critères de conception respectifs.

Le Plan lumière vise à accentuer la lisibilité du parcours, à privilégier une scénographie nocturne qui renforce l'expérience qu'offre le boulevard et à veiller à ce que les deux identités du boulevard de la Confédération puissent coexister dans le même espace.

Lignes directrices

- Privilégier un éclairage de grande qualité, doux et homogène sur toute la longueur du boulevard.
- Privilégier les tons de blanc pour l'éclairage public et architectural.
- Privilégier la continuité visuelle entre les éléments de type « façade » et de type « espace vert » afin d'éviter les contrastes de lumière trop forts.
- Préserver la primauté des symboles nationaux ainsi que le caractère officiel et honorifique du boulevard.
- Prioriser et encourager la mise en lumière de façades le long du boulevard de la Confédération.

- S'assurer que les mises en lumière architecturales respectent le caractère symbolique du boulevard de la Confédération.
- S'assurer que la mise en lumière par édifice ne prédomine en aucun cas sur la perception d'ensemble.

Éclairage public

- Rénover le parc d'éclairage du boulevard de la Confédération, en privilégiant des options qui sauront préserver la signature visuelle des lampadaires en bon état tout en prenant compte des pratiques de mise en lumière responsables sur le plan environnemental. Plus précisément :
 - Privilégier une option de modification à court et à moyen terme à l'aide de filtres, de réflecteurs, d'écrans, ou autres pour diminuer les débordements de lumière vers le ciel.
 - Évaluer, à long terme, une option de remplacement des luminaires de type globe pour l'éclairage de la chaussée. Ce faisant :
 - ◆ adopter des pratiques d'éclairage responsables sur le plan environnemental;
 - ◆ préserver la compatibilité avec le mobilier urbain existant;
 - ◆ permettre un meilleur contrôle et une meilleure gestion de l'éclairage (p. ex. la modulation des puissances);
 - ◆ faciliter les opérations d'entretien.
- Redonner ses lettres de noblesse au « collier de perles » dont l'effet est dissipé par la multiplication des luminaires de type globe sur le territoire. Considérer une planification globale avec les partenaires dans le but de cibler les endroits où l'on pourrait remplacer graduellement les luminaires de type globe en tenant compte de leur aspect patrimonial.
- Préférer les températures de couleur entre 3 000 K et 3 700 K en privilégiant des tons plus chauds pour l'éclairage conçu pour les piétons. Cette gamme de température de couleur pourrait permettre de distinguer le boulevard de la Confédération des rues adjacentes, où une température de couleur plus chaude est suggérée (voir la section 6.6).
- Coordonner l'éclairage des façades et l'éclairage des rues. En collaboration avec les municipalités, évaluer la possibilité de tamiser l'éclairage de rue pendant les périodes d'illumination architecturale où les façades devraient primer.
- Respecter un degré d'uniformité élevé, notamment par l'entretien régulier des luminaires.

- S'assurer que la responsabilité de l'entretien des luminaires appartenant aux municipalités ou au gouvernement fédéral est coordonnée ou assurée par une seule entité.
- Faire le diagnostic de l'éclairage dans le but de cibler les éclairages redondants ou inutiles.
- Privilégier un couvre-feu de mode « éclairage fonctionnel permanent » (voir les paramètres au tableau 1).

5.2.2.2 CARREFOURS CLÉS

Le Plan lumière établit que les carrefours importants suivants sont des repères nocturnes :

- Place de la Confédération (carrefour des rues Elgin et Wellington à Ottawa)
- Carrefour de la promenade Sussex et des rues Wellington et Rideau, à Ottawa
- Carrefour des rues Elgin et Laurier, à Ottawa
- Carrefour du Monument au maintien de la paix (à l'angle de la rue St. Patrick et de la promenade Sussex, à Ottawa)
- Carrefour du pont Alexandra et de la rue Laurier, à Gatineau
- Carrefour de la rue Laurier et du pont du Portage, à Gatineau
- Carrefour du boulevard Alexandre-Taché, de la rue Laurier, de la rue Eddy, et de la promenade du Portage, à Gatineau
- Carrefour de la promenade Sir-John-A.-Macdonald et de la rue Booth, à Ottawa.
- Carrefour de la rue Wellington et du pont du Portage, à Ottawa
- Carrefour de Rideau Hall, à Ottawa

Des monuments commémoratifs d'importance sont érigés à deux de ces carrefours clés : à la place de la Confédération, emplacement du Monument commémoratif de guerre du Canada; et au carrefour de la rue St. Patrick et de la promenade Sussex, emplacement du Monument au maintien de la paix. Dans les lignes directrices, ces deux carrefours sont identifiés comme étant des « carrefours commémoratifs aménagés ».

Lignes directrices

- Mettre en valeur les carrefours clés grâce à des mises en lumière qui renforcent leur rôle structurant et leur fonction de point de repère.
- Pour chaque carrefour clé, élaborer un projet d'illumination global qui tient compte de l'ensemble

de l'emplacement, incluant l'éclairage public et le traitement des éléments du cadre bâti.

- Privilégier des stratégies de mise en lumière qui renforcent la notion d'un espace public bien défini et identifiable, telles qu'une illumination cohérente de façades.
- Pour les carrefours clés situés le long du boulevard de la Confédération, coordonner leur mise en lumière avec l'approche lumière du boulevard de la Confédération (voir la section 5.2.2.1).
- Tenir compte du caractère des carrefours clés en tant qu'intersections urbaines à forte densité de circulation mixte (automobiles, piétons et cyclistes). Accorder une attention particulière aux points de passage et aux zones de conflit.
- Privilégier la vision rapprochée comme la vision lointaine.
- Réduire les sources de pollution lumineuse en périphérie des carrefours clés afin d'éviter de diluer leur effet visuel.
- Pour les « carrefours commémoratifs aménagés » :
 - Encourager une illumination dramatique qui contribue à reconnaître les carrefours commémoratifs aménagés comme repères nocturnes importants.
 - Coordonner l'éclairage public et l'éclairage architectural.
 - Se référer aux secteurs pour connaître les lignes directrices particulières à chaque carrefour commémoratif aménagé (voir le chapitre 7) et aux lignes directrices pour les monuments commémoratifs (voir la section 6.3).
- Pour les carrefours clés qui ne sont pas des « carrefours commémoratifs aménagés » :
 - Privilégier la mise en lumière de façades d'édifices et d'éléments situés en bordure des carrefours (p. ex. œuvres d'art public, monuments commémoratifs, et accès aux principaux terrains adjacents) afin de renforcer la présence visuelle des carrefours.

5.2.2.3 SITES REMARQUABLES

Le Plan lumière propose de mettre en valeur les structures et les emplacements suivants qui entourent la rivière des Outaouais, en raison de leur caractère symbolique et historique important :

- **Chutes Rideau** : Paysage culturel incontournable, les chutes Rideau sont l'une des destinations remarquables du tourisme fluvial.
- **Barrage et chute des Chaudières** : Le barrage et la chute des Chaudières constituent un élément majeur du paysage culturel et du patrimoine industriel de

la capitale. Appelée dans leur langage *Akikodjiwan* ou *Kîshkâbikedjiwan*, la chute des Chaudières revête une signification particulière pour les Algonquins anishinabés.

- **Canal Rideau** : Reconnu à titre de lieu historique national et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le canal Rideau est l'un des joyaux du paysage du cœur de la capitale. Les écluses d'Ottawa sont un attrait touristique particulièrement important.
- **Pont Alexandra** : Achievé en 1901, ce pont cantilever en treillis d'acier traverse la rivière des Outaouais et relie les villes d'Ottawa et de Gatineau. Cet ancien pont ferroviaire a été converti en pont routier et piétonnier dans les années 1950. Le pont Alexandra est désigné lieu historique national de génie civil et fait partie intégrante du boulevard de la Confédération.
- **Pointe Nepean** : La pointe Nepean est reconnue pour la vue panoramique qu'elle offre sur la colline du Parlement et le cœur de la région de la capitale nationale. À son sommet se trouve la statue de Samuel de Champlain. Le réaménagement de la pointe Nepean est l'un des projets marquants du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* (CCN, 2017).
- **Île Victoria** (partie est) : La partie est de l'île Victoria est un ancien portage et un lieu de rencontre pour les peuples autochtones. L'ancien moulin Carbide Willson, un bâtiment fédéral du patrimoine reconnu, est le seul vestige bâti dans cette partie de l'île, le reste de ce secteur étant principalement un espace ouvert. Une attraction saisonnière — Expériences autochtones — présente des programmes culturels et culinaires. La création d'un lieu revêtant une signification particulière sur l'île Victoria est l'un des projets marquants du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* (CCN, 2017).
- **Débarcadère Richmond** : Le monument de la Marine royale canadienne se dresse au débarcadère Richmond.
- **Tour de lessivage de la E. B. Eddy** : Située à l'ouest du Musée canadien de l'histoire, la tour de lessivage de la E. B. Eddy, construite en 1901, est un vestige d'un immense complexe industriel et témoigne d'une activité industrielle importante pour l'économie locale et régionale.

Lignes directrices

- Pour chaque site remarquable, élaborer un projet d'illumination global qui tient compte de l'ensemble de l'emplacement, incluant l'éclairage public et le traitement des éléments du cadre bâti.
- Privilégier une mise en lumière sobre et douce, respectueuse de la mémoire de chaque lieu, et qui



Chutes Rideau



Barrage des Chaudières



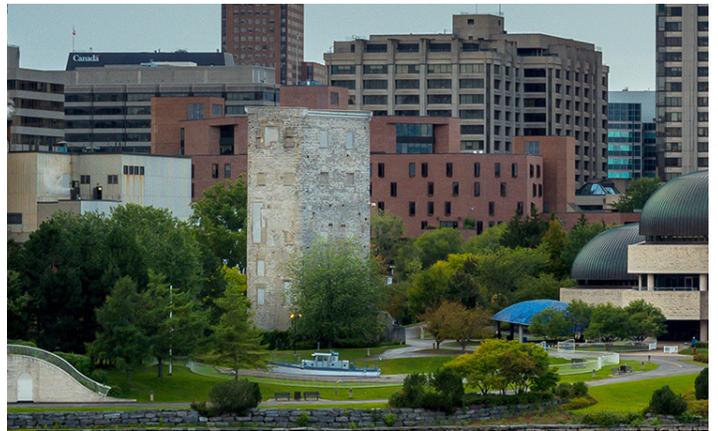
Île Victoria (partie est)



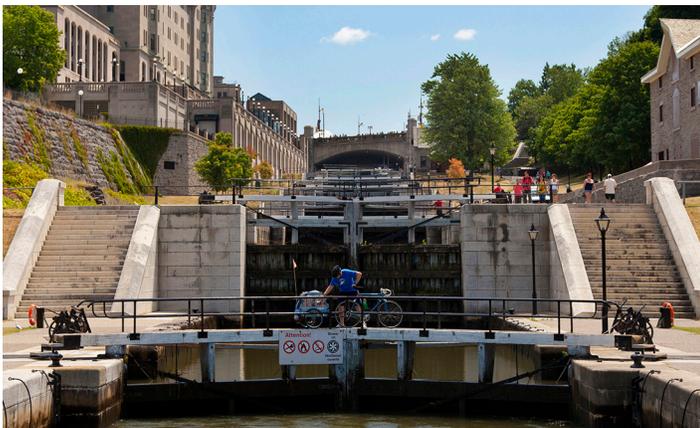
Pont Alexandra



Débarcadère de Richmond



Tour de lessivage de la E.B. Eddy



Écluses d'Ottawa, canal Rideau



Pointe Nepean

évoque une présence, plutôt qu'une mise en lumière ostentatoire.

- S'assurer que les mises en lumière ne compromettent pas la primauté visuelle des édifices du paysage central de la capitale.
- Réduire les sources de pollution lumineuse autour des sites remarquables afin d'éviter de diluer l'effet visuel de leur mise en lumière.
- Compte tenu de l'emplacement et de la nature de ces sites, privilégier l'utilisation de tons ambrés ou de blanc chaud. Une utilisation sélective de couleur douce peut aussi être envisagée.
- En plus de mises en lumière permanentes, considérer les sites remarquables pour des mises en lumière artistiques temporaires.
- Se référer aux secteurs (*voir le chapitre 7*) pour connaître les lignes directrices particulières à chaque site remarquable.

5.2.2.4 ÉDIFICES

Les édifices constituent l'élément du cadre bâti du cœur de la capitale le plus notable du point de vue visuel. Plusieurs édifices importants bénéficient actuellement d'une mise en lumière architecturale remarquable. Par contre, dans une lecture globale du secteur à l'étude, l'ensemble de la scénographie architecturale nocturne ne rend pas justice à la richesse du cadre bâti de la région de la capitale nationale.

Les édifices ne doivent pas tous être éclairés, ni éclairés de la même façon. Les types d'édifices à privilégier pour des mises en lumière architecturales sont indiqués au tableau 2 (*voir la section 5.1*). Les édifices à mettre en lumière en priorité sont listés ci-dessous selon ces critères. Certains de ces édifices bénéficient déjà de concepts d'éclairage extérieur. Compte tenu de l'échelle du secteur à l'étude, cette liste n'est pas exhaustive et n'empêche pas l'illumination d'autres édifices.

Lignes directrices

- Prioriser la mise en lumière des édifices suivants, selon les lignes directrices particulières établies dans les secteurs (*voir le chapitre 7*) :
 - Édifice du Centre et Bibliothèque du Parlement
 - Édifice de l'Est
 - Édifice de l'Ouest
 - Édifice de la Confédération
 - Édifice de la Justice
 - Cour suprême du Canada
- Édifice de Bibliothèque et Archives Canada
- Musée canadien de l'histoire
- Fairmont Château Laurier
- Édifice Connaught
- Musée Bytown
- Palais de justice de Gatineau
- Maison du citoyen
- Façades de la rue Laurier, à Gatineau
- Façades des rues Wellington et Elgin le long du boulevard de la Confédération, à Ottawa
- Centre de conférences du gouvernement
- Édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest
- Musée des beaux-arts du Canada
- Basilique-cathédrale Notre-Dame
- Ambassade des États-Unis au Canada
- Complexe du Portage
- Terrasses de la Chaudière
- Couvent des Servantes de Jésus-Marie
- Maison Charron
- Centre mondial du pluralisme
- Édifice de la Monnaie royale canadienne
- Ottawa Rowing Club
- Édifice Lester B. Pearson
- Édifice du Conseil national de recherches Canada
- Édifice John G. Diefenbaker Building, 111 Sussex Drive
- Musée canadien de la guerre
- Poste de pompage de la rue Fleet
- Rideau Hall
- Le 24, promenade Sussex
- Musée canadien de la nature
- Centre national des Arts
- Hôtel de ville d'Ottawa
- Manège militaire de la place Cartier
- Place du marché By
- Cours Sussex
- Façades de la promenade Sussex
- Façades de la rue Rideau
- La Fonderie
- Théâtre de l'Île
- Maison Wright-Scott

FIGURE 5.5
Lieux de vie nocturne



Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

5.2.3 LIEUX DE VIE NOCTURNE

Le Plan lumière appuie la création d’ambiances particulières dans les lieux de vie nocturne. Ces lieux sont ou seront des milieux de vie à forte mixité et des rues animées, privilégiant l’expérience du piéton. Ils ont un grand rôle à jouer dans l’effervescence de la ville nocturne et soulignent la vitalité du territoire. La lumière, qu’elle soit d’origine publique ou privée, influe sur les comportements sociaux la nuit et peut aider à renforcer ce rôle important.

Si le caractère patrimonial et symbolique du paysage central doit être préservé, d’autres espaces offrent la possibilité de mettre en avant les qualités sociales et innovantes de la capitale par des projets encourageant l’exploration artistique en lumière urbaine. Dans la plupart des cas, les lieux de vie nocturne n’ont pas d’influence visuelle directe sur le paysage central de la capitale, ce qui permet des approches plus créatives et audacieuses.

Le Plan lumière identifie les lieux de vie nocturne suivants :

- **Quartiers d’art et d’innovation**

- Centre national des Arts/Cour des arts
- Axe culturel Montcalm

- **Cœurs de vie nocturne**

- Vieux-Hull (secteur de la rue Laval)
- Marché By

- **La rue Sparks**

Les objectifs de mise en lumière des lieux de vie nocturne sont les suivants :

- Reconnaître l’importance du rôle de certains lieux dans la vie nocturne de la capitale.
- Créer des ambiances nocturnes qui favorisent la découverte et une vie sociale dynamique.
- Cibler des lieux propices à des approches lumière plus créatives et audacieuses.
- Soutenir le développement économique.
- Améliorer l’expérience que vivent les piétons la nuit.

Lignes directrices

- Élaborer un plan directeur global d’éclairage pour chaque lieu de vie nocturne.
- Privilégier un traitement de la lumière :
 - qui révèle l’architecture particulière, le patrimoine et le charme de chaque lieu de vie nocturne;
 - qui révèle l’authenticité culturelle de chaque lieu de vie nocturne;
 - qui privilégie l’échelle humaine;

- qui favorise les ambiances pédestres et invite à la promenade;
- qui met en valeur les commerces et les vitrines.
- Dans les cœurs de vie nocturne, encourager :
 - la mise en lumière des vitrines commerciales jusqu’à au moins minuit afin de préserver la continuité commerciale;
 - la mise en lumière des lieux de rassemblement, tels que les terrasses, les places publiques, etc.;
 - la mise en lumière d’œuvres d’art public et de monuments;
 - la continuité et la cohérence dans la mise en lumière, incluant l’éclairage des commerces.
- Prioriser en particulier les quartiers d’art et d’innovation :
 - pour des approches lumière créatives et audacieuses;
 - pour de nouvelles installations de type « art lumineux »;
 - pour des mises en lumière éphémères, innovantes et créatives de grande qualité, par exemple des projets artistiques ou de la lumière événementielle;
 - pour des projets-pilotes qui mettent en valeur de nouvelles technologies ou des approches lumière innovantes.
- En termes de l’éclairage public :
 - Privilégier un éclairage homogène à l’intérieur de chaque lieu de vie nocturne.
 - Privilégier l’éclairage pédestre par rapport à l’éclairage routier.
 - Adapter les niveaux d’éclairage aux usages quotidiens de chaque rue. Ceux-ci peuvent changer selon les saisons.
 - Pour la rue Sparks et les quartiers d’art et d’innovation, considérer des concepts spéciaux de grande qualité, par exemple des tons de lumière spéciaux ou des effets lumineux, conçus par des experts en design.
- Se référer aux secteurs (*voir le chapitre 7*) pour connaître les lignes directrices particulières à chaque lieu de vie nocturne.

CŒURS DE VIE - PHOTOS INSPIRANTES



Continuité commerciale (Lyon, France)

Crédit photo : voir Annexe A – 1



Covent Garden (Londres, Angleterre)

Crédit photo : voir Annexe A – 2



Le quartier Nyhavn (Copenhague, Danemark)

Crédit photo : voir Annexe A – 3

QUARTIERS D'ART ET D'INNOVATION - PHOTOS INSPIRANTES



Quartier des spectacles (Montréal, Canada)

Crédit photo : voir Annexe A – 4



Raadhuisplein Emmen (Emmen, Pays-Bas)

Crédit photo : voir Annexe A – 5



Broadgate (Londres, Angleterre)

Crédit photo : voir Annexe A – 6

FIGURE 5.6
Territoires en mutation



Territoires en mutation

5.2.4 TERRITOIRES EN MUTATION

Le Plan lumière identifie deux territoires en mutation :

- **les plaines LeBreton**
- **le secteur des Chaudières et l'île Albert**

La vie nocturne de ces lieux dépendra de leur évolution. Compte tenu de leur emplacement et de leur envergure, ces quartiers prendront une place prépondérante dans le paysage du cœur de la capitale et auront une incidence majeure sur la scénographie nocturne. Ils offrent une occasion remarquable d'intégrer dans leurs plans d'aménagement un volet lumière de grande qualité et adapté aux conditions environnementales, et d'en faire des projets exemplaires.

Lignes directrices

- Encourager l'élaboration d'un plan directeur global d'éclairage public et privé pour chaque territoire en mutation. Tenir compte de leur rôle prépondérant d'arrière-plan de la scénographie nocturne du paysage central de la capitale.
- Se référer aux secteurs (*voir le chapitre 7*) pour connaître les lignes directrices particulières à chaque territoire en mutation.

5.3 ILLUSTRATIONS DU CONCEPT D'ILLUMINATION

5.3.1 PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE - PANORAMAS NOCTURNES

Les panoramas montrent la façon dont les orientations du Plan lumière —en particulier le concept d'illumination — pourraient transformer les vues nocturnes du paysage central de la capitale.

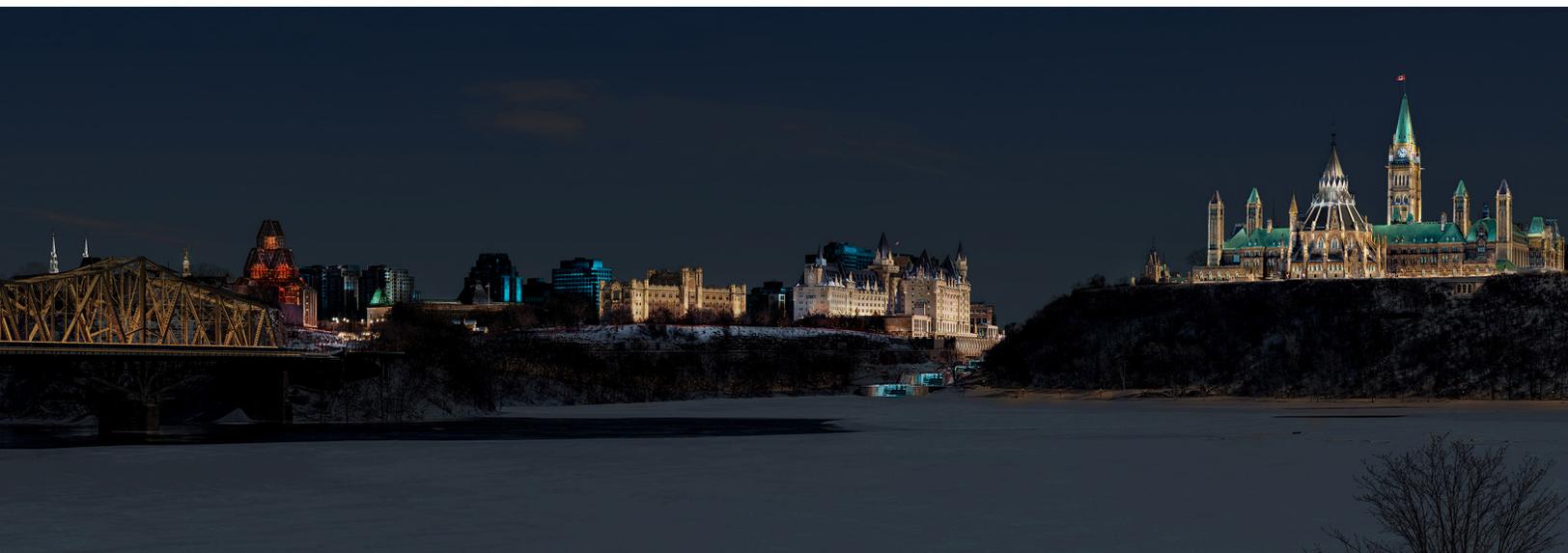
Les panoramas illustrent les éléments clés suivants :

- La création d'un avant-plan élégant et intemporel grâce à la mise en lumière des édifices iconiques du paysage central de la capitale.
- La primauté de la colline du Parlement et de la Cour suprême du Canada à l'intérieur du paysage central de la capitale.
- La mise en lumière de sites remarquables, dont la tour de lessivage de la E. B. Eddy, le pont Alexandra et le canal Rideau.
- Le rôle des toits de cuivre comme éléments potentiels de signature nocturne.

PANORAMA NOCTURNE DU PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE - OTTAWA



Conditions existantes.

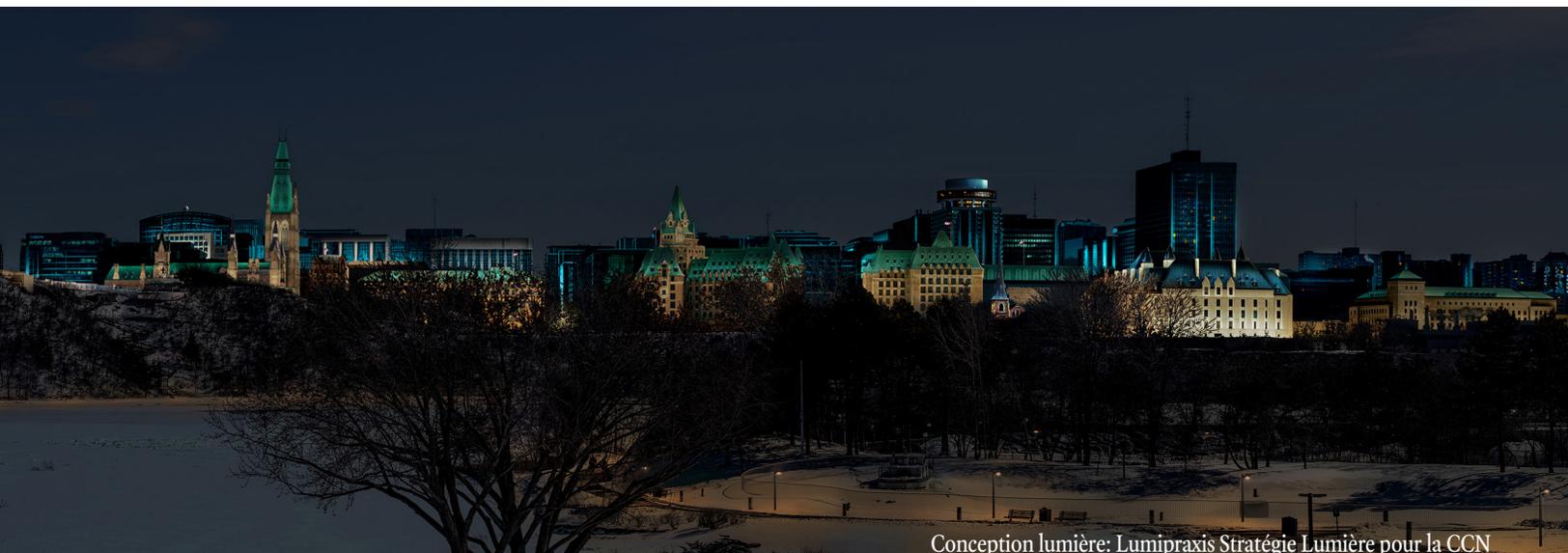


Panorama nocturne futur conceptuel.

- L'utilisation d'une partie de l'usine Kruger pour des projections artistiques.
- La schématisation simple, mais visible de l'arrière-plan.
- L'incidence de la diminution de l'éclairage intérieur des bureaux.
- L'éclairage réduit dans les zones sombres (trames verte et bleue).



Point d'observation.



Conception lumière: Lumipraxis Stratégie Lumière pour la CCN

Puisque la portée du Plan lumière est large, l'objectif des panoramas n'est pas d'illustrer des projets ou des concepts particuliers de mise en lumière, mais de faire mieux comprendre le concept d'illumination et ses lignes directrices tels qu'ils seraient appliqués aux vues du paysage central de la capitale depuis les berges de la rivière des Outaouais. Les panoramas n'illustrent pas les divers lieux de vie nocturne puisque ceux-ci ne sont pas visibles depuis les vues présentées.

Les panoramas sont inspirés en partie par des concepts de mise en lumière existants et proposés (p. ex. Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la cité parlementaire, concepts de mise en lumière du Musée canadien de l'histoire par Ross Nicholson et Martin Conboy Lighting Design).

PANORAMA NOCTURNE DU PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE - GATINEAU



Conditions existantes.



Panorama nocturne futur conceptuel.



Point d'observation.



Conception lumière: Lumipraxis Stratégie Lumière pour la CCN

5.3.2 LES COURS SUSSEX

Les cours Sussex sont une suite de cinq cours intérieures situées derrière la promenade Sussex, dans le cœur de vie nocturne du marché By. Elles sont une destination populaire auprès des visiteurs et des résidents. On y trouve des bancs, des terrasses, des boutiques et plusieurs œuvres d'art public. Actuellement, les cours Sussex ne bénéficient pas d'un concept global de mise en lumière.

L'illustration ci-contre montre la scénographie nocturne potentielle de la cour Clarendon qui pourrait être réalisée grâce à un nouveau concept de mise en lumière pour l'ensemble des cours.

Les éléments clés suivants sont illustrés :

- Un concept de mise en lumière global et uniforme.
- La mise en lumière d'éléments architecturaux clés, tels que l'arche, par des tons chauds.
- L'utilisation de lampadaires de style historique afin de compléter le caractère de l'environnement bâti.
- La mise en lumière d'œuvres d'art public.
- La mise en lumière de l'édifice Connaught en arrière-plan.
- L'utilisation d'effets de lumière subtils sur le chemin d'accès principal agissant comme élément d'appel depuis les rues avoisinantes.





Conditions existantes.



Conditions existantes.





CHAPITRE 6

LIGNES DIRECTRICES PAR USAGE

Ce chapitre présente des lignes directrices qui s'appliquent aux usages principaux suivants du secteur à l'étude :

- **édifices**
- **lieux patrimoniaux**
- **monuments commémoratifs**
- **art public**
- **projets spéciaux**
- **voies publiques**
- **enseignes lumineuses**

Ces lignes directrices servent à cibler des éléments à considérer pour appuyer une image nocturne globale cohérente tout en laissant place à la créativité et à l'originalité. Ces lignes directrices ne sont ni prescriptives ni exhaustives. Chaque lieu et élément du cadre bâti est unique; chaque approche de mise en lumière doit donc être élaborée au cas par cas.

6.1 ÉDIFICES

Les lignes directrices suivantes fournissent des pistes de réflexion pour la conception de la mise en lumière d'édifices, peu importe leur type ou leur emplacement. En complément, le concept d'illumination (*voir le chapitre 5*) donne des orientations en identifiant les types d'édifices à privilégier pour des mises en lumière, des lignes directrices selon leur emplacement dans différentes zones d'illumination et, dans les secteurs, des lignes directrices pour certains édifices particuliers.

Lignes directrices

- Comme première étape, établir la pertinence de la mise en lumière architecturale d'un édifice. Tenir compte des types d'édifices à privilégier, tels qu'ils sont identifiés dans le concept d'illumination (*voir les sections 5.1 et 5.2.2.4*).
- Concevoir la mise en lumière en fonction des objectifs clés suivants :
 - Accentuer l'architecture de l'édifice ou révéler de nouvelles dimensions esthétiques.
 - Contribuer à la vie sociale et à l'expérience nocturne.
 - Guider et orienter les résidents et les visiteurs la nuit.
- Privilégier une approche qui tient compte de l'ensemble du site, à savoir l'édifice et son contexte environnant. Pour une suite d'édifices, voir s'il y a lieu de les relier par un élément unificateur.
- Calibrer la mise en lumière de chaque édifice en fonction de ses caractéristiques et de son emplacement dans un ensemble urbain. Tenir compte de l'éclairage ambiant provenant des lampadaires et des édifices des alentours. Utiliser une lumière de qualité que l'on aura bien distribuée pour obtenir l'effet désiré et éviter l'illumination excessive.
- S'assurer que la mise en lumière sert à révéler l'architecture du bâtiment et non pas à créer un effet de lumière en soi. Mettre en valeur ses caractéristiques architecturales importantes, en particulier :
 - les formes et les textures;
 - les matériaux qui caractérisent l'édifice;
 - les éléments décoratifs;
 - les plaques commémoratives et autres éléments d'interprétation;
 - les détails qui lui donnent son caractère patrimonial;
 - les autres détails importants de la construction.
- Optimiser la couleur des matériaux grâce à un bon rendu de couleur.
- Porter une attention particulière à la mise en lumière des toits remarquables. En particulier, explorer les possibilités d'illuminer les toits de cuivre, en tout ou en partie, selon une approche commune, puisque leur couleur verte singulière participe à l'expression d'une signature forte le long de l'anneau du boulevard de la Confédération.
- Prioriser la vue d'ensemble de la façade et éviter d'illuminer trop de détails.
- S'assurer que toute nouvelle structure nécessaire à l'installation de matériel d'éclairage (mâts, socles, etc.) demeure discrète et qu'elle est conçue de façon à ne pas supplanter, surclasser ni dévaloriser le lieu.
- Ne déployer un éclairage de type événementiel que pendant des périodes bien définies et de façon à ce qu'il ne soit jamais perçu comme étant le mode d'éclairage ordinaire de l'édifice.
- Pour les musées, les lieux d'art et de spectacle et les autres édifices à vocation culturelle et artistique :
 - créer des mises en lumière exceptionnelles qui mettent en valeur les aspects artistiques et culturels de chaque édifice;
 - encourager des mises en valeur audacieuses et respectueuses qui sauront contribuer au rayonnement international de la capitale;
 - créer des ambiances conviviales et chaleureuses favorisant les rassemblements;
 - privilégier l'usage des tons de blanc. Toutefois, compte tenu du rôle de ces édifices, considérer l'utilisation de la couleur selon les lignes directrices de la section 4.2.3.
- Privilégier les modes de couvre-feu suivants (*voir les paramètres au tableau 1*) :
 - Pour la majorité des édifices : mode « éclairage de mise en lumière ».
 - Au cas par cas, pour les édifices qui sont des repères nocturnes : mode « éclairage de mise en lumière » avec « mode nuit ».
 - Pour l'éclairage intérieur des bureaux : mode « éclairage intérieur des bureaux ».
- Compte tenu des effets néfastes significatifs que l'illumination des édifices peut avoir sur les oiseaux, adopter des pratiques d'éclairage respectueuses des oiseaux (en tenant compte, notamment, des déplacements migratoires), telles que l'ajustement des niveaux d'éclairage (*voir les paramètres au tableau 1*).

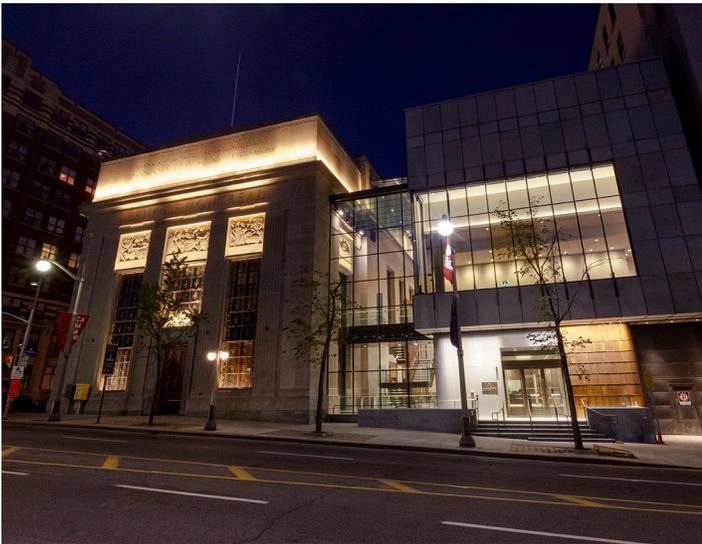
ÉDIFICES - PHOTOS INSPIRANTES



L'édifice « Transportation Building », rue Rideau (Ottawa)
Designer lumière: Gabriel Mackinnon Lighting Design



Le Centre mondial du pluralisme, promenade Sussex (Ottawa)
Designer lumière: Suzanne Powadiuk Design Inc.



L'édifice de la Banque de Montréal, rue Wellington (Ottawa)
Designer lumière: Gabriel Mackinnon Lighting Design



La Grande Place (Bruxelles, Belgique)

Crédit photo : voir Annexe A-7



Hôtel de ville de Hambourg (Hambourg, Allemagne) *Crédit photo : voir Annexe A-8*



Musée de l'Ermitage (Saint-Petersbourg, Russie) *Crédit photo : voir Annexe A-9*

6.2 LIEUX PATRIMONIAUX

Le secteur à l'étude se caractérise par son patrimoine bâti remarquable qui témoigne de la riche histoire de la région de la capitale nationale. Un lieu patrimonial se définit comme une structure, un bâtiment ou un groupe de bâtiments, un arrondissement, un paysage, un site archéologique ou un autre lieu reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale par une autorité compétente (fédérale, provinciale ou municipale).

Le document intitulé « Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada » donne des directives exhaustives pour appuyer la prise de décision en ce qui a trait à la planification et à l'utilisation de lieux patrimoniaux. Ce document devrait être consulté en conjonction avec les lignes directrices ci-dessous.

Lignes directrices

- S'assurer de très bien comprendre les valeurs patrimoniales du lieu et les éléments caractéristiques qui sont porteurs de ces valeurs.
- Éviter de créer la confusion sur l'évolution historique ou les éléments caractéristiques du lieu patrimonial (p. ex. donner une fausse impression de l'histoire de l'édifice en imitant des luminaires anciens).
- Éviter les mises en lumière qui supplantent, surclassent ou dévalorisent le caractère particulier du lieu en tout ou en partie.
- Tenir compte du caractère de l'éclairage traditionnel, c'est-à-dire ce qui était envisagé et exécuté à l'origine. Par exemple, un éclairage traditionnel projeté peut-être de la lumière horizontalement et vers le bas au lieu de la projeter vers le haut à l'aide de projecteurs au sol.
- Éviter d'installer les sources de lumière et leurs éléments connexes (fils, conduits) sur des éléments caractéristiques du lieu. Si une telle installation ne peut être évitée :
 - elle doit être conçue de façon à ne pas endommager l'élément lui-même ni les éléments adjacents, à permettre l'écoulement de l'eau et à éviter l'accumulation de neige, de glace ou de toute autre matière nocive;
 - la méthode d'installation devrait être conçue de façon à ce que l'équipement puisse être retiré sans laisser de traces significatives ou de conditions propices à la dégradation de l'élément caractéristique.
- Entretenir le matériel d'éclairage pour éviter l'effet de sa dégradation sur les composantes et les matériaux des éléments caractéristiques du lieu et maintenir les

caractéristiques de l'éclairage lui-même (intensité, couleur, séquence ou continuité dans l'espace et le temps, etc.).

- Si l'on opte pour une facture contemporaine, l'effet de contraste doit respecter le bon niveau de compatibilité grâce au choix des matériaux, à leurs finis, à l'échelle, et à la forme des structures.
- Travailler en collaboration avec le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et la Direction de la conservation du patrimoine pour tout projet de mise en lumière de structure ou d'édifice fédéral patrimonial

6.3 MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Le cœur de la capitale profite de la présence de nombreux monuments commémoratifs. Les monuments d'intérêt national de la région de la capitale nationale relèvent de Patrimoine canadien, tandis que la CCN est responsable de l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design. Le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* (CCN, 2006) fournit un cadre pour l'aménagement de monuments d'intérêt national et établit la hiérarchie des sites :

Catégorie 1

Sites de premier plan qui sont propices à l'installation de monuments commémoratifs d'envergure et peuvent accueillir de grands rassemblements (*voir la figure 6.1*). Ceux-ci incluent :

- Les carrefours clés : deux des sept carrefours clés sont actuellement occupés par le Monument commémoratif de guerre du Canada et le Monument au maintien de la paix. Le parachèvement des sept carrefours est l'un des projets marquants du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*.
- Les carrefours d'approche : deux des sept carrefours d'approche sont actuellement occupés par le Monument canadien pour les droits de la personne et le Monument national de l'Holocauste.

Catégorie 2

Lieux clés le long des sentiers, des intersections urbaines, des ponts, des points d'observation et des promontoires, qui sont conçus pour y ériger des monuments d'envergure moyenne.

Catégorie 3

Lieux situés en retrait, propices à l'installation de monuments commémoratifs de portée plus restreinte.

FIGURE 6.1
Sites de catégorie 1



Carrefours clés



Carrefours d'approche



Boulevard de la Confédération

La Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau sont aussi responsables de la gestion de monuments commémoratifs. Les projets relevant d'une municipalité sont d'intérêt local ou régional et généralement situés sur des terrains lui appartenant.

La mise en lumière peut renforcer notre compréhension du caractère et de la signification des monuments commémoratifs et peut aussi offrir une perspective très différente du monument. Les éléments qui sont dominants le jour peuvent être estompés, tandis que d'autres peuvent être soulignés davantage. La mise en lumière peut aussi créer une ambiance attrayante et permettre la tenue d'activités en soirée.

Lignes directrices

- Illuminer les monuments commémoratifs d'envergure, incluant tous les monuments qui se trouvent sur des sites de catégorie 1.
- Encourager la mise en lumière de monuments commémoratifs de moindre envergure en tenant compte des facteurs suivants :
 - Si l'emplacement se trouve dans un endroit non accessible ni visible après la tombée de la nuit, on en décourage la mise en lumière.
 - L'éclairage ambiant provenant des lampadaires et des édifices des alentours peut suffire.
- Concevoir la mise en lumière pour atteindre les objectifs suivants :
 - S'assurer que le monument demeure reconnaissable la nuit.
 - Faire ressortir les éléments sculpturaux ou narratifs du monument.
 - Révéler de nouvelles dimensions esthétiques.
 - Faire de ces lieux des endroits accueillants après la tombée de la nuit.
 - Dans le cas des monuments érigés sur des sites de catégorie 1, contribuer à leur fonction de repères visuels importants.
- S'assurer que la mise en lumière, en particulier son ampleur et son intensité, reflète l'importance relative de chaque monument.
- Adapter le design de chaque mise en lumière en fonction des considérations suivantes :
 - l'intention de l'artiste, du concepteur ou de l'architecte-paysagiste;
 - la thématique commémorative;
 - le design, incluant sa forme et ses matériaux;
 - l'emplacement;
 - l'utilisation anticipée après la tombée de la nuit.
- S'assurer que l'installation permettra de fournir la puissance nécessaire à la tenue d'activités sur le site et de répondre aux besoins techniques particuliers.
- Axer la mise en lumière sur les éléments sculpturaux et artistiques du monument plutôt que sur sa base.
- Pour les monuments situés le long du boulevard de la Confédération, à l'intérieur du paysage central de la capitale ainsi qu'aux « carrefours d'approche », privilégier un traitement lumière qui souligne et privilégie l'élégance, l'universalité et l'intemporalité.
- Traiter les monuments visibles du boulevard de la Confédération comme des parties intégrantes du parcours d'honneur. Privilégier un lien de continuité et le respect de l'esprit du boulevard de la Confédération.
- Privilégier les modes de couvre-feu suivants (*voir les paramètres au tableau 1*) :
 - Monuments commémoratifs d'envergure (incluant tous ceux érigés sur des sites de catégorie 1) : mode « éclairage de mise en lumière » avec « mode nuit », c'est-à-dire un éclairage minimaliste et distinct qui maintient la fonction d'important repère visuel du monument.
 - Autres monuments commémoratifs : mode « éclairage de mise en lumière ».

6.4 ART PUBLIC

Le cœur de la capitale est agrémenté de magnifiques œuvres d'art public qui racontent notre pays et commémorent nos gens. Le programme fédéral d'art public de la région de la capitale nationale relève de Patrimoine canadien, tandis que la CCN est responsable de l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design. La Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau ont chacune leur programme d'art public.

Il y a trois types principaux d'utilisation de la lumière qui se rapporte à l'art public :

- **la mise en lumière d'œuvres d'art public**
- **l'art lumineux**
- **l'éclairage artistique**

6.4.1 LA MISE EN LUMIÈRE D'ŒUVRES D'ART PUBLIC

L'éclairage de nuit d'œuvres d'art public contribue à la lecture nocturne de ces importantes composantes artistiques de la trame urbaine et peut fournir une interprétation unique de l'œuvre.

Lignes directrices

- Encourager la mise en lumière d'œuvres d'art public selon les critères suivants :
 - Celles qui contribuent à la signature identitaire de leur emplacement et qui remplissent une fonction artistique, sociale ou culturelle majeure.
 - Celles qui contribuent au confort visuel d'un parcours urbain, et dont la présence peut contribuer à éviter une sensation de trou noir.
 - Celles dont l'illumination nocturne peut contribuer à réduire le besoin en éclairage public, notamment dans les parcs et le long des terrains riverains et des sentiers récréatifs.
 - Celles qui font partie des aspects remarquables d'un site à illuminer.
 - Celles situées dans les quartiers d'art et d'innovation, les cœurs de vie nocturne ou le long de la rue Sparks (voir la section 5.2.3).
- Considérer les facteurs suivants dans la décision d'illuminer une œuvre d'art public :
 - Si l'œuvre se trouve dans un endroit qui n'est ni accessible ni visible la nuit, on en décourage la mise en lumière.
 - L'éclairage ambiant provenant des lampadaires et des édifices des alentours peut suffire.
- Concevoir la mise en lumière afin d'atteindre les objectifs suivants :
 - S'assurer que l'œuvre demeure reconnaissable la nuit.
 - Faire ressortir les éléments sculpturaux ou narratifs de l'œuvre.
 - Révéler de nouvelles dimensions esthétiques.
 - Rendre le lieu accueillant la nuit.
- Concevoir chaque approche de mise en lumière en fonction des considérations suivantes :
 - l'intention de l'artiste;
 - la thématique;
 - le design, incluant sa forme et ses matériaux;
 - l'emplacement;
 - l'utilisation prévue après la tombée de la nuit.
- Axer la mise en lumière sur les éléments sculpturaux et artistiques de l'œuvre plutôt que sur sa base.
- Pour les œuvres situées le long du boulevard de la Confédération et à l'intérieur du paysage central de la capitale, préférer un traitement lumière qui souligne et privilégie l'élégance, l'universalité et l'intemporalité.
- Traiter les œuvres visibles du boulevard de la Confédération comme des parties intégrantes du parcours d'honneur. Privilégier un lien de continuité et le respect de l'esprit du boulevard de la Confédération.
- Pour les œuvres situées dans des secteurs qui n'ont pas d'incidence sur le boulevard de la Confédération et le paysage central de la capitale, considérer un usage de la lumière plus créatif et innovant.
- Privilégier un couvre-feu de mode « éclairage de mise en lumière », sauf dans les zones d'ombre où le mode « éclairage zone d'ombre » est recommandé (voir les paramètres au tableau 1).

6.4.2 ART LUMINEUX

De plus en plus commun, l'art lumineux est un art visuel dont le principal moyen d'expression est la lumière. Plutôt que d'illuminer une œuvre traditionnelle, la lumière devient la composante principale de l'œuvre. Ce type d'art sert principalement à créer une expérience nocturne.

Lignes directrices

- Privilégier les quartiers d'art et d'innovation (voir la section 5.2.3) pour l'installation d'œuvres d'« art lumineux » permanentes.
- Considérer l'effet visuel de l'œuvre le jour.
- Privilégier un couvre-feu de mode « éclairage de mise en lumière », sauf dans les zones d'ombre où le mode « éclairage zone d'ombre » est recommandé (voir les paramètres au tableau 1).



Réflexion, situé sur le boulevard Maisonneuve, à Gatineau. De jour, la multiplication d'éléments verticaux crée un signalment alors qu'en soirée, les nombreuses sources lumineuses émanant des structures forment une constellation montrant la voie à suivre.



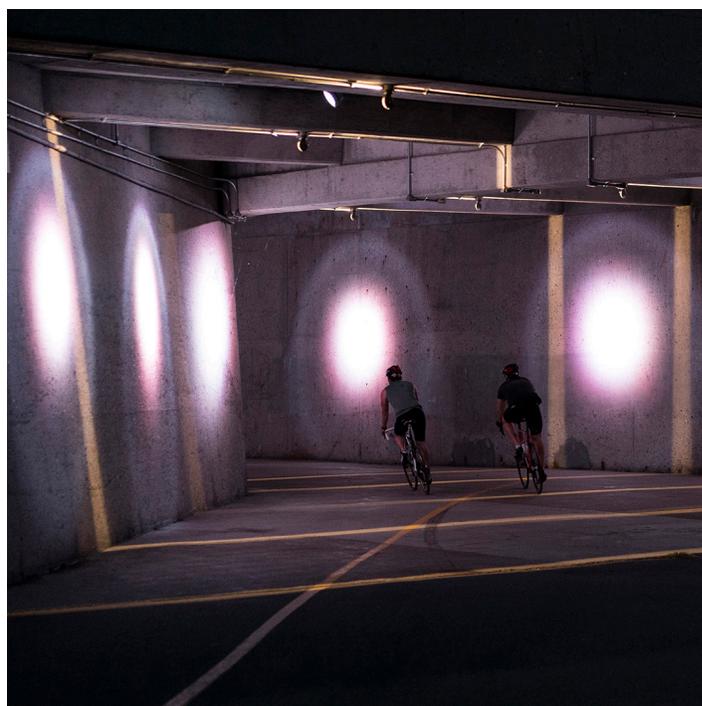
Le principal moyen d'expression de l'art lumineux est la lumière. Ci-dessus, une installation le long d'un escalier menant au boulevard de la Confédération.

6.4.3 ÉCLAIRAGE ARTISTIQUE

L'une des caractéristiques principales de ce type d'installation est que la lumière représente à la fois le matériau et l'œuvre elle-même. Invisibles à la lumière du jour, ces œuvres sont destinées exclusivement aux espaces sombres. Elles permettent de découvrir des espaces peu connus ou des parcours urbains peu rassurants.

Lignes directrices

- Encourager l'éclairage artistique dans des espaces peu connus ou sur des parcours urbains peu rassurants (p. ex. des tunnels, des passages souterrains, des stations de transport en commun, etc.).
- Privilégier l'intégration discrète, de jour comme de nuit, des dispositifs d'éclairage.
- Appliquer un couvre-feu selon le type de projet. Généralement, privilégier le mode « éclairage de mise en lumière » (voir les paramètres au tableau 1). Dans certains cas, une mise en lumière plus longue peut être pertinente selon l'usage du lieu.



L'éclairage artistique peut permettre la découverte d'espaces de faible notoriété et de parcours urbains, tels que ce tunnel à Ottawa.

6.5 PROJETS SPÉCIAUX

6.5.1 PROJETS DE MISE EN LUMIÈRE ÉPHÉMÈRE ET SAISONNIÈRE

Lors d'occasions spéciales, des projets de mise en lumière éphémère peuvent souligner la richesse de la vie culturelle de la région de la capitale nationale. L'intention du Plan lumière est d'encourager les mises en lumière éphémères associées aux festivals, activités publiques spéciales, célébrations officielles et expériences artistiques. Ces projets donnent l'occasion d'explorer des mises en lumière plus créatives, artistiques, expérimentales, colorées et innovantes en raison de leur caractère temporaire. Ce type de mise en lumière devrait être considéré comme un champ d'expérimentation qui permet d'explorer des démarches uniques en matière d'éclairage, que ce soit du point de vue technologique, écologique ou esthétique. Cela dit, les mises en lumière doivent demeurer sensibles à l'élégance architecturale et au caractère patrimonial du cœur de la capitale.

Lignes directrices

- Encourager les mises en lumière éphémères de grande qualité en accordant la priorité aux applications suivantes :
 - installations éphémères qui soulignent des festivals, des activités publiques spéciales ou des célébrations officielles;
 - installations éphémères qui ont pour but de mettre en valeur les points d'intérêt le long du boulevard de la Confédération, notamment la colline du Parlement, les musées nationaux, les monuments, les ambassades et d'autres importantes institutions et symboles nationaux;

- installations éphémères dans les quartiers d'art et d'innovation, les cœurs de vie nocturne et le long de la rue Sparks (voir la section 5.2.3) qui ont pour but de créer une présence artistique la nuit.

- Encourager la créativité, l'innovation technologique, esthétique ou écologique et la grande valeur artistique.
- S'assurer que les dimensions de l'installation et l'intensité de l'éclairage correspondent à l'importance de l'activité et de l'objet de la mise en lumière (thématique ou cadre bâti).
- Décourager la projection de contenus commerciaux, à l'exception des messages de partenaires commerciaux, lesquels doivent toutefois demeurer discrets (dimensions et durée limitées).
- Appliquer un couvre-feu selon le type de projet (voir les paramètres au tableau 1).



Programme des Lumières de Noël au Canada.



La patinoire des rêves des Sénateurs.

6.5.2 PROJETS DE MISE EN LUMIÈRE DÉCORATIVE PERMANENTE

Dans le Plan lumière, les mises en lumière permanentes qui vont au-delà d'une mise en lumière architecturale classique sont qualifiées de « décoratives ». Par exemple, une tendance à l'affichage multimédia ou par projection, appelée les façades médias, se dessine depuis plusieurs années, transformant certains murs en écrans interactifs. La lanterne du Centre national des Arts est un exemple d'une mise en lumière décorative permanente.

Les mises en lumière décoratives peuvent contribuer à la vie touristique, sociale et culturelle de la capitale. Ces installations permanentes peuvent devenir de puissants symboles identitaires et susciter un fort sentiment d'appartenance et de fierté. Ce sont des lieux mémorables et facilement identifiables. Ils peuvent donc servir de repères visuels et de parcours nocturnes intéressants. Cela dit, la frontière est mince — et elle reste très subjective — entre ce qui est perçu comme un habillage culturel et une œuvre artistique et ce qui est perçu comme une installation ou un message publicitaire qui entre en conflit avec l'environnement nocturne désiré. L'évaluation ne peut se faire qu'au cas par cas.

Lignes directrices

- Encourager les mises en lumière décoratives de grande qualité qui font partie intégrante d'installations d'art public ou de cadre bâti à thème artistique ou culturel, tels que pour les institutions culturelles et les lieux de spectacle, d'art et d'exposition.
- Privilégier les quartiers d'art et d'innovation (voir la section 5.2.3) pour l'emplacement de projets de mise en lumière décorative permanente.
- Encourager la créativité, l'innovation technologique et la grande valeur artistique.
- Tenir compte des considérations suivantes dans la conception de la mise en lumière :
 - S'assurer que les dimensions de l'installation et l'intensité de l'éclairage correspondent à l'importance de l'objet (édifice ou autre) de la mise en lumière.
 - S'assurer qu'un espace suffisant est disponible pour que les piétons puissent observer la mise en lumière.
 - Tenir compte d'un possible problème de distraction des conducteurs et trouver des moyens de le résoudre.

- Décourager la projection de contenus commerciaux, à l'exception des messages de partenaires commerciaux, lesquels doivent toutefois demeurer discrets (dimensions et durée limitée).
- Privilégier le couvre-feu de mode « éclairage de mise en lumière » (voir les paramètres au tableau 1).

6.5.3 CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Les chantiers de construction nécessitent un éclairage temporaire afin d'assurer la sécurité et la productivité des travailleurs et la qualité du travail effectué. Bien qu'il soit nécessaire, ce type d'éclairage peut causer plusieurs effets néfastes sur les usages adjacents et l'environnement. Dans certains cas, les chantiers de construction peuvent devenir des lieux de créativité artistique.

Lignes directrices

- Restreindre le niveau d'éclairage au minimum requis en tenant compte des exigences de sécurité et de productivité.
- Privilégier l'éclairage de grande qualité, de même couleur et bien ordonné sur l'échafaudage.
- Explorer les possibilités de recourir à des approches créatives et artistiques pour l'illumination des échafaudages, des toiles de protection et d'autres éléments associés à un chantier de construction qui ont un effet visuel à moyen et long terme (des mois ou des années) et pour les chantiers de construction où l'on se sert de toiles de protection artistiques de grande qualité.
- Éteindre l'éclairage fonctionnel hors des heures d'opération. Pour l'éclairage artistique de chantiers, privilégier le mode « éclairage de mise en lumière » (voir les paramètres au tableau 1).

6.6 VOIES PUBLIQUES

La majorité des voies publiques du secteur à l'étude relèvent des municipalités. Cependant, d'autres autorités publiques — dont la CCN, SPAC, Parcs Canada et les ministères provinciaux des Transports — possèdent et administrent certaines voies publiques ou les soumettent à leurs critères de conception. Ces voies incluent le boulevard de la Confédération, les promenades du Colonel-By, de la Reine-Elizabeth, Sir-John-A.-Macdonald et les ponts des Chaudières, du Portage, Alexandra, Macdonald-Cartier, Mackenzie-King et Laurier.

L'objectif principal de l'éclairage public est la sécurité des usagers. Cependant, il constitue également la toile de fond du paysage nocturne et doit en faciliter la lecture comme l'orientation intuitive. Il permet aussi de mettre en valeur les lieux importants ou d'ambiance particulière. Le Plan lumière ne porte pas sur la mise en œuvre d'une requalification de l'éclairage public et ne saurait se substituer à l'expertise de chaque partenaire. Cependant, l'analyse de la situation de l'éclairage des voies publiques souligne certains points qui mériteraient d'être améliorés afin de consolider l'image nocturne du cœur de la capitale. Le Plan lumière propose des pistes de réflexion afin de guider les partenaires dans l'élaboration d'une approche commune, homogène et cohérente pour les voies publiques.

Le Plan lumière poursuit deux grands objectifs pour les voies publiques :

- **uniformiser**
- **rationaliser**

6.6.1 UNIFORMISER

6.6.1.1 LES NIVEAUX D'ÉCLAIREMENT

L'éclairage des voies de circulation doit répondre à différents critères selon des paramètres comme la vitesse de circulation, la densité et la diversité de fréquentation. Une meilleure uniformisation des niveaux d'éclairage par catégorie d'axes favoriserait une meilleure identification de ceux-ci et contribuerait à renforcer le sentiment de sécurité et de confort visuel. Adapter les niveaux d'éclairage représente également une occasion d'économiser l'énergie et de réduire les coûts d'entretien.

Lignes directrices

- Mettre en place un processus de planification conjoint (CCN, partenaires fédéraux et municipalités) afin de préciser les besoins en matière de niveau d'éclairage (incluant les niveaux d'éclairage maximaux, les seuils d'abaissement, etc.).

6.6.1.2 LES TEMPÉRATURES DE COULEUR

Le Plan lumière suggère d'uniformiser les températures de couleur de l'éclairage public.

Les tons de blanc s'imposent naturellement pour les raisons suivantes :

- Ils offrent un bon rendu de couleur et une belle qualité de lumière qui contribuent au confort visuel de tous les usagers (automobilistes, piétons et cyclistes).
- Ils offrent une meilleure perception du paysage urbain et permettent de rendre plus visibles les bâtiments secondaires sans nécessiter d'illumination architecturale.
- Ils respectent les teintes naturelles des matériaux et de la végétation.

Lignes directrices

- Mettre en place un processus de planification conjoint (CCN, partenaires fédéraux et municipalités) afin d'élaborer une approche globale et commune en matière de températures de couleur.
- Privilégier les tons de blanc avec des températures de couleur entre 2 700 K et 3 000 K. Les exceptions qui suivent devraient être envisagées, avec l'intention de distinguer certains axes et emplacements clés et ainsi contribuer à une meilleure orientation visuelle :
 - Boulevard de la Confédération : Tons de blanc entre 3 000 K et 3 700 K (*voir la section 5.2.2.1*).
 - Axes structurants limités à une sélection restreinte d'artères principales où circulent le plus grand nombre de véhicules (p. ex. le boulevard des Allumettières, le boulevard Alexandre-Taché, l'avenue King Edward) : tons de blanc entre 3 500 K et 4 000 K.
 - Au cas par cas afin d'appuyer la création d'ambiances particulières, considérer des concepts spéciaux de grande qualité pour les quartiers d'art et d'innovation et la rue Sparks (*voir la section 5.2.3*), par exemple des teintes de lumière spéciales ou des effets lumineux.

6.6.2 RATIONALISER

Les luminaires forment partie du mobilier urbain et doivent s'harmoniser avec chaque ambiance particulière. Qu'ils soient discrets ou qu'ils fassent partie de l'architecture des villes, les luminaires jouent un rôle prépondérant dans la lecture et l'orientation du tissu urbain, de jour comme de nuit.

Le Plan lumière recommande de diminuer le nombre de modèles pour que le mobilier soit plus uniforme. Cette diminution a pour objectif :

- d'embellir l'esthétique urbaine et d'unifier la lecture du tissu urbain;
- de simplifier les opérations et de diminuer les coûts d'achat, d'entreposage et d'entretien.
- de supprimer les éclairages redondants devenus inutiles.

Lignes directrices

- Mettre en place un processus de planification et de design conjoint (CCN, partenaires fédéraux et municipalités) afin de concevoir une approche globale et commune en matière des gammes de luminaires.
- Privilégier une approche de catégorisation des espaces à traiter. Les familles de luminaires suivantes servent de base à considérer :
 - **Éclairage d'ambiance** : Ce type d'éclairage est utilisé pour créer des ambiances nocturnes dans des endroits spéciaux et créer une meilleure convivialité. L'aspect qualitatif de la lumière est plus travaillé. Les sentiments de sécurité et de confort visuel sont davantage au centre des préoccupations. Le design des gammes sera choisi tant pour son intégration diurne que nocturne.
 - **Éclairage distinctif** : Il est utilisé pour créer des ambiances uniques. Pour que l'effet de distinction ne soit pas dilué, il importe que ce type d'écriture particulière ne soit pas multiplié sur le territoire. Cet éclairage est recommandé pour les endroits suivants :
 - ♦ le boulevard de la Confédération;
 - ♦ des projets particuliers de design et d'installation de mobilier urbain permettant au cœur de la capitale de s'inscrire dans une volonté de créativité et d'innovation. Ces écritures, à définir selon chaque projet particulier, peuvent s'appliquer par exemple à la rue Sparks et aux quartiers d'art et d'innovation (voir la section 5.2.3).
 - **Éclairage fonctionnel** : Ce type d'éclairage concerne essentiellement l'éclairage routier. Le plus souvent, l'efficacité convoitée de l'éclairage prime sur le design

et ce type de luminaire est essentiellement conçu pour être discret le jour. Il doit proscrire tout flux lumineux vers le ciel et limiter les flux lumineux aux abords.

6.7 ENSEIGNES LUMINEUSES

Les enseignes lumineuses peuvent ajouter à la vitalité des milieux urbains et aider à s'orienter. Cependant, elles peuvent aussi avoir des effets néfastes si elles sont conçues sans tenir compte du contexte. Elles peuvent créer un débordement de lumière et de l'éblouissement importants, devenir gênantes et nuire au caractère de l'environnement bâti des alentours.

L'éclairage des enseignes doit être traité avec sensibilité. Tout éclairage devrait embellir le lieu et ne pas nuire à l'architecture et au paysage à proximité.

Lignes directrices

- Préférer l'éclairage frontal des enseignes, l'éclairage individuel de face ou des lettres ou des symboles éclairants formant un halo lumineux.
- Calibrer l'intensité et la couleur de la lumière en fonction de la condition urbaine particulière.
- Pour ce qui est des enseignes situées sur le haut des édifices, préférer les endroits qui ne sont pas visibles depuis les points d'observation clés identifiés dans le rapport de la CCN intitulé *La protection des vues dans la capitale du Canada* (2007), le boulevard de la Confédération, et le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Restreindre le débordement de lumière et l'éblouissement, en particulier à proximité des lieux résidentiels.
- Veiller à ce que l'enseigne n'enlève rien à la qualité de l'édifice ou de l'emplacement le jour.
- Privilégier le couvre-feu de mode « éclairage de mise en lumière » (voir les paramètres au tableau 1).





CHAPITRE 7

LES SECTEURS

Des secteurs sont ciblés afin de traiter le secteur à l'étude de façon plus détaillée. Pour chaque secteur, des objectifs de mise en lumière sont fixés afin d'orienter les projets de mise en lumière. De plus, des lignes directrices sont établies afin de fournir des orientations plus détaillées pour des sites ciblés comme étant des « éléments structurants » dans la section 5.2.



FIGURE 7.1
Les secteurs



..... **Limites de secteur**

Note : Certains lieux situés près des limites de secteurs influencent plus d'un secteur. En pareil cas, on recommande de consulter les orientations du secteur adjacent qui pourraient aussi s'appliquer.

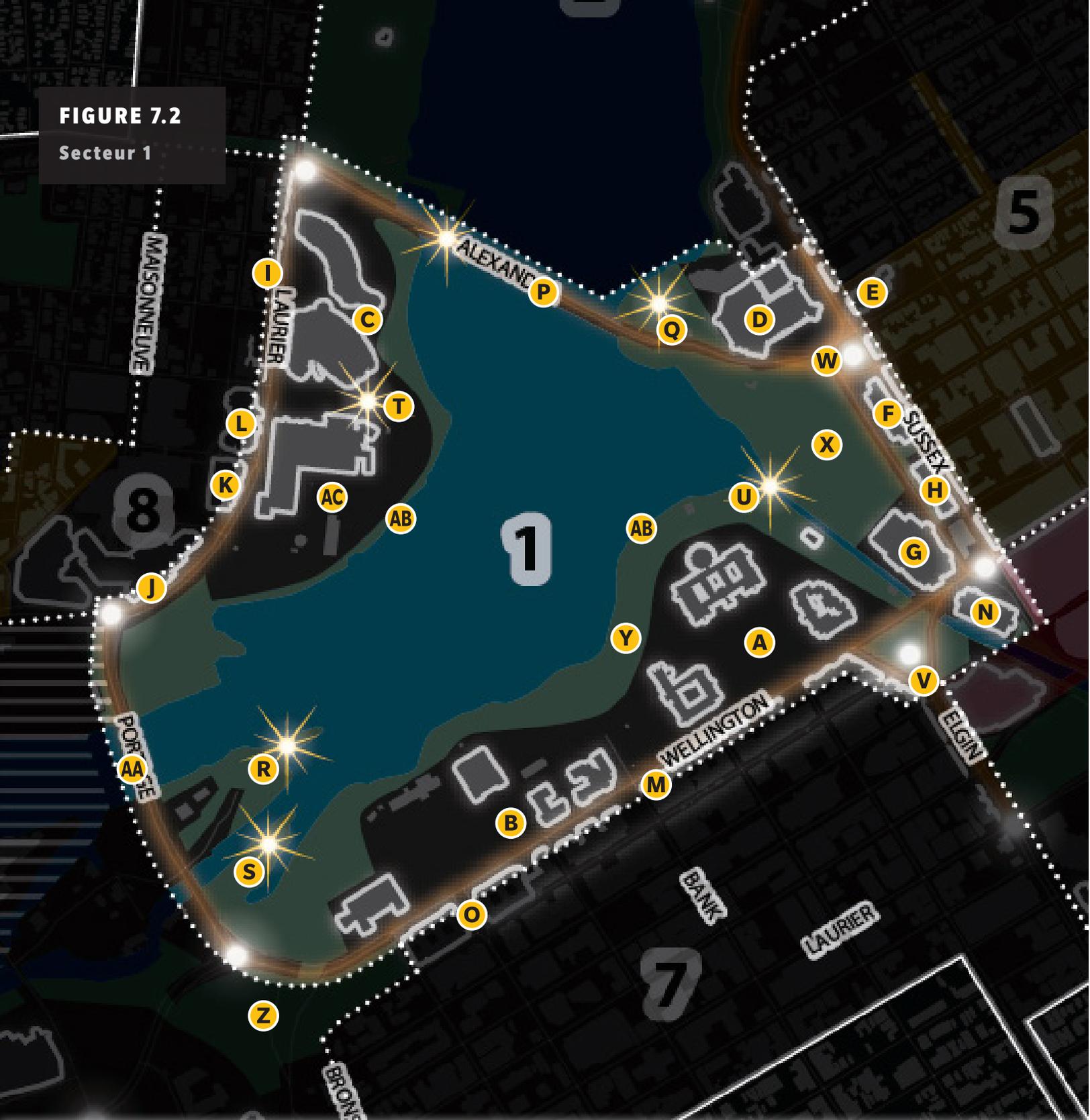
Les secteurs suivants sont ciblés :

- Secteur 1 – Paysage central de la capitale
- Secteur 2 – Parc Jacques-Cartier et promenade Sussex Nord
- Secteur 3 – Plaines LeBreton et pont des Chaudières
- Secteur 4 – Rivière nord et Rideau Hall
- Secteur 5 – Marché By et Basse-Ville
- Secteur 6 – Quartier d’art et d’innovation d’Ottawa et hôtel de ville
- Secteur 7 – Quartier des affaires et rue Sparks
- Secteur 8 – Portage
- Secteur 9 – Quartier d’art et d’innovation de Gatineau et sud de l’île de Hull
- Secteur 10 – Hanson-Taylor-Wright
- Secteur 11 – Maisonneuve

Le but des lignes directrices est de cibler des éléments clés dont on devrait tenir compte dans le futur concept de mise en lumière de chaque site, et d’offrir des indices quant à la manière dont chaque projet pourrait appuyer le concept d’illumination proposé. Ces lignes directrices ne sont pas prescriptives. Elles mettent l’accent sur des objectifs plutôt que sur la manière dont chaque site pourrait être mis en lumière, laissant ces choix artistiques aux équipes professionnelles de design.

FIGURE 7.2

Secteur 1



Repères nocturnes

- Boulevard de la Confédération
- Carrefours clés
- Sites remarquables
- Édifices

Lieux de vie nocturne

- Quartiers d'art et d'innovation
- Cœurs de vie nocturne
- Rue Sparks

Zones sombres

- Trame bleue
- Trame verte
- Territoires en mutation

SECTEUR 1 – PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE

Lieu touristique très fréquenté, ce secteur est le cœur historique et culturel de la région de la capitale nationale. L'ensemble des édifices de ce secteur compose l'avant-plan nocturne du concept d'illumination (*voir la section 5.1*). Ce secteur profite aussi de la forte influence des éléments naturels (escarpement, terrains riverains et cours d'eau) et constitue le point de départ de plusieurs promenades touristiques et croisières à fort potentiel de développement nocturne.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Consolider la notion d'avant-plan nocturne.
- Mettre en valeur la beauté exceptionnelle des paysages, des symboles et du patrimoine.
- Renforcer la continuité de l'anneau du boulevard de la Confédération.
- Soutenir les activités nocturnes et consolider les liaisons vers les lieux de vie nocturne.

Le *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* (SPAC, 2015) doit être considéré comme la référence principale pour l'illumination de la Cité parlementaire et de certains secteurs au sud et à l'est (rues Sparks, Metcalfe, O'Connor et Bank, et le Centre de conférences du gouvernement).

Lignes directrices

Édifices

Intérieur de l'anneau du boulevard de la Confédération

A – Cité parlementaire

- Suivre les recommandations détaillées du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* (SPAC, 2015). En particulier, établir l'édifice du Centre et la Bibliothèque du Parlement en tant qu'éléments architecturaux les plus lumineux dans la Cité parlementaire.
- Refléter le caractère néogothique de la Cité parlementaire, en particulier le jeu entre l'ombre et la lumière.
- Explorer les possibilités d'illuminer les toitures de cuivre selon une approche commune.
- Compte tenu du calendrier des travaux de rénovation des bâtiments de la Cité parlementaire, plusieurs mises en lumière du paysage central seront réalisées avant celles

de la Cité parlementaire, rendant plus difficile de prévoir l'interaction des différents projets dans leur ensemble et de réaliser le concept global désiré. Par conséquent, on recommande de mettre en œuvre des concepts lumière qui pourront être ajustés, au besoin, sans altérer la qualité du concept original, et d'être prêt à faire de tels ajustements une fois les projets d'illumination terminés.

B – Cité judiciaire

- Élaborer un plan directeur d'éclairage extérieur détaillé pour la Cité judiciaire.
- Assurer la cohérence avec la scénographie nocturne de la Cité parlementaire.
- Traiter la Cour suprême du Canada comme l'élément dominant de la Cité judiciaire, donc le plus éclairé.
- Explorer les possibilités d'illuminer les toits de cuivre selon une approche commune.
- Intégrer les édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest et l'édifice de Bibliothèque et Archives Canada dans le paysage lumière de la Cité judiciaire.

C – Musée canadien de l'histoire

- Mettre en valeur le parvis d'accueil et les aménagements paysagers des alentours.
- Appuyer la compréhension de l'espace qu'occupent les différentes terrasses.
- Faire mieux comprendre le tracé des voies d'accès à la rive.
- Explorer les possibilités d'illuminer les toits de cuivre.

D – Musée des beaux-arts du Canada; E – Basilique-cathédrale Notre-Dame; F – Ambassade des États-Unis au Canada

- Considérer l'ensemble des édifices comme un même paysage lumière dans lequel le Monument au maintien de la paix (se référer aux lignes directrices à la lettre « W ») joue le rôle de pivot.
- Privilégier une mise en lumière cohérente où aucun édifice ne prédomine sur l'autre.

G – Fairmont Château Laurier

- Harmoniser les couleurs de l'éclairage des parties anciennes et des parties contemporaines en mettant l'accent sur l'édifice patrimonial pour révéler son architecture romantique.
- Considérer des moyens de tamiser l'éclairage qui provient de l'intérieur de l'édifice (p. ex. en posant des stores).
- S'assurer que la mise en lumière ne crée pas de fuite de lumière vers le parc Major's Hill ou le canal Rideau.

H – Édifice Connaught

- Considérer le rôle important de cet édifice le long de deux segments du boulevard de la Confédération (avenue Mackenzie et promenade Sussex).
- S'assurer que l'éclairage de la façade encadrant les escaliers de la rue York demeure subtil afin de souligner la perspective piétonne vers le Parlement.

Extérieur de l'anneau du boulevard de la Confédération – rive de Gatineau

I – Façades de la rue Laurier

- Utiliser la lumière pour aider à orienter les visiteurs qui arrivent au centre-ville de Gatineau depuis le pont Alexandra ou le pont du Portage.
- Assurer la continuité visuelle le long du boulevard de la Confédération par la mise en lumière d'édifices, d'espaces ouverts et, si nécessaire, de végétation.

J – Complexe du Portage

Se référer au secteur 8 – Portage.

K – Palais de justice de Gatineau

- Souligner sa volumétrie générale par une mise en lumière discrète afin de créer une continuité visuelle le long du boulevard de la Confédération.

L – Maison du citoyen

- Privilégier un traitement lumière intimiste qui fera apparaître l'édifice au loin pour qu'il agisse comme un élément d'appel.
- Considérer une mise en lumière qui invite à découvrir le parc situé derrière l'édifice.

Extérieur de l'anneau du boulevard de la Confédération – rive d'Ottawa

M – Façades de la rue Wellington

- Coordonner une scénographie lumière d'ensemble tout le long de la rue Wellington pour mettre en valeur les façades remarquables et souligner le rez-de-chaussée des façades secondaires et les parvis d'accueil. Pour ce qui est du tronçon entre la rue Elgin et la rue Bank, les recommandations détaillées du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire (SPAC, 2015) doivent être considérées comme des références principales.

N – Centre de conférences du gouvernement

- Suivre les recommandations détaillées du Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire (SPAC, 2015).

O – Édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest et arche commémorative de la rue Lyon

- Coordonner l'ensemble des mises en lumière des édifices et de l'arche commémorative, et les intégrer dans la scénographie nocturne de la Cité judiciaire.
- Établir un projet d'éclairage doux veillant à préserver en vision lointaine la lecture de la Cité judiciaire.
- Mettre en valeur le monument commémoratif La Phalange canadienne.

Sites remarquables

P – Pont Alexandra

- Considérer le renouvellement de la mise en lumière architecturale du pont.
- Privilégier la mise en lumière de la structure intérieure au-dessus de la voirie et éclairer au minimum sous le pont.
- Assurer une continuité visuelle grâce à l'éclairage du boulevard de la Confédération. Cependant, si le pont Alexandra bénéficie d'une illumination architecturale, privilégier un lien visuel avec le boulevard de la Confédération aux points d'accès du pont plutôt que sur toute sa longueur.
- En plus d'une mise en lumière permanente, considérer des mises en lumière éphémères artistiques, subtiles et de grande qualité.

Q – Pointe Nepean

- Intégrer un concept global de mise en lumière dans le projet de réaménagement du site.
- Privilégier une mise en lumière qui encourage la fréquentation du site la nuit en tant que lieu d'observation plutôt que de phare nocturne.
- Préserver l'intégrité paysagère du site en vision lointaine en privilégiant notamment l'éclairage des chemins d'accès par des luminaires bas et entièrement défilés.

R – Île Victoria (partie est)

- Travailler en étroite collaboration avec la nation algonquine anishinabée afin d'explorer des pistes de mise en lumière.

S – Débarcadère Richmond

- Privilégier une mise en lumière qui enrichit l'expérience du visiteur, crée un intérêt visuel et met en valeur des composantes particulières du cadre bâti telles que le débarcadère cérémoniel et l'escalier principal.
- Souligner la présence d'éléments architecturaux qui ont un lien avec la rivière, comme les ponts.

T – Tour de lessivage de la E. B. Eddy

- Privilégier une mise en lumière douce qui constitue un élément d'appel et une invitation à découvrir les terrains riverains québécois tout en respectant la volumétrie simple de l'édifice.

U – Canal Rideau et musée Bytown

- Prioriser la scénographie nocturne du secteur des écluses, incluant le musée Bytown et les voies d'accès. En particulier :
 - Repenser l'éclairage public très éblouissant le long du sentier des écluses. Privilégier l'utilisation d'éclairage faible à échelle humaine et entièrement défilé.
 - Les vues du canal Rideau à protéger ont été étudiées en détail. Considérer ces vues importantes de jour dans l'élaboration de stratégies d'illumination.
 - Pour les écluses, privilégier un traitement lumière qui crée une ambiance intimiste avec une température de couleur chaude afin de conserver les écluses au premier plan de la lecture depuis la rive de Gatineau.
 - Conserver dans la pénombre les abords latéraux (mur de soutènement du Fairmont Château Laurier et escarpement du Parlement) afin de souligner la notion de passage.
 - Atténuer l'incidence lumineuse du quai d'embarcation.
- En étroite collaboration avec Parcs Canada, considérer l'élaboration d'un concept global de mise en lumière à long terme du canal Rideau sur toute sa longueur, à Ottawa. Ce concept devrait tenir compte de l'utilisation du canal Rideau à longueur d'année, y compris de son taux de fréquentation élevé en hiver.

Carrefours clés

V – Place de la Confédération

La place de la Confédération, et plus précisément le Monument commémoratif de guerre du Canada, représente un repère visuel important depuis les axes de la rue Wellington et de la rue Elgin. La mise en lumière actuelle souligne avec poésie les personnages sculptés en bronze ainsi que la partie basse du monument. Par contre, l'éclairage de l'environnement adjacent ne rend pas hommage à la délicatesse de cette scénographie et dilue sa perception en vision lointaine.

- Maintenir la grande qualité et l'intégrité de la mise en lumière actuelle du Monument commémoratif de guerre du Canada.

- Si cette mise en lumière est renforcée, privilégier un éclairage bas de la place afin de dégager la vue vers le monument et ne pas interférer avec sa lecture.
- Continuer de favoriser une ambiance douce et conviviale.
- Considérer la mise en valeur de la végétation afin d'étoffer la perception de l'emplacement depuis le lointain et de créer des liens avec l'environnement adjacent.

W – Monument au maintien de la paix

- Considérer le Musée des beaux-arts du Canada (D), la basilique-cathédrale Notre-Dame (E) et l'ambassade des États-Unis au Canada (F) comme un même paysage lumière dans lequel le Monument au maintien de la paix joue le rôle de pivot.
- Marquer le Monument au maintien de la paix par l'usage d'un ton de blanc plus chaud que les édifices environnants et la mise en valeur de la végétation.

Zones sombres

X – Parc Major's Hill

- Éclairer les sentiers principaux, les entrées piétonnes principales, les éléments clés du cadre bâti, et quelques éléments de bordure.
- Encourager un traitement lumière plus créatif et audacieux à proximité du Musée des beaux-arts du Canada afin de créer des liens visuels.

Y – Escarpement de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire

- Suivre les recommandations détaillées du *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* (SPAC, 2015).
- Préserver la pénombre dans l'escarpement de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire, sauf dans les sentiers polyvalents qui le bordent. L'escarpement devrait être un élément obscur qui fait contraste entre le sentier récréatif le long de la rivière des Outaouais et le cadre bâti patrimonial du plateau.

Z – Jardins des provinces et des territoires

- Privilégier une mise en lumière discrète qui met l'accent sur les éléments clés du cadre bâti.
- Renforcer la lecture des édifices religieux à l'arrière-plan.
- Accentuer la liaison piétonne entre la rue Sparks et les plaines LeBreton grâce à la lumière.

AA – Pont du Portage

- Assurer un lien de continuité avec l'éclairage public du boulevard de la Confédération.
- Éviter de surclasser le patrimoine industriel et les caractéristiques paysagères des îles Albert et des Chaudières.
- Éviter d'éclairer sous le pont afin de réduire les effets sur les écosystèmes naturels.

AB – Continuité visuelle le long des terrains riverains

- Grâce à la lumière, il est possible de prolonger symboliquement l'anneau du boulevard de la Confédération le long des terrains riverains du paysage central pour ainsi mieux en comprendre le tracé en vision lointaine. L'éclairage actuel crée une certaine continuité visuelle, mais il manque plusieurs tronçons pour compléter l'anneau symbolique. Cette signature lumière pourrait revêtir différentes expressions. Ce pourrait être, par exemple, le choix d'une forme de luminaire ou d'une température de couleur seulement présente le long des terrains riverains du paysage central de la capitale (p. ex. ambré).

Autre

AC – Usine Kruger

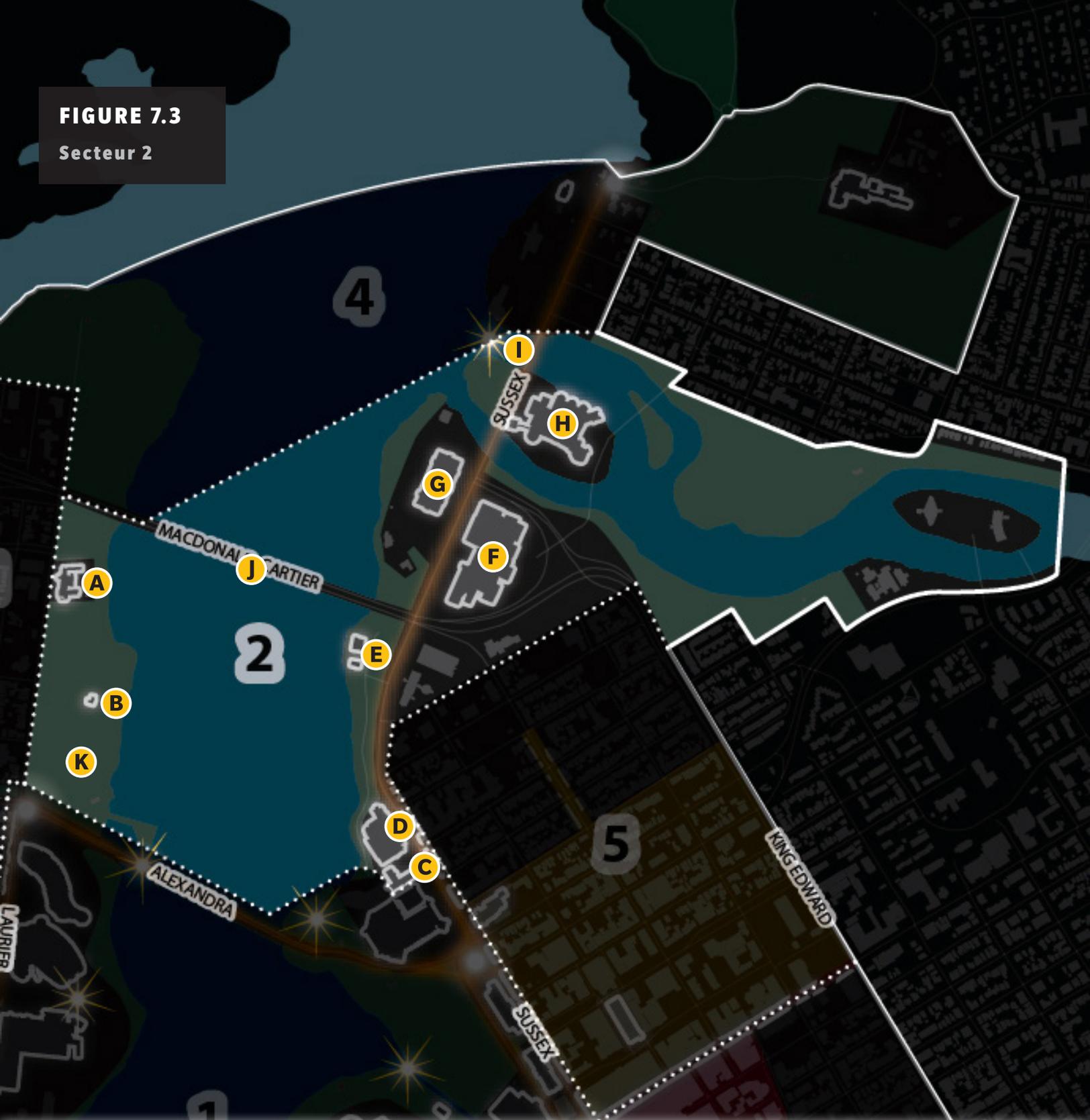
L'emplacement de l'usine Kruger est très important dans le paysage central de la capitale. Dans son ensemble, l'usine Kruger n'a pas de valeur architecturale reconnue. Néanmoins, ses murs peuvent servir de supports à la projection d'images d'époque mettant en scène le passé du quartier, renforçant ainsi la continuité visuelle de l'avant-plan.

- Considérer de projeter des images fixes rendant un vibrant hommage au patrimoine industriel de la région; privilégier les photographies en noir et blanc ou en sépia.
- Privilégier un éclairage discret de la cheminée de l'usine afin qu'elle n'entre pas en conflit avec la tour de lessivage de la E. B. Eddy.



FIGURE 7.3

Secteur 2



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 2 – PARC JACQUES-CARTIER ET PROMENADE SUSSEX NORD

Ce secteur longe la rivière des Outaouais au nord du pont Alexandra. La rive de Gatineau se caractérise par de vastes espaces naturels publics, tels que le parc Jacques-Cartier. La rive d’Ottawa souligne plutôt le prestige de la capitale; caractérisée par la présence du boulevard de la Confédération, elle bénéficie de la présence d’édifices, d’institutions et d’ambassades d’exception.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Privilégier et maintenir le caractère convivial et authentique des terrains riverains sur la berge de Gatineau.
- Soutenir le développement touristique des croisières nocturnes par l’illumination douce des paysages riverains.
- Renforcer le statut symbolique et cérémoniel du boulevard de la Confédération et maintenir la continuité visuelle.
- Préserver le caractère authentique de l’escarpement de la rive d’Ottawa.

Lignes directrices

Édifices

A – Couvent des Servantes de Jésus-Marie

- Considérer une mise en lumière architecturale traditionnelle du côté de la rue Laurier qui souligne le caractère patrimonial de l’édifice et agit comme élément d’accueil.
- Privilégier une mise en valeur artistique du côté de la rivière des Outaouais, permettant la découverte progressive de l’édifice.

B – Maison Charron

- Privilégier une mise en lumière architecturale douce qui met en valeur le caractère patrimonial de l’édifice.

C – Centre mondial du pluralisme; D – Édifice de la Monnaie royale canadienne

- Privilégier la continuité visuelle des façades le long du boulevard de la Confédération et de la rivière.
- Harmoniser et coordonner les couleurs des façades en privilégiant les tons de blanc.

E – Ottawa Rowing Club

- Souligner le caractère intimiste et authentique de cet élément au bord de l’eau.

- Mettre en valeur l’architecture des édifices et les pontons.

F – Édifice Lester B. Pearson

- Considérer une intervention lumière minimale qui permettra à la lumière d’agir comme un signal visible.

G – Édifice du Conseil national de recherches Canada

- Privilégier la mise en lumière de la façade donnant sur la promenade Sussex.
- Suggérer une présence discrète grâce à une mise en lumière du côté de la rivière.

H – Édifice John G. Diefenbaker, 111, promenade Sussex

- Coordonner l’approche lumière avec celle des chutes Rideau.
- Mettre en lumière l’ensemble des façades, de la tour métallique et des passerelles arrière.

Sites remarquables

I – Chutes Rideau

- Privilégier la vision lointaine tout en évitant d’éblouir en vision rapprochée.
- En plus d’une mise en lumière permanente, considérer une mise en lumière éphémère saisonnière en lien avec les croisières fluviales.
- Considérer l’usage de teintes bleu vert évoquant la thématique aquatique.

Zones sombres

J – Pont Macdonald-Cartier

- Privilégier un éclairage routier discret qui réduit l’éblouissement et la fuite de lumière au-delà du pont.

K – Parc Jacques-Cartier

- Illuminer ses abords et ses accès principaux en priorité.
- Relier le parc au Musée canadien de l’histoire grâce à des éléments communs de mise en lumière.
- Privilégier la promenade, la découverte et la tenue d’activités en encourageant la création d’ambiances par l’éclairage.
- Illuminer les œuvres d’art public.
- Dessiner un « retour vers l’obscurité » progressif en diminuant l’éclairage à partir du pont Macdonald-Cartier vers le nord.
- Améliorer l’éclairage des stationnements à l’aide de lampadaires entièrement défilés qui n’éblouissent pas.
- Mettre en valeur la marina de Hull en tant que point d’accès au bord de l’eau et point d’observation privilégié.

10

ITCALM

8

FIGURE 7.4
Secteur 3

ALEXANDRE-TACHE

PORTAGE

CHAUDIÈRES

BRONSON

SIR JOHN A. MACDONALD

C

D

E

A

B

F

3

Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation



SECTEUR 3 – PLAINES LEBRETON ET PONT DES CHAUDIÈRES

Le secteur des plaines LeBreton et du pont des Chaudières est en mutation et subira des transformations majeures au cours de la prochaine décennie en raison de nouveaux projets d'aménagement urbain mixtes. La vie nocturne de ces nouveaux quartiers dépendra donc de leur évolution. Ce secteur occupe une place charnière dans le paysage nocturne de la capitale puisqu'il y participe en tant qu'élément d'arrière-plan.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Proposer des approches d'éclairage exemplaires, tant sur le plan du respect de l'environnement que des techniques utilisées.
- Renforcer la lecture de l'avant-plan et de l'arrière-plan définis dans le Plan lumière.
- Créer des ambiances lumineuses conviviales le long des terrains riverains en préservant l'obscurité de la rivière.
- Préserver la primauté et l'intégrité du patrimoine industriel.

Lignes directrices

Édifices

A – Musée canadien de la guerre

- Privilégier un traitement lumière qui consolide son rôle de repère visuel majeur dans ce secteur.
- Privilégier la mise en valeur de la toiture et souligner la volumétrie de l'architecture en terrasse.

B – Poste de pompage de la rue Fleet

- Privilégier un traitement lumière qui renforce le rôle de repère nocturne de l'édifice et appuie des connexions visuelles entre le haut de l'escarpement du centre-ville d'Ottawa et les plaines LeBreton.

Sites remarquables

C – Barrage et chute des Chaudières

- Travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations pour élaborer un concept d'illumination du site.
- Privilégier la vision lointaine tout en évitant d'éblouir en vision rapprochée.
- En plus d'une mise en lumière permanente, considérer une mise en lumière éphémère saisonnière.

Zones sombres

D – Pont des Chaudières

- Privilégier un éclairage routier discret qui évite l'éblouissement et la fuite de lumière au-delà du pont.
- Intégrer la mise en lumière du pont dans un plan directeur d'éclairage extérieur global comprenant l'aménagement nocturne du projet d'aménagement du secteur des Chaudières et de l'île Albert.

Territoires en mutation

E – Secteur des Chaudières et l'île Albert

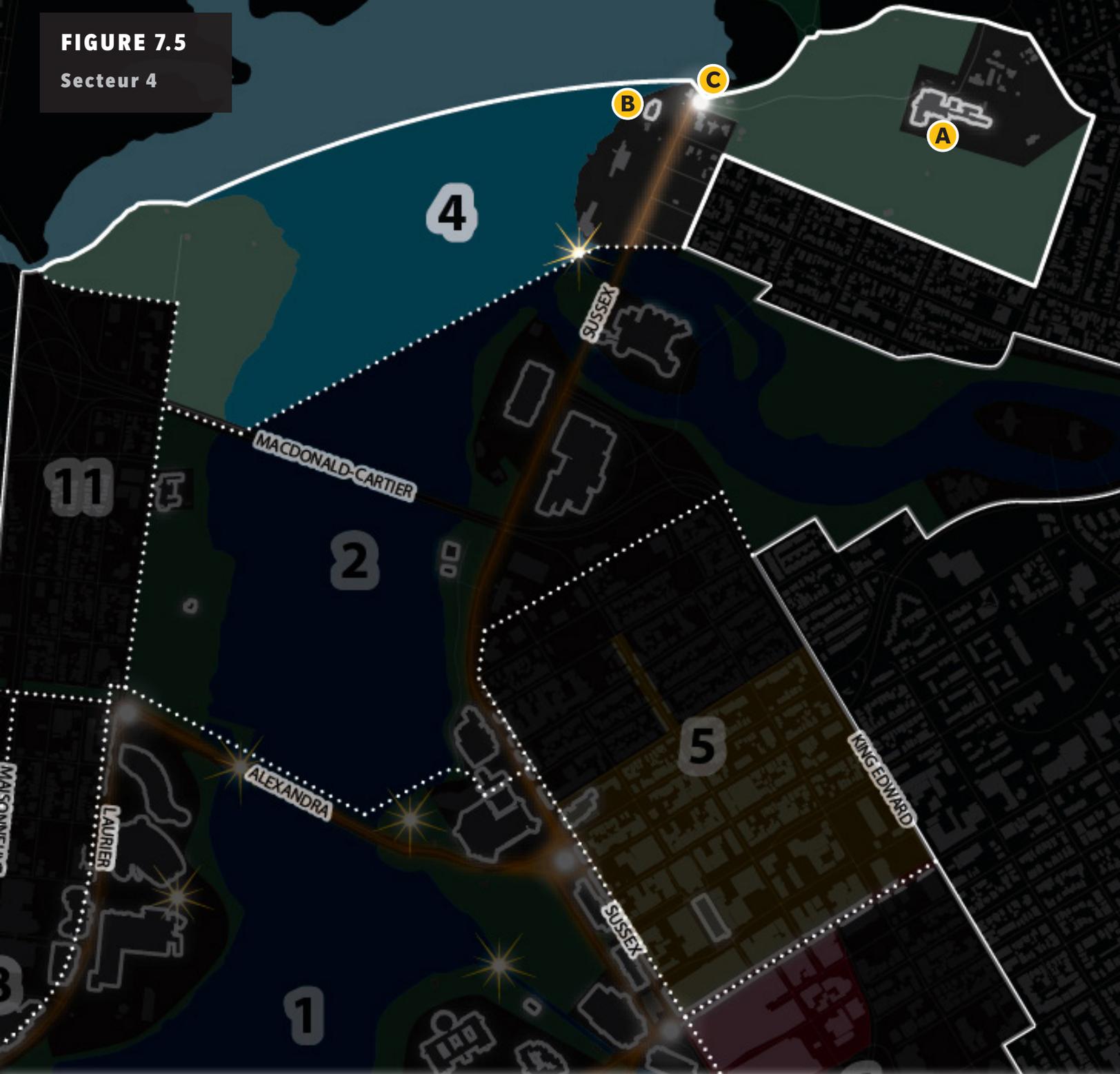
- Reconnaître l'emplacement fragile de ce territoire en mutation du point de vue environnemental.
- Encourager l'utilisation innovante de la lumière pour limiter la pollution lumineuse (p. ex. la création d'un mode « illumination en période de migration ») et encourager toute expérimentation favorisant des modes d'éclairage écologique.
- Soutenir les connexions avec le centre-ville de Gatineau et le réseau des sentiers récréatifs.
- Mettre en valeur les lieux de rassemblement et encourager la mobilité durable.
- Mettre en valeur le patrimoine industriel du secteur.
- Considérer le rôle important de ce territoire dans l'arrière-plan nocturne.

F – Les plaines LeBreton

- S'assurer que tout projet d'éclairage est complémentaire à la mise en valeur du Musée canadien de la guerre et du Monument national de l'Holocauste, et qu'il ne concurrence pas leur visibilité, en particulier depuis la promenade Sir-John-A.-Macdonald et la rue Booth.
- Privilégier l'orientation des projets d'éclairage du côté ville plutôt que du côté rivière.
- Privilégier la diminution progressive des éclairages en direction de l'île Lemieux.
- Considérer le rôle important de ce territoire dans l'arrière-plan nocturne.

FIGURE 7.5

Secteur 4



Repères nocturnes

- Boulevard de la Confédération
- Carrefours clés
- Sites remarquables
- Édifices

Lieux de vie nocturne

- Quartiers d'art et d'innovation
- Cœurs de vie nocturne
- Rue Sparks

Zones sombres

- Trame bleue
- Trame verte
- Territoires en mutation

SECTEUR 4 - RIVIÈRE NORD ET RIDEAU HALL

Ce secteur est peu fréquenté la nuit. Du côté d'Ottawa, il se caractérise par la partie est du boulevard de la Confédération, par Rideau Hall, résidence officielle du gouverneur général du Canada, et par le 24, promenade Sussex, résidence officielle du premier ministre. Du côté de Gatineau, les paysages naturels des berges dominant. Compte tenu de la pénombre environnante, les illuminations ne nécessitent qu'une faible quantité de lumière pour se démarquer.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Préserver le caractère authentique des milieux naturels.
- Marquer le retour vers l'obscurité et la sortie du cœur de la capitale.
- Minimiser l'éclairage sur la rive de Gatineau tout en assurant la sécurité et le confort des usagers.
- Sur la rive d'Ottawa, privilégier la mise en valeur de façades perceptibles depuis le boulevard de la Confédération et la rivière afin de soutenir le développement touristique des croisières nocturnes.

Lignes directrices

Édifices

A – Rideau Hall

- Élaborer le plan directeur d'éclairage extérieur global du site, incluant le cadre bâti, les entrées, les routes d'accès, son périmètre, les jardins et les espaces publics.
- Privilégier une mise en lumière axée sur la vision rapprochée et souligner les toits de cuivre qui agiront par transparence lorsque le couvert végétal sera moindre.

B – Le 24, promenade Sussex

- Encourager une mise en lumière intimiste du côté des rives et la mise en valeur des toits.
- Mettre en lumière quelques arbres remarquables afin d'ancrer la demeure dans son environnement.
- Ne pas trop éclairer et conserver l'authenticité d'une demeure privée.

Carrefours clés

C – Carrefour Rideau Hall

- Privilégier une approche globale de mise en lumière des édifices entourant le carrefour qui souligne son importance.
- Harmoniser les teintes d'éclairage des différents édifices.
- Mettre en lumière le parvis du 7, Rideau Gate en privilégiant un éclairage doux et homogène. Préférer une mise en lumière discrète de l'édifice et la mise en valeur de quelques arbres remarquables.

FIGURE 7.6

Secteur 5



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 5 – MARCHÉ BY ET BASSE-VILLE

Ce secteur se caractérise par un usage mixte résidentiel et commercial. La partie sud est constituée du marché By, lieu emblématique d'activité nocturne où l'on trouve une multitude de terrasses, de commerces, de bars et de restaurants. La partie nord est constituée de la Basse-Ville, un quartier essentiellement résidentiel dont l'activité nocturne est faible.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Renforcer l'attractivité du marché By en tant que cœur de vie nocturne.
- Éviter de trop éclairer le marché By. Préserver un traitement lumière adapté à l'échelle du secteur et de son architecture.
- Maintenir la pénombre dans le quartier résidentiel de la Basse-Ville.

Lignes directrices

Édifices

A – Place du marché By

- Mettre en lumière l'édifice de la place du marché By sur l'ensemble de ses quatre faces et mettre en valeur son rôle important de repère.

B – Cours Sussex

- Élaborer un plan directeur d'éclairage extérieur global afin de mettre en valeur cet ensemble architectural unique.
- Souligner les entrées des cours.
- Préserver la nature intimiste du lieu.

C – Façades de la promenade Sussex

- Appuyer le caractère patrimonial et l'élégance de l'ensemble de la rue.
- Maintenir l'uniformité et la cohérence visuelle entre les édifices.
- Éclairer systématiquement les façades en rez-de-chaussée. Encourager une mise en valeur des vitrines sobre et distinguée.
- Au nord de la basilique-cathédrale Notre-Dame, ne mettre en lumière que les façades remarquables.

Lieux de vie nocturne

D – Cœur de vie du marché By

Les nombreux commerces du marché By contribuent à créer son ambiance si particulière. Vitrines, étalages, terrasses et enseignes composent la variété de façades, de formes et de couleurs typiques de l'architecture du secteur. Cette grande diversité donne au quartier une signature unique qui doit être conservée. D'autre part, le secteur est composé principalement d'édifices de faible hauteur, on n'y trouve pas de grandes artères, et la brique rouge est l'une des composantes stylistiques principales. Ces caractéristiques accentuent le jeu de contraste avec la blancheur et la dimension des édifices environnants et renforcent la notion de « trésor à découvrir ».

- Éviter de multiplier les effets de lumière ou les interventions artistiques afin de conserver l'expression naturelle des lieux.
- Laisser agir les commerces et les éclairages résidentiels. Limiter les mises en lumière architecturales aux façades remarquables et aux emplacements d'intérêt particulier.
- Encourager les commerces à mettre en lumière leurs vitrines et à les illuminer jusqu'à au moins minuit afin de préserver une continuité commerciale.
- Privilégier un éclairage à échelle humaine invitant les piétons à la promenade.
- Utiliser la couleur avec parcimonie afin de préserver la couleur naturelle des façades.
- Considérer des éclairages suspendus aux immeubles dans les rues particulièrement étroites pour créer l'illusion d'un plafond lumineux et dégager les espaces de circulation de toute entrave.
- Éviter d'éclairer les parties résidentielles des bâtiments pour empêcher toute intrusion de lumière.
- Souligner les perspectives visuelles en direction de la colline du Parlement.
- Encourager les mises en lumière artistiques des éléments de liaison.
- Concevoir une stratégie d'illumination particulière et festive pour l'hiver.

FIGURE 7.7

Secteur 6



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 6 – QUARTIER D’ART ET D’INNOVATION D’OTTAWA ET HÔTEL DE VILLE

Un quartier d’art et d’innovation fait partie de ce secteur, car le Centre national des Arts, la Galerie d’art d’Ottawa et la Cour des arts et la rue Rideau s’y trouvent. Ces endroits peuvent générer un haut potentiel d’attractivité nocturne et appuyer l’utilisation plus créative et innovante de la lumière. D’autres lieux clés de ce secteur incluent l’hôtel de ville d’Ottawa et le parc de la Confédération. Outre leurs fonctions principales, ces deux emplacements servent à la tenue d’activités extérieures qui donnent l’occasion de faire des mises en lumière temporaires créatives et innovantes.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Promouvoir la création d’ambiances nocturnes animées, créatives et innovantes dans le quartier d’art et d’innovation.
- Mettre en valeur l’emplacement de l’hôtel de ville en tant que lieu public et de rassemblement important.
- Appuyer le double rôle d’espace vert important et d’emplacement servant à la tenue d’activités du parc de la Confédération.

Lignes directrices

Édifices

A – Centre national des Arts

- Utiliser la lumière pour améliorer l’environnement pédestre autour de l’édifice, y compris le long du boulevard de la Confédération, du pont Mackenzie-King, et du canal Rideau.
- Utiliser la lumière afin d’appuyer les vues protégées le long du canal Rideau et les vues vers l’édifice depuis la rue Queen.
- Compte tenu du rôle de l’édifice dans le quartier d’art et d’innovation, on prévoit utiliser la lanterne pour présenter des projections et du contenu artistique et en faire un élément d’appel depuis le lointain, en particulier le long des axes de la rue Elgin et de la rue Queen. Tout contenu commercial devrait être limité par rapport à sa nature et à son ampleur.
- La lanterne et la mise en lumière de l’édifice dans son ensemble ne devraient pas dominer le site du Monument

commémoratif de guerre du Canada pour que cet endroit demeure solennel et distinct.

B – Hôtel de ville d’Ottawa

- Harmoniser les couleurs d’éclairage des parties anciennes et des parties contemporaines, avec un accent sur l’édifice patrimonial.
- Souligner les accès principaux.
- Mettre en valeur la place Marion-Dewar en tant que lieu de rassemblement clé.
- Appuyer une utilisation créative et innovante de la lumière durant les activités spéciales.

C – Manège militaire de la place Cartier

- Renforcer le rôle de repère visuel de l’édifice, particulièrement depuis le nord.
- Privilégier la mise en lumière de la façade avant de l’édifice.
- Prendre en considération la proximité de l’édifice au canal Rideau, site du patrimoine mondial de l’UNESCO.

Lieux de vie nocturne

D – Quartier d’art et d’innovation du Centre national des Arts/de la Cour des arts

- Encourager l’utilisation créative et innovante de la lumière, l’installation d’œuvres lumineuses et l’utilisation de lumière éphémère.
- Encourager la mise en lumière créative des vitrines commerciales et culturelles.
- S’assurer que les approches lumière particulières ne font pas concurrence à la lecture de lieux patrimoniaux, dont le Monument commémoratif de guerre du Canada et le canal Rideau.
- Encourager un esprit de dialogue et de concertation entre les acteurs locaux afin d’éviter toute surenchère lumineuse au profit d’une approche lumière harmonieuse et d’une esthétique globale de quartier.
- Le long de la rue Rideau :
 - Encourager la mise en lumière des façades et des locaux commerciaux.
 - Encourager l’utilisation d’un éclairage public de grande qualité qui permet de faire des effets spéciaux pour appuyer le thème artistique du secteur et les activités spéciales.
 - Souligner la présence des passerelles par une mise en lumière artistique qui permettra d’orienter les visiteurs depuis la colline du Parlement.

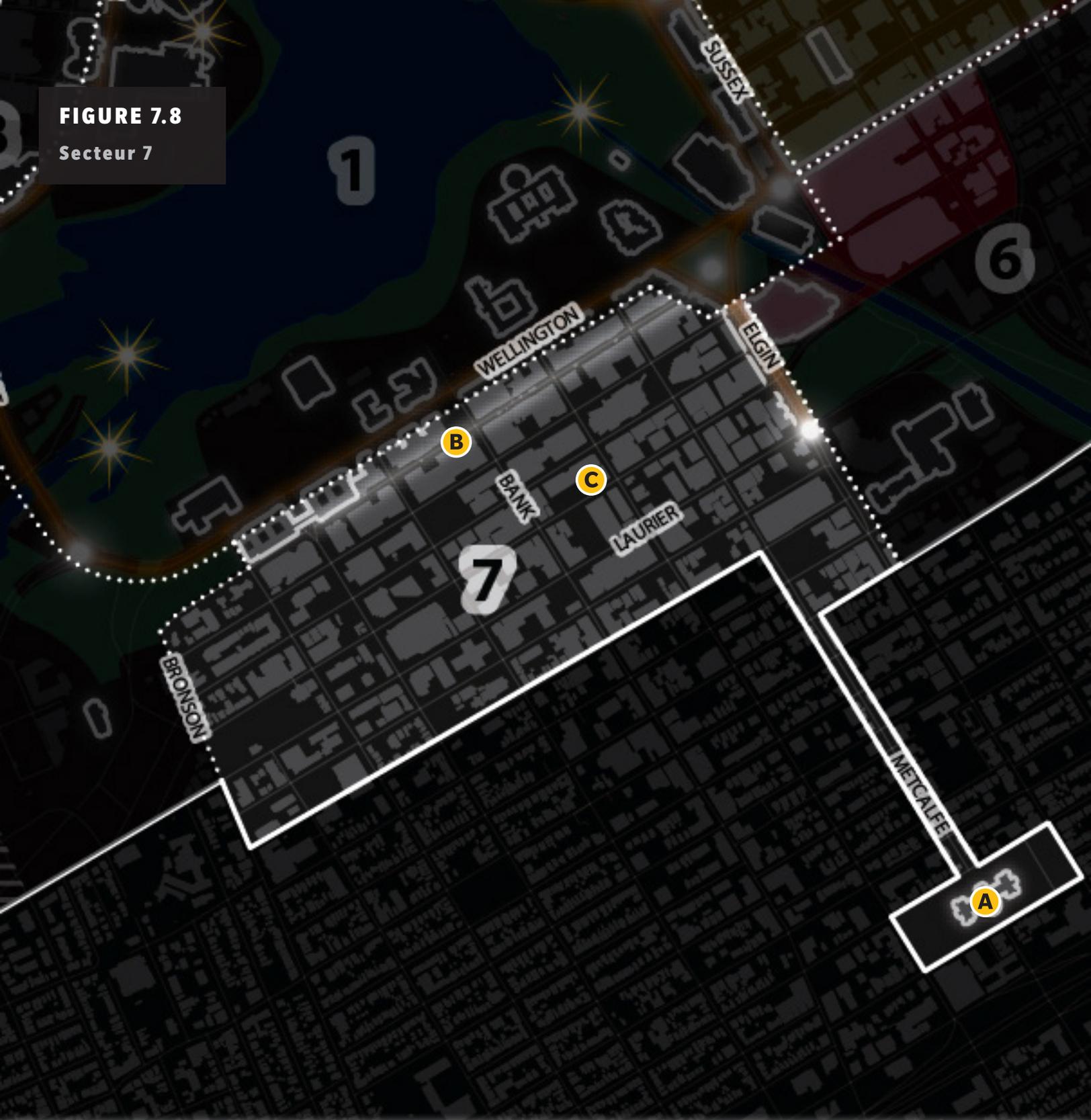
E – Parc de la Confédération

- Appuyer l'élaboration du concept de mise en lumière global en cours.
- Utiliser la lumière pour accentuer l'axe de la rue Elgin et du boulevard de la Confédération et appuyer la lecture du parc comme élément d'ouverture vers les symboles nationaux.
- Créer un lien visuel avec le canal Rideau grâce à la lumière.
- Améliorer la mise en lumière de la fontaine du Colonel-By, des monuments commémoratifs et des œuvres d'art public.
- Souligner les entrées principales du parc.
- Promouvoir l'utilisation créative et innovante de la lumière durant les activités spéciales.



FIGURE 7.8

Secteur 7



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 7 – QUARTIER DES AFFAIRES ET RUE SPARKS

Ce secteur se caractérise principalement par la présence d'édifices de bureaux et d'hôtels, par une variété de commerces au rez-de-chaussée et par la rue Sparks, une rue piétonne. Avec ses édifices en hauteur, le quartier des affaires constitue l'arrière-plan du paysage central de la capitale depuis la rive de Gatineau.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Appuyer le rôle d'arrière-plan de ce secteur et faire se distinguer la vue du paysage central de la capitale.
- Encourager la création d'ambiances nocturnes animées le long de la rue Sparks.

Lignes directrices

Édifices

A – Musée canadien de la nature

- En plus de la mise en lumière de la verrière, privilégier la mise en lumière de l'ensemble des façades.
- Tenir compte de l'emplacement du musée dans un quartier essentiellement résidentiel.

Lieux de vie nocturne

B – La rue Sparks

La faible densité résidentielle de la rue et sa faible influence sur le boulevard de la Confédération favorisent une plus grande liberté d'expression lumière tout en respectant la valeur patrimoniale des édifices. La rue Sparks offre l'occasion de créer un parcours créatif, parallèle au boulevard de la Confédération.

- Suivre les recommandations détaillées dans le *Plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire* (SPAC, 2015). Celles-ci s'appliquent au tronçon situé entre les rues Bank et Metcalfe, mais plusieurs des recommandations sont applicables à la rue Sparks sur toute sa longueur.
- S'assurer de respecter l'intersection entre la rue Sparks et le boulevard de la Confédération (rue Elgin) à la place de la Confédération, priorisant l'ambiance délicate de ce lieu.
- Considérer l'installation de luminaires distinctifs qui permettent l'utilisation temporaire d'effets de lumière spéciaux pour animer la rue.
- Privilégier un éclairage à échelle humaine et homogène, qui unifie le côté nord et sud de l'axe.

- Travailler en collaboration avec les commerçants locaux afin de privilégier l'éclairage intérieur des vitrines.
- Considérer de marquer les deux extrémités de la rue par un élément d'appel lumière qui respecte le boulevard de la Confédération et l'ambiance délicate de la place de la Confédération.

Autre

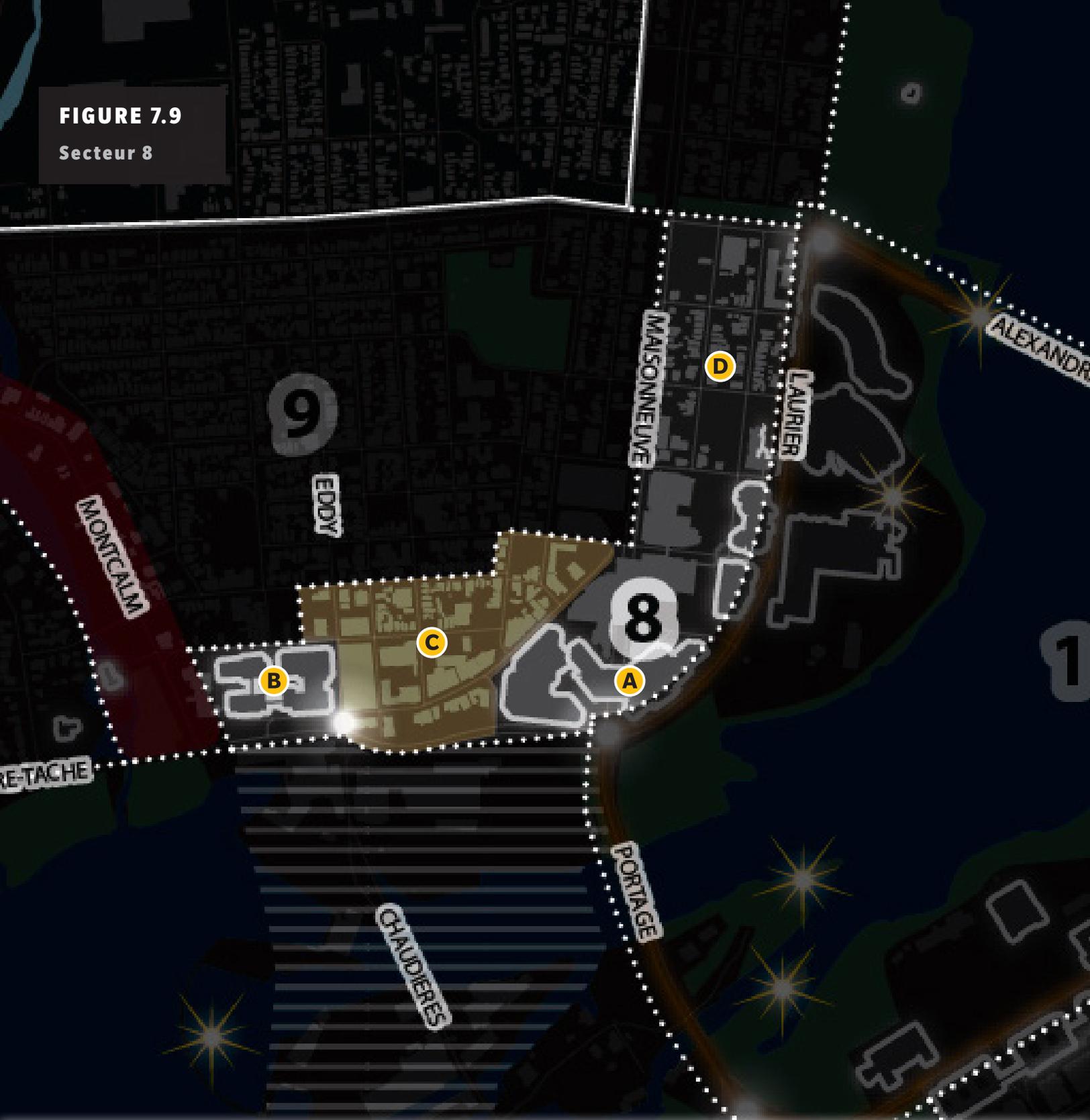
C – Quartier des affaires

Le quartier des affaires compose l'arrière-plan visible depuis le paysage central de la capitale; il agit donc comme un repère visuel dans sa globalité. Il se caractérise par une forte concentration d'édifices de grande hauteur et de facture contemporaine. La majorité de ces édifices sont du domaine privé. Le Plan lumière ne distingue donc pas de bâtiment particulier, mais suggère quelques orientations qui pourront accompagner les projets de mise en lumière. De plus, la rue Sparks et la présence de nombreux établissements hôteliers suggèrent un potentiel de développement de son attractivité nocturne.

- Soutenir et renforcer la lecture de l'arrière-plan par l'utilisation de tons de blanc neutre à blanc froid dans la partie haute des édifices (*voir le tableau 2*).
- Privilégier la mise en lumière de bâtiments patrimoniaux reconnus ou qui ont obtenu une distinction en architecture.
- Privilégier l'idée du quartier des affaires en tant qu'agglomération d'édifices en vision lointaine.

FIGURE 7.9

Secteur 8



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 8 – PORTAGE

Ce secteur à usage mixte résidentiel, commercial, administratif et culturel constitue une zone de transition entre le boulevard de la Confédération et le cœur de vie du Vieux-Hull (secteur de la rue Laval). Ce secteur a une forte influence visuelle sur les paysages des scènes centrales de la capitale. Son front bâti très haut constitue simultanément l'écrin qui entoure le cœur de vie du Vieux-Hull et la barrière visuelle qui en empêche la vision depuis le paysage central de la capitale.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Guider les visiteurs vers les lieux de vie nocturne et créer des connexions visuelles.
- Doter le cœur de vie du Vieux-Hull d'une signature nocturne forte qui révèle une ambiance contemporaine, créative, dynamique et conviviale.
- Renforcer l'arrière-plan nocturne.

Lignes directrices

Édifices

A – Complexe du Portage

Les édifices en hauteur du complexe du Portage sont visibles sur plusieurs faces qui jouent différents rôles selon les angles. Ils peuvent simultanément être considérés comme faisant partie intégrante du paysage central de la capitale et du cœur de vie du Vieux-Hull. Cela dit, il est difficile de voir les liaisons piétonnes entre le boulevard de la Confédération et le cœur de vie.

- Améliorer l'expérience offerte aux piétons le long de la partie inférieure de ces édifices, particulièrement le long du boulevard de la Confédération, en utilisant la lumière comme élément d'interprétation.
- Privilégier la mise en lumière des édifices patrimoniaux reconnus.
- Renforcer la notion de façade bâtie et la continuité visuelle le long du boulevard de la Confédération.

B – Terrasses de la Chaudière

Le complexe des Terrasses de la Chaudière est un élément de repère visuel majeur compte tenu de son envergure. Il doit relier le futur aménagement du secteur des Chaudières et de l'île Albert à l'ensemble des lieux de vie nocturne du centre-ville de Gatineau.

- Encourager la mise en lumière des rez-de-chaussée.
- Adapter la mise en lumière au parement extérieur des édifices.

Lieux de vie nocturne

C – Cœur de vie du Vieux-Hull (secteur de la rue Laval)

La complexité de ce secteur et de l'interaction entre ses différents éléments architecturaux nécessite l'élaboration d'un plan directeur d'éclairage extérieur détaillé afin de proposer une vision globale et cohérente, évitant ainsi la juxtaposition d'approches lumière multiples et variées.

- Prioriser le complexe du Portage, l'église St. James et le triangle des rues Kent, Laval et Aubry.
- Encourager les projections lumineuses et les mises en lumière artistiques des éléments de connexion comme les passerelles, les tunnels et les murs.
- Améliorer la continuité visuelle commerciale et « donner à voir » dans les halls d'accueil après les heures d'ouverture.
- Encourager des projets d'illumination temporaire dans les espaces commerciaux vacants.
- Renforcer les perspectives clés par la mise en lumière de la végétation.
- Privilégier les mises en lumière créatives à échelle humaine et l'usage subtil et limité de la couleur dans les espaces contemporains n'ayant pas d'influence sur le boulevard de la Confédération et le paysage central de la capitale.
- Encourager une mise en lumière respectueuse des façades patrimoniales désignées le long de la promenade du Portage.

Autre

D – Quartier du Musée

La vocation du quartier du Musée est résidentielle et ne nécessite pas d'illumination architecturale. Néanmoins, le plan particulier d'urbanisme du centre-ville de Gatineau mentionne de possibles projets de densification dans ce quartier.

- Tisser des liens de continuité entre les espaces ouverts et la place publique du Musée canadien de l'histoire.
- Contribuer à la continuité visuelle de l'arrière-plan et éviter de trop illuminer le quartier, ce qui risquerait de compromettre la visibilité du Musée canadien de l'histoire et du paysage central de la capitale depuis des vues éloignées.

FIGURE 7.10

Secteur 9



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 9 – QUARTIER D’ART ET D’INNOVATION DE GATINEAU ET SUD DE L’ÎLE DE HULL

Ce secteur est divisé en deux parties distinctes. La première est le territoire du sud de l’île de Hull dont l’usage est principalement résidentiel. Il relie les différents lieux de vie nocturne entre eux et inclut la rue Eddy, une rue commerciale. La seconde partie comprend le quartier d’art et d’innovation le long de la rue Montcalm. L’émergence d’un quartier d’art où se trouvent des ateliers et des lieux d’exposition et la beauté naturelle de l’endroit en feront une destination stratégique.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Dans le quartier d’art et d’innovation, soutenir le développement d’un pôle artistique et culturel innovant et mettre en valeur les espaces naturels en tant que lieux de rassemblement.
- Maintenir la pénombre dans le quartier résidentiel.

Lignes directrices

Édifices

A – La Fonderie

- Privilégier une mise en lumière créative et innovante, renforçant le rôle de repère visuel emblématique de l’édifice.

B – Théâtre de l’île

- Privilégier une mise en lumière créative de l’édifice, en particulier sa façade est, tout en respectant son caractère patrimonial.

Lieux de vie nocturnes

C – Quartier d’art et d’innovation Montcalm

- Souligner le sentier et le quai le long du ruisseau de la Brasserie (côté est) et privilégier les connexions entre le ruisseau, ses berges et les rues adjacentes.
- Créer un lien visuel entre les différents éléments bâtis, incluant la Fonderie, le château d’eau, le Théâtre de l’île et les ponts et passerelles.
- Encourager un usage créatif de la lumière.
- Mettre en valeur la station Montcalm du Rapibus dans le même esprit d’innovation.

- Créer une scénographie lumière globale réunissant le pont de la rue Montcalm, la station du Rapibus, et la Fonderie.
- Éviter toute source d’éblouissement vers le quartier résidentiel Hanson-Taylor-Wright.
- Privilégier un mobilier distinctif pour la rue Montcalm.
- Les édifices de la rue Montcalm étant destinés à un usage mixte, souligner l’animation en rez-de-chaussée et éviter toute lumière intrusive vers les étages.

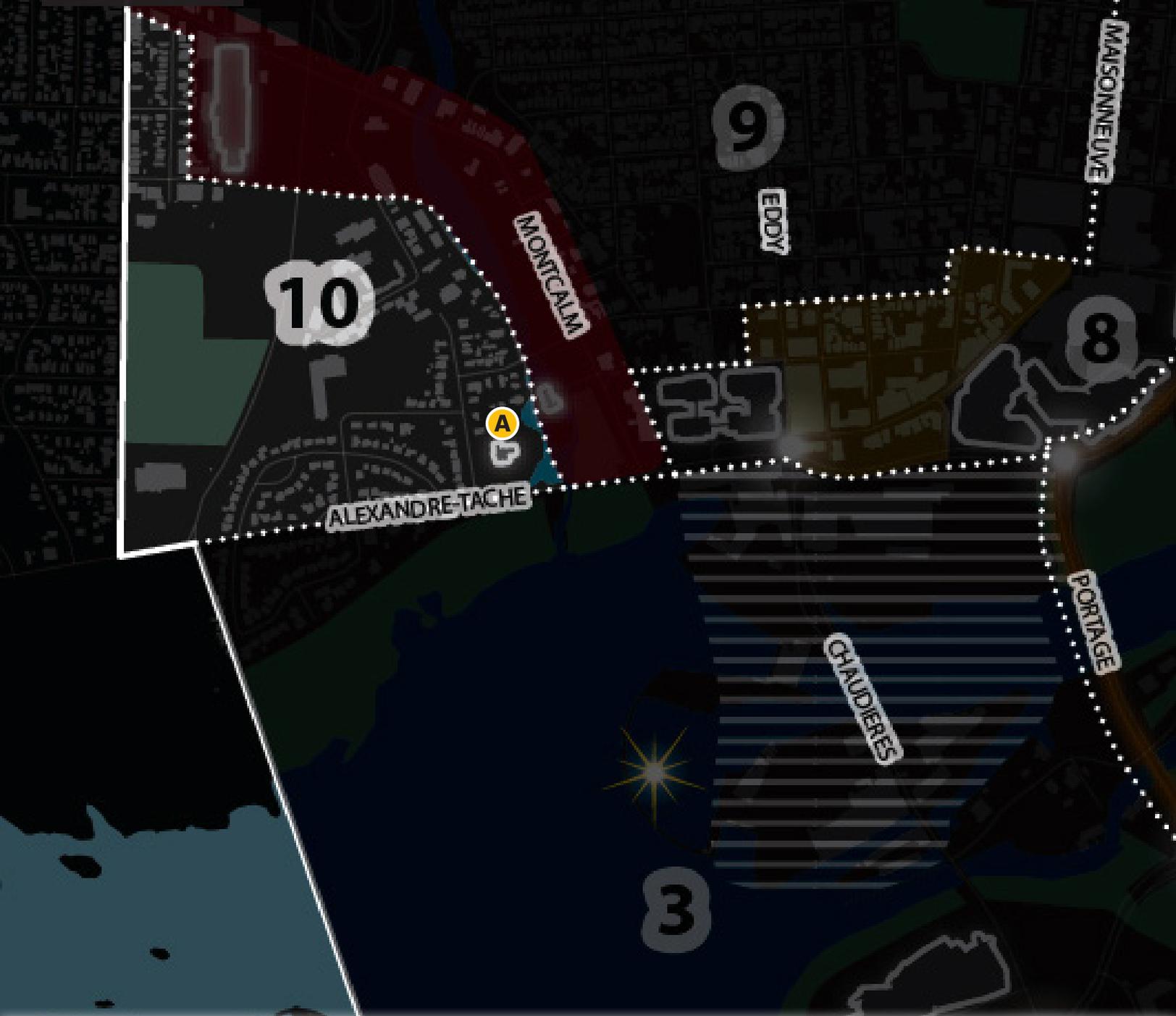
Autre

D – Rue Eddy

- Encourager la mise en lumière des vitrines commerciales de la rue Eddy jusqu’à minuit afin de préserver la continuité commerciale.

FIGURE 7.11

Secteur 10



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 10 - HANSON-TAYLOR- WRIGHT

Ce secteur se caractérise par un quartier résidentiel patrimonial reconnu. Il doit constituer le fond de scène des vues depuis la rue Montcalm et contrebalancer l'éclairage du quartier d'art et d'innovation de l'axe culturel Montcalm.

Les objectifs de mise en lumière pour ce secteur sont les suivants :

- Privilégier un éclairage intimiste qui est coordonné avec l'éclairage plus audacieux de la rive est du ruisseau de la Brasserie.

Lignes directrices

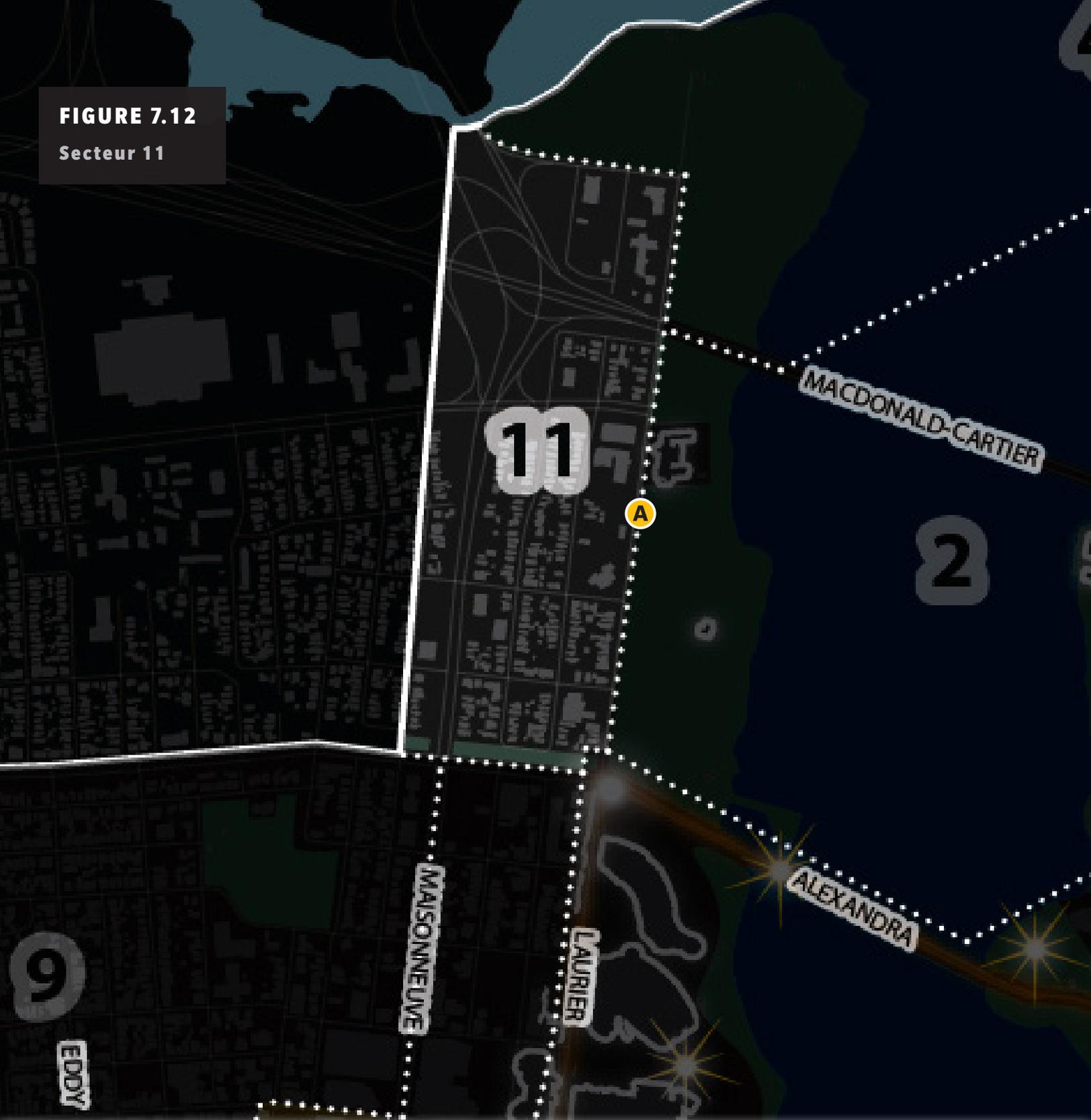
Édifices

A – Maison Wright-Scott

- Mettre en valeur la maison Wright-Scott et souligner quelques arbres remarquables.

FIGURE 7.12

Secteur 11



Repères nocturnes

-  Boulevard de la Confédération
-  Carrefours clés
-  Sites remarquables
-  Édifices

Lieux de vie nocturne

-  Quartiers d'art et d'innovation
-  Cœurs de vie nocturne
-  Rue Sparks

Zones sombres

-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Territoires en mutation

SECTEUR 11 - MAISONNEUVE

Ce secteur est un quartier résidentiel peu fréquenté la nuit qui joue le rôle d'arrière-plan de la marina de Hull et du parc Jacques-Cartier. Le secteur est important dans le contexte nocturne en raison des points de vue qu'il offre.

L'objectif de mise en lumière pour ce secteur est le suivant :

- Rester en harmonie avec la pénombre des paysages naturels.

Lignes directrices

Autre

A – Façades de la rue Laurier

- S'assurer que la mise en lumière de tout réaménagement futur du front bâti contribue à finaliser la ligne d'arrière-plan dans une expression douce et discrète.
- Réduire l'intensité des éclairages des immeubles privés et éviter tout reflet indésirable sur la rivière.



CHAPITRE 8

MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre traite des recommandations pour mettre en œuvre le Plan lumière. Les objectifs sont les suivants :

- Cibler les projets publics prioritaires de mise en lumière.
- Encourager l'élaboration d'outils communs.
- Encourager l'intégration de la mise en lumière dans la conception et l'évaluation de projets.
- Clarifier l'application du plan.
- Établir une structure de gouvernance pour la mise en œuvre du plan.
- Assurer la communication efficace du plan.
- Assurer le suivi du plan.

8.1 PROJETS PRIORITAIRES

Le Plan lumière vise à susciter des processus créatifs de mise en lumière, à les orienter et, par le fait même, à amorcer des projets exemplaires en matière d'approche et de processus. La CCN souhaite exercer un rôle de chef de file dans la région de la capitale nationale dans le domaine de l'illumination. Les projets de la CCN identifiés ci-dessous aideront à établir de hauts standards de mise en lumière pour ceux qui suivront.

Recommandations

- Ces projets de mise en lumière de la CCN doivent être considérés comme des projets prioritaires à terminer au cours des cinq prochaines années :
 - Cours Sussex et façades de la promenade Sussex (entre les rues Rideau et St. Patrick)
 - Débarcadère Richmond
 - Rideau Hall
 - Pointe Nepean
 - Parc de la Confédération

8.2 OUTILS DE TRAVAIL

Afin d'accompagner la CCN et ses partenaires vers l'avancement d'objectifs communs, le Plan lumière recommande la création d'outils précis.

Recommandations

- Créer les outils suivants :
 - **Une base de données commune géoréférencée:**
Cette base de données comprendrait tous les points lumineux situés sur le territoire ainsi que les renseignements qui y sont liés (modèle de luminaire, puissance, type de source, température de couleur, hauteur et type d'implantation, date d'installation, etc.). Ces renseignements permettraient de dessiner avec exactitude la cartographie lumière du secteur et d'établir avec précision l'état des lieux. Cette base de données, mise à jour systématiquement, deviendrait un outil indispensable pour la gestion du parc d'éclairage public. Elle constituerait le point de départ de toute gestion centralisée de l'éclairage. Elle favoriserait les mesures de modulation de l'éclairage. Elle pourrait être couplée à des données objectives (densité de trafic, coefficient de réflexion des voies, etc.).
 - **Une nomenclature simple et commune :**
Actuellement, chaque acteur clé a ses propres critères de classification, ses propres nomenclatures et son propre langage. Il est parfois complexe d'identifier des modèles, des catégories ou des typologies similaires qui sont souvent répertoriés dans un classement différent. Cette nomenclature commune aurait pour objectif d'orienter efficacement tout projet d'uniformisation et de rationalisation.
 - **Une cartographie commune à tous les secteurs, si possible en trois dimensions :** Puisque la représentation par plan ne permet pas d'introduire la notion de verticalité de la lumière, une cartographie tridimensionnelle est recommandée pour servir d'outil pertinent et efficace pour encadrer et uniformiser les niveaux d'éclairage.
 - **Un ensemble de vues nocturnes :** Les principales vues nocturnes devraient être identifiées pour suivre de près les changements au fil du temps et évaluer les répercussions des projets d'illumination particuliers.

8.3 PROTOCOLE DE DESIGN

Afin d'encourager une approche cohérente et des résultats de grande qualité, un protocole de design est recommandé pour tout projet de mise en lumière.

Recommandations

- Suivre le protocole de design suivant :

1 • Analyse

- Composer l'équipe de travail. Y intégrer au moins un concepteur lumière et, pour les mises en lumière d'édifices, un architecte ayant une expertise en design urbain. Dans le cas d'édifices patrimoniaux, l'équipe devrait inclure un historien de l'architecture et un expert du patrimoine bâti. Pour la mise en lumière d'ensembles urbains et paysagers, on recommande d'y intégrer un architecte du paysage.
- Cibler la zone d'intervention.
- Comprendre le site, le bâtiment, le monument ou le paysage et ses alentours.
- Comprendre l'orientation établie dans le Plan lumière et dans tout autre document applicable.
- Consulter les parties prenantes.

2 • Design

- Cibler les éléments importants à mettre en lumière.
- Identifier les éléments entourant le site qui ne doivent pas être illuminés (p. ex. le ciel et les écosystèmes naturels).
- Entreprendre le processus d'approbation fédérale du design auprès de la CCN, dont une évaluation environnementale fédérale (terrains ou projets fédéraux seulement).
- Détailler la mise en lumière, conformément au Plan lumière et à tout autre document applicable.
- Pour des projets d'envergure, utiliser des modélisations numériques (en trois dimensions si cela est nécessaire) afin d'évaluer différentes options de mise en lumière.
- Pour les édifices et paysages fédéraux du patrimoine désignés, soumettre la proposition au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine aux fins d'évaluation.
- Préparer un essai sur place avec les parties prenantes et documenter les résultats.
- Terminer la phase de conception du design.

- Obtenir l’approbation fédérale du design auprès de la CCN, ce qui comprend l’évaluation environnementale fédérale (terrains ou projets fédéraux seulement).

3 • Exécution

- Faire un suivi pour assurer la conformité de la mise en lumière au Plan lumière et à l’intention du design.

8.4 EXAMEN DES DEMANDES

Le Plan lumière constitue un cadre commun pour l’évaluation de projets de mise en lumière. Le processus d’approbation de projets joue un rôle essentiel pour que les nouvelles interventions s’accordent avec le plan.

Le Plan lumière devrait faire partie intégrante de l’examen de nouveaux projets. Pour les terrains et les projets fédéraux, cet examen se fait par le processus d’approbation fédérale de l’utilisation du sol, du design et des transactions immobilières de la CCN, en vertu de l’article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*. Les administrations municipales sont responsables de l’approbation de projets concernant des terrains et des projets non fédéraux.

Recommandations

- Intégrer officiellement l’examen de la mise en lumière dans le processus d’approbation fédérale de l’utilisation du sol, du design et des transactions immobilières de la CCN. En particulier :
 - Exiger que les demandes d’approbation de nouveaux projets incluent les détails de leur mise en lumière, dans le cas où l’on proposerait une mise en lumière. Un plan, la description écrite du projet, des précisions sur la mise en lumière et une représentation visuelle de la mise en lumière proposée permettront de juger de la conformité du projet.
 - Exiger que les promoteurs de projets de plus grande envergure — bâtiments publics, édifices à bureaux, monuments commémoratifs, œuvres d’art public et projets situés sur des emplacements ciblés comme étant importants dans le concept d’illumination — effectuent des essais de type « grandeur nature » sur les principales composantes à mettre en lumière.
- Encourager les municipalités à intégrer l’examen de la mise en lumière dans leur processus d’approbation respectif.
- Exiger que les demandeurs fassent la preuve que leur projet de mise en lumière est conforme au Plan lumière.

8.5 APPLICATION DU PLAN

Le Plan lumière est un outil de planification qui sert à présenter le cadre commun qui orientera la mise en lumière du cœur de la capitale sur un horizon de 10 ans. La CCN utilisera le Plan lumière dans le cadre de son rôle d’organisme responsable de l’aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale. Ce plan orientera les décisions d’aménagement qu’elle prend ou celles qu’elle influence.

Le Plan lumière est un outil d’orientation de haut niveau. On recommande d’élaborer des plans directeurs d’éclairage extérieur individuels dans le but de faire des recommandations plus détaillées pour certains secteurs prioritaires. À ce jour, un de ces plans est terminé : le *Plan directeur de l’éclairage extérieur pour la Cité parlementaire* (SPAC, 2015). Ces plans directeurs devraient suivre le cadre de mise en lumière établi par le Plan lumière tout en formulant des recommandations plus précises pour les édifices, paysages, rues et autres éléments individuels à illuminer.

Le Plan lumière doit être consulté conjointement avec les autres plans, lignes directrices et règlements applicables. Les principes, lignes directrices, recommandations, illustrations et photographies du Plan lumière ne doivent pas être interprétés comme s’ils correspondaient à des exigences, mais plutôt comme un guide dans l’élaboration de nouveaux projets de mise en lumière dans le secteur à l’étude. Lorsque certaines lignes directrices plus précises sont formulées pour des usages ou des emplacements particuliers, elles ont préséance sur les lignes directrices plus générales.

Le Plan lumière entre en vigueur dès son approbation par le conseil d’administration de la CCN par l’entremise d’une approbation fédérale de l’utilisation du sol. Cette approbation confirme la date d’entrée en vigueur du Plan lumière et précise les conditions de l’approbation en ce qui concerne les terrains fédéraux. Puisque le secteur à l’étude du Plan lumière s’étend au-delà des terrains fédéraux, la Ville d’Ottawa et la Ville de Gatineau sont invitées à entreprendre les étapes nécessaires à l’entrée en vigueur du Plan lumière sur leurs territoires respectifs.

8.6 GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

La réussite de l'application du Plan lumière repose sur la participation de tous les acteurs concernés. Ainsi, la CCN, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, les ministères et les organismes du gouvernement fédéral devront travailler ensemble afin de concrétiser ce plan. Promoteurs, propriétaires privés, propriétaires d'entreprise, artistes, politiciens, groupes communautaires et résidants jouent aussi un rôle primordial dans la mise en lumière du cœur de la capitale. Enfin, il est essentiel de mobiliser les concepteurs lumière, qui sont ultimement responsables des processus créatifs de mise en lumière.

L'établissement de partenariats avec d'autres villes est aussi profitable pour échanger des pratiques exemplaires et demeurer à la fine pointe du savoir-faire en matière de mise en lumière.

Recommandations

- Rédiger une « charte lumière », un document symbolique signé par les partenaires clés du Plan lumière, confirmant leur adhésion de principe aux recommandations du plan.
- Créer un comité de gouvernance du paysage nocturne réunissant la CCN, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, SPAC et d'autres intervenants clés, au besoin. Le mandat de ce comité serait d'assurer la participation permanente des intervenants clés et la coordination du paysage nocturne selon les principes du Plan lumière. Ce comité servirait aussi de forum pour la résolution d'enjeux de mise en lumière à grande échelle au cœur de la capitale.
- Encourager l'adhésion de la région de la capitale nationale, de la Ville d'Ottawa et de la Ville de Gatineau aux réseaux internationaux des villes lumière.

8.7 COMMUNICATION

La communication du Plan lumière au public est primordiale pour rassembler les différents acteurs et intervenants, incluant promoteurs, propriétaires privés, propriétaires d'entreprise, politiciens, groupes communautaires et résidants. Une communication efficace engendre également des retombées positives quant à la visibilité de la région de la capitale nationale et à l'image de la capitale en tant que vitrine nord-américaine et mondiale de mise en lumière.

Recommandations

- Faire en sorte que la CCN continue d'exercer le rôle de chef de file dans la région de la capitale nationale pour promouvoir la mise en lumière comme base de l'embellissement continu de la capitale.
- Veiller à ce que le contenu du Plan lumière soit mis à la disposition de tous les promoteurs, agences gouvernementales, urbanistes, architectes, architectes-paysagistes, ingénieurs, concepteurs lumière, et de toute partie prenante qui participe au design urbain d'espaces publics dans le secteur à l'étude.
- Encourager l'attribution de prix de mise en lumière annuels dans la région de la capitale nationale.

8.8 SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation des plans sont des composantes essentielles de tout processus de planification.

Recommandations

- Préparer une stratégie de mise en œuvre.
- Préparer un rapport de mise en œuvre annuel afin d'évaluer le succès du Plan lumière.

GLOSSAIRE

Débordement de lumière

Lumière émise par une installation qui éclaire au-delà de l'objet souhaité du concept d'éclairage.

Éclairage public

Éclairage des espaces publics, principalement des rues, des trottoirs et des sentiers.

Effet lumineux

Lumière qui projette une image, un motif ou un élément dans un but décoratif (effet lumineux fixe), ou qui fournit une variation d'intensité, de couleur ou de mouvement (effet lumineux dynamique).

Éléments caractéristiques

Matériaux, forme, emplacement, configurations spatiales, usages et connotations ou significations culturelles qui contribuent à la valeur patrimoniale d'un lieu et qu'il faut protéger pour sauvegarder cette valeur patrimoniale.

Entièrement défilé

Appareil d'éclairage dont l'intensité lumineuse (en candélas) à un angle égal ou supérieur à 90 degrés au-dessus du point le plus bas est zéro, et l'intensité lumineuse (en candélas) à un angle vertical égal ou supérieur à 80 degrés au-dessus du point le plus bas n'excède pas numériquement 10 p. 100 du flux lumineux (en lumens) de l'ampoule ou des ampoules de l'appareil d'éclairage. La définition du point le plus bas est l'angle qui pointe directement vers le bas, ou 0 degré, depuis l'appareil d'éclairage.

Lieu patrimonial

Structure, bâtiment, groupe de bâtiments, arrondissement, paysage, site archéologique ou autre lieu situé au Canada et reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale.

Température de couleur

Mesurée en kelvins (K), elle indique la « chaleur » ou la « froideur » de la lumière blanche telle qu'elle est perçue par l'être humain. Une apparence jaunâtre est considérée comme un blanc chaud tandis qu'une apparence bleuâtre est considérée comme un blanc froid.

Ton de blanc

Ton de lumière sans intention de modifier la perception de l'espace environnant ou des matériaux, contrairement à un ton de couleur. Les différents tons de blanc (chaud, neutre, froid) s'expriment en température de couleur, mesurée en kelvins (K).

Ton de couleur

Ton de lumière dont l'objectif est de colorer l'espace environnant ou le matériau, contrairement à un ton de blanc.

Valeur patrimoniale

Importance ou signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, actuelles ou futures. La valeur patrimoniale d'un lieu repose sur ses éléments caractéristiques tels que les matériaux, la forme, l'emplacement, les configurations spatiales, les usages, ainsi que les connotations et les significations culturelles.

ANNEXE A

CRÉDITS PHOTOS

1. « petit bouchons lyonnais » de Mout1234 est sous licence CC BY-NC 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/72637449@N06/24413906595/>
2. « Covent Garden » de Martin Varsavsky est sous licence CC BY 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/legalcode>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/martivars/6761490903/>
3. « Old Nyhavn in Copenhagen » de Jacob Surland est sous licence CC BY-NC-ND 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/legalcode>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/jacobsurland/19673529270/>
4. « Light Therapy - PRISMATICA » de AV DeSIGN est sous licence CC BY-NC-ND 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/legalcode>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/avdesign/15994595889/>
5. « Raadhuisplein, Emmen » de Rene Mensen est sous licence CC BY-NC 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/renemensen/29675128593/>
6. « broadgate » de Mazda Hewitt est sous licence CC BY-ND 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/legalcode>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/aduki/84555359/>
7. « Grand Place Bruxelles » de Ana est sous licence CC BY-NC-ND 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/anvica/6056730542/>
8. « city hall by night » de Kai Morgener est sous licence CC BY-NC 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/kaih/7190324580/>
9. « Hermitage Museum by Night » de kuhnmi est sous licence CC BY 2.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/>)
Lien original: <https://www.flickr.com/photos/31176607@N05/32787851015/>

